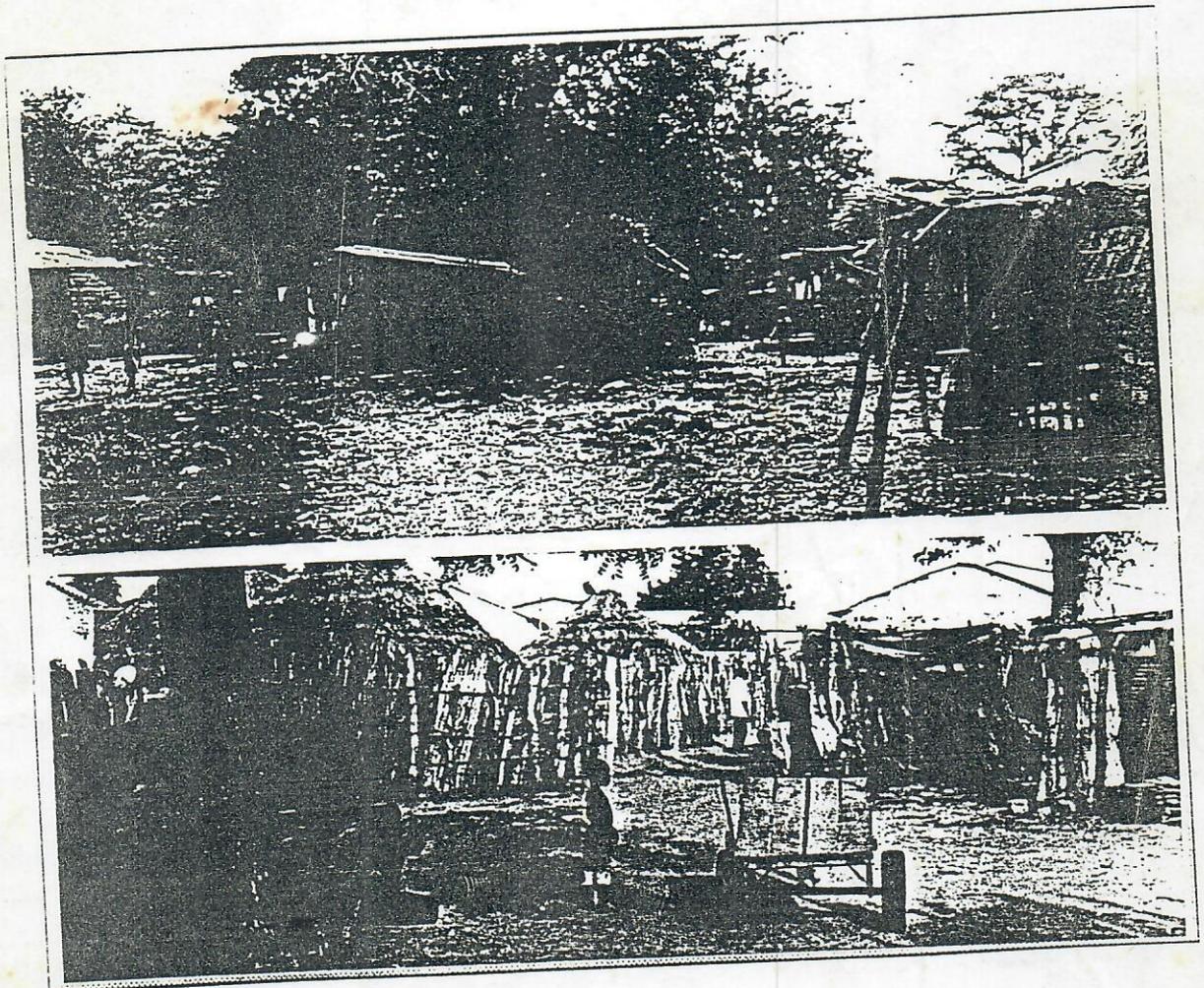


REPUBLIQUE DU SENEGAL

FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Département de KEDOU GOU

RAPPORT DE FORMULATION



DECEMBRE 1996

Le présent document constitue le rapport de la mission de formulation du Fonds de Développement Local dans la zone de Missirah-Kedougou au Sénégal qui a eu lieu du 15/10/96 au 07/11/96. La mission était composée de Moncef KOUIDHI, économiste chef de mission ; Madame Anna MBAYE, chargée de programme PNUD Dakar ; Baoubacar FALL, chargé de programme FENU au Sénégal ; Alfred SAWADOGO, Consultant VNU et de deux consultants nationaux Mbaye DIAO, sociologue et Abdoulaye SOW, géographe.

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LE PROGRAMME

I.	CADRE JURIDIQUE	1
II.	INFORMATIONS GENERALES ET ORIGINE DU PROGRAMME	1
2.1	<i>Contexte physique et humain</i>	1
2.2	<i>Contexte économique et social</i>	3
2.3	<i>Objectifs et stratégie du gouvernement</i>	6
2.4	<i>Contexte institutionnel</i>	12
2.5	<i>Capacités de la contrepartie</i>	13
2.6	<i>Assistance externe</i>	14
2.7	<i>Origine du programme</i>	16
III.	SITUATION AVANT PROGRAMME	19
3.1	<i>Poids économique régional de la zone d'intervention</i>	19
3.2	<i>Cadre physique et potentialités des deux sous-zones</i>	20
3.3	<i>Dynamique de peuplement et cadre de vie</i>	28
3.4	<i>Structuration de l'espace et flux d'échanges</i>	30
3.5	<i>Dynamique de l'économie rurale</i>	31
3.6	<i>Le niveau d'équipement</i>	38
3.7	<i>Armature villageoise et réseau urbain</i>	42
IV.	JUSTIFICATION DU PROGRAMME	44
4.1	<i>Justification de l'assistance technique</i>	44
4.2	<i>Les grands problèmes à résoudre</i>	44
4.3	<i>Conception du programme</i>	48
4.4	<i>Démarche</i>	50
V.	OBJECTIFS ET RESULTATS	50
5.1	<i>Objectifs de développement</i>	51
5.2	<i>Objectifs immédiats</i>	52
5.3	<i>Résultats en liaison avec les objectifs</i>	53
VI.	DESCRIPTION DES ACTIVITES	55
6.1	<i>Description sommaire</i>	55
6.2	<i>Description détaillée</i>	57
6.3	<i>Synergie avec d'autres bailleurs de fonds</i>	66
VII.	COUT ET FINANCMET	68

VIII. MODALITES D'EXECUTION	73
8.1 <i>Modalités de fonctionnement du FDL</i>	73
8.2 <i>Cadre institutionnel de mise en oeuvre</i>	76
8.3 <i>Pérennisation et durabilité</i>	78
8.4 <i>Rôles et responsabilités</i>	78
IX. RISQUES ET PROBLEMES EN SUSPENS	79
X. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR	79
XI. SUIVI ET EVALUATION DES ACTIVITES	80
PARTIE II	
I. EVALUATION DE L'EFFET GLOBAL	81
1.1 <i>Impact global sur l'accroissement des revenus des populations</i>	81
1.2 <i>Impact sur les pouvoirs de décisions des villages</i>	81
1.3 <i>Ancrage de l'institution communale</i>	82
1.4 <i>Impact sur l'environnement</i>	82
1.5 <i>Promotion de la micro-entreprise</i>	83
II. ASPECTS FINANCIERS ET ECONOMIQUES	83
2.1 <i>Incidences financières et économiques pour les groupements</i>	83
2.2 <i>Incidences financières pour les collectivités locales</i>	84
III. ASPECTS TECHNIQUES	84
3.1 <i>Identification des besoins et programmation des activités</i>	84
3.2 <i>Exécution et contrôle des travaux</i>	84
3.3 <i>Etudes de rentabilité</i>	85
3.4 <i>Pérennisation des activités</i>	85
COMPOSANTES	86
Composante 1 : Développement de l'économie rurale et appui à la gestion communautaire des terroirs	87
Composante 2 : Promotion des Communautés Rurales	94
Composante 3 : Gestion urbaine de la ville de Kedougou	97
ANNEXES	102
1. <i>Termes de référence (à faire)</i>	103
2. <i>La communauté rurale dans le cadre de la décentralisation</i>	104
3. <i>Evaluation des capacités des organisation de base et des Ong</i>	109
4. <i>Population en 1988 par village</i>	118

PARTIE 1 : LE PROGRAMME

I. CADRE JURIDIQUE

Le présent programme constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord de base d'assistance conclu entre le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties en cause le 4 Juillet 1987

Aux fins du dit accord, l'organisme du pays hôte chargé de l'exécution sera l'organisme coopérant du gouvernement visé dans l'accord. Le Gouvernement s'engage à exonérer des droits et taxes de douane tout le matériel et l'équipement achetés au titre du présent programme.

II. INFORMATIONS GENERALES ET ORIGINE DU PROGRAMME

2.1 Milieu physique et humain : *diversité agro-écologique et richesse socio-culturel*

■ *Forte urbanisation et faible intégration régionale*

Pays côtier connaissant un climat de type soudano-sahélien, le Sénégal a une superficie de 196.712 Km². avec cinq régions naturelles : les terres inondables, la zone de culture sèche, le littoral Nord ou zone des Niayes, la zone forestière et la zone sylvo-pastorale. La population totale du pays, selon le dernier recensement de 1988, est de 7 millions d'habitants avec une densité moyenne de 35 habitants au km². En 1996, cette population est estimée à près de 8.7 millions d'habitants. Le taux d'urbanisation est de 40 %, avec une forte concentration dans la région de Dakar et ses banlieues. Les activités agricoles sont prédominantes occupant plus des deux tiers de la population active. Les échanges inter régionaux sont faibles. Les avantages comparatifs des régions sont très faiblement exploités. Les flux d'exode rural ont exacerbé les déséquilibres existants et posé d'autres problèmes liés à la maîtrise de la gestion urbaine. L'organisation socio-administrative du pays comprend 10 régions :

- ▶ *la région de Diourbel* : zone essentiellement agricole avec un écosystème fragile et capitale du mouridisme (Touba), cette région est située au centre du vieux bassin arachidier. Elle abrite près de 9 % de la population du Sénégal, avec des fortes densités de peuplement 142 habitants au km². Malgré ses importantes ressources en eaux souterraines, la région connaît des contraintes réelles pour le développement des activités: surcharge humaine, surexploitation des terres et les irrégularités pluviométriques.
- ▶ *la région de Fatick* : fortement marquée par la salinité des terres, l'érosion marine et le sous-équipement en infrastructures collectives, l'économie de la région de Fatick est dominée par les productions vivrières et les activités du sel.

- ▶ *la région de Dakar* : capitale économique, administrative et culturelle du pays, la région de Dakar est la zone la plus développée, malgré sa petite taille et l'informalisation d'un pan entier de son économie. Le développement inégal des quartiers urbains a entraîné l'aggravation de la situation de précarité de plusieurs couches de la population. Près de 30 % de la population du Sénégal résident dans cette région.
- ▶ *la région de Kaolack* : coeur du bassin arachidier du Sénégal et principal carrefour commercial, la région de Kaolack retient environ 12 % de la population du pays. Elle est la première zone de production d'arachide et de sel. Des terres connaissent une forte pression en raison principalement de la monoculture arachidière.
- ▶ *la région de Kolda* : située à l'extrême Sud du pays et correspondant à la haute et moyenne Casamance, cette région est marquée principalement par son étendue et la dispersion de son habitat. Peuplée de près de 600.000 habitants en 1988, la région de Kolda dispose encore de vastes espaces agricoles et de zones de pâturages riches. Ses principales contraintes résident dans la fréquence des feux de brousse, l'enclavement des villages et l'intensité de l'érosion hydrique.
- ▶ *la région de Louga* : marquée par son climat sahélien avec une diversité agro-écologique du fait de l'étendue de son territoire (la troisième vaste région après Tambacounda et Saint Louis. Cette région enregistre une faible pluviométrie annuelle variant de 260 à 490 mm. Elle se caractérise par la fragilité de son écosystème et l'appauvrissement de ses sols qui sont menacés régulièrement par l'avancée des dunes. Sa densité de peuplement est faible 17 habitants au km². L'émigration vers les pays africains et l'Europe est importante.
- ▶ *la région de Saint Louis* : bordant le fleuve Sénégal sur près de 500 km, la région de Saint Louis retient le 1/10 de la population du Sénégal. La région constitue le principal réservoir d'eau potable de Dakar. Son économie est dominée par le riz, la canne à sucre et la tomate. Les facteurs limitatifs au développement de la région sont dus à la faible maîtrise des aménagements hydro-agricoles et à l'irrégularité de la pluviométrie.
- ▶ *la région de Thiès* : relais de migration vers Dakar, cette région qui est proche de Dakar est fortement peuplée abritant près de 15 % de la population du Sénégal avec des fortes densités dépassant les 150 habitants au km².
- ▶ *la région Ziguinchor* : marquée par son réseau hydrographique dense et ses forêts encore bien conservées, la région de Ziguinchor recèle d'importantes potentialités agricoles offrant des possibilités de mise en valeur. Son handicap majeur est son enclavement avec la position géographique de la Gambie.
- ▶ *la région de Tambacounda* : c'est la région la plus vaste du pays (30 % de la superficie du Sénégal) et la moins peuplée (densité moyenne en dessous de 10 habitants au km²). Elle est limitrophe à quatre pays (Mali, Guinée, Mauritanie et Gambie). La région de Tambacounda, à cheval sur la zone soudano-sahélienne et la zone soudano-guinéenne, a 59 602 km² soit 30 % du territoire national. La population totale de la région, selon le dernier recensement de 1988, est de 386 042 habitants.

■ *Tendances démographiques explosives*

L'occupation de l'espace est marquée par une forte concentration de la population, 71 % de la population totale sont répartis sur 30 % du territoire national avec une densité moyenne de 65 habitants au km². Les régions de Saint Louis, Tambacounda, Kolda et Ziguinchor représentent 70 % de la superficie du pays n'abritent que 29 % de la population du Sénégal. Ce déséquilibre a des multiples conséquences sur le niveau d'intégration de l'espace et plus particulièrement sur le niveau de performances de l'appareil productif. Sur une longue période, la croissance économique s'est accrue presque au même rythme que la démographie. Le taux de croissance naturel de la population a augmenté régulièrement depuis les années 60, se situant aujourd'hui à 2,9 %. Cela s'est traduit par la baisse de revenu par tête d'habitants et par l'accélération des flux migratoires en direction des villes et des pays européens, en particulier la France. La région de Tamabacuonda et plus particulièrement le département de Bakel constitue le vivier des sénégalais travaillant en France.

■ *complexité des structures sociales et pouvoir de l'islam*

Le Sénégal est engagé dans une mutation rapide, sous l'effet de la colonisation et du développement économique et social depuis l'indépendance, touchant tous les domaines de la vie économique et sociale des populations. Aujourd'hui, la société sénégalaise est marquée par la juxtaposition de structures traditionnelles et modernes. Les germes d'éclatement de la cellule traditionnelle basée sur la famille élargie sont perceptibles surtout en milieu urbain. En milieu rural, la famille constitue encore l'unité de base d'organisation sociale et économique autour de l'homme le plus âgé qui est le chef de famille. Celle-ci représente l'unité de référence pour l'habitat, les activités productives et la consommation. L'organisation sociale de la famille place la femme au centre de toutes les activités productives et sociales mais elle a de très faibles pouvoirs de décision aussi bien au niveau de la famille qu'au niveau du village. La dégradation de l'environnement leur rend les tâches domestiques de plus en plus pénibles, plus particulièrement pour la recherche du bois et de l'eau. Le système foncier ne favorise également pas la femme. La polygamie est relativement répandue. L'âge de mariage est très précoce pour les filles, parfois 12 ans dans certaines ethnies.

La religion dominante est l'islam qui conditionne de nombreux aspects de la vie et des rapports sociaux. Le pouvoir social et politique de certains chefs religieux, les chefs de confrérie et les Imams, est omniprésent dans tous les domaines, créant une forme d'aristocratie dotée de pouvoirs économiques et sociaux.

2.2 *Contexte économique et social : économie en ajustement et développement humain précaire*

■ *Contraintes structurelles et difficile insertion de l'économie sénégalaise dans les échanges internationaux*

Le Sénégal s'est engagé depuis les années 80 dans des programmes successifs d'Ajustement Structurel avec la Banque Mondiale et le FMI, dans le but de créer de meilleures conditions de

retour à une situation de croissance durable en mettant en oeuvre les réformes structurelles nécessaires. L'effort de réforme s'est fait en deux étapes : une étape de stabilisation dans le cadre d'un Programme de Redressement Economique et Financier PREF (1980-1984), et une étape d'ajustement structurel, c'est-à-dire de réorientation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale, dans le cadre du Programme d'Ajustement à Moyen et Long Termes, PAML (1985-1992).

Les réformes entreprises ont permis d'enregistrer des résultats encourageants en ramenant entre 1986 et 1991 le déficit financier de l'Etat de 2,6 % du PIB à 0,2 %, le déficit de la balance des paiements de 6 % du PNB à 1,3 % et le taux d'inflation de 5 % à 2 %. A cela s'ajoute l'ensemble des mesures visant la réforme de la Fonction Publique (réorganisation des structures, réduction des effectifs et un plafonnement de la masse salariale).

Cependant, la croissance réelle du PIB reste très faible. Le taux d'accroissement démographique est de 2,9 %, alors que le taux de croissance du PIB a oscillé pendant plusieurs années entre 2 et 4 %. La croissance annuelle du PIB a été de 2 % en 1994 et de 4,8 % en 1995. La croissance des productions agricoles a cru en moyenne de 1 %. La production industrielle n'a pu insuffler un nouveau dynamisme à l'économie, du fait de la rigidité du marché du travail, des coûts de production non avantageux et de la contre-performance du secteur agricole. D'une manière générale, le retour à une croissance positive durable est encore aléatoire du fait des faiblesses structurelles de l'économie liées d'une part, au manque de diversification de la production agricole (absence de relèvement de la rente arachidière) et à sa forte sensibilité aux aléas climatiques, et, d'autre part aux fluctuations des cours mondiaux des matières premières exportées.

Malgré les réformes engagées et les performances réalisées, l'économie sénégalaise reste marquée par des contraintes structurelles :

- aucun autre dynamisme économique réel ne s'est imposé pour prendre le relais de l'économie arachidière, malgré le développement du tourisme et de certaines activités de services ;
- la stagnation des productions agricoles et l'aggravation des menaces sur la fertilité des sols, ainsi que le recul des réserves forestières ont entraîné une paupérisation des couches de plus en plus larges du monde rural ;
- l'obsolescence de l'appareil industriel a réduit les opportunités d'élargissement de la base productive du secteur moderne au profit d'un secteur informel qui apparaît comme la manifestation de stratégies de survie de plusieurs couches de la population, surtout en milieu urbain ;
- l'absence de création d'emplois dans les villes et le rétrécissement de l'emploi salarié du secteur moderne constituent une cause importante de l'aggravation de la pauvreté urbaine. Dans les campagnes, où vivent la majorité de la population et la majorité des pauvres, l'insuffisance de l'investissement et des autres facteurs d'amélioration de la productivité des paysans concourent à maintenir voire à aggraver un fort taux de sous-emploi de la population active dominée par les femmes. Cette stagnation de l'économie ajoutée à une croissance démographique non maîtrisée se traduit par une baisse du

produits alimentaires et enfin le recours au *système de solidarité traditionnelle* qui est la famille élargie. Ces stratégies se traduisent par de nouveaux comportements des populations vis à vis de la prise en charge du développement. En effet, il y a l'émergence d'éléments de développement local à travers l'accroissement de la participation des populations au développement communautaire pour répondre aux besoins essentiels (autoproduction et services sociaux collectifs).

2.3 Objectifs et stratégie du gouvernement

■ *Stratégie pour un développement durable*

L'enjeu majeur d'ici l'an 2000 est de retrouver de façon durable le sentier de la croissance positive et durable au regard de certaines tendances lourdes de l'économie sénégalaise. Parmi ces tendances lourdes, il y a le fort taux d'accroissement démographique, la faible productivité de l'appareil de production due entre autres à l'épuisement du modèle de croissance tiré par la culture arachidière, la baisse de fertilité des sols et l'irrégularité des pluies. Pour relever ce défi quatre axes majeurs ont été arrêtés : i) réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance, ii) développement du capital humain, iii) politique de l'eau et de l'assainissement et iv) environnement, habitat et urbanisme.

- ▶ Réduction de la pauvreté par accélération de la croissance : le gouvernement cherchera à améliorer les conditions de vie des populations pauvres à travers trois mécanismes. Avant tout, il s'agit de la promotion d'une politique de croissance accélérée en réorientant les programmes existants et de la mise en oeuvre d'actions spécifiques. Ensuite il est envisagé d'organiser l'insertion des pauvres dans le circuit économique autour d'un programme national de lutte contre la pauvreté. Enfin une meilleure connaissance des pauvres et des mécanismes de l'appauvrissement des ménages et du pays, permettra de mieux cibler les catégories sociales et les secteurs d'activités en s'appuyant sur les municipalités, les Ong et les organisations de base.
- ▶ Développement du capital humain : quatre secteurs sont visés par la valorisation du capital humain : l'éducation, la santé, la population et la femme. Pour l'éducation, l'accent sera surtout mis sur l'enseignement élémentaire et l'alphabétisation. Le taux de scolarisation tourne actuellement autour de 58 %. Celui de l'analphabétisme était estimé en 1988 à 68 % pour la population de 6 ans et plus. Ce taux se situe à 92 % en milieu rural. L'objectif est d'atteindre le taux de scolarisation de 70 % d'ici l'an 2000 avec des actions plus spécifique envers les filles qui accusent du retard et de réduire de 5 points par an le taux d'analphabétisme. Cela devra se réaliser, dans le cadre d'une politique régionale plus équilibrée, par une meilleure utilisation des effectifs d'enseignants disponibles renforcés par des volontaires nationaux, la participation des collectivités locales et des Ong dans la construction des salles de classe, le renforcement du programme de production de matériels didactiques, notamment les manuels scolaires et la sous-traitance des programmes d'alphabétisation à des intermédiaires qualifiés (Ong, Association Sportive et Culturelle, Groupements et sociétés) et la participation des parents d'élèves dans la gestion des infrastructures scolaires. En matière de santé, l'effort portera sur un vaste programme de réhabilitation des infrastructures sanitaires et sociales (PDRH2) et une dotation en médicaments et produits essentiels. L'Etat assurera le

financement en augmentation la dotation des ressources budgétaires du secteur de la santé (7,5 % du budget de l'Etat). L'enveloppe réservée au fonctionnement des districts sanitaires augmentera de 10 % par an. Les collectivités locales consacreront 8 % de leurs budgets à ce secteur. Pour la maîtrise de la croissance démographique, au regard d'un taux de 2,9 %, la stratégie est basée sur l'introduction des variables démographiques dans les politiques économiques et sociales. Un Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires (PAIP) fut arrêté en collaboration avec la Banque Africaine de Développement. Les volets les plus importants concernent la santé maternelle et infantile, la planification familiale et la communication en matière de population. Enfin le renforcement du rôle économique et sociale de la femme apparaît comme un axe stratégique pour le développement du capital humain. La stratégie vise à alléger les travaux domestiques (technologies appropriées, énergie de substitution, disponibilité en l'eau potable,...), à soutenir les micro-entreprises féminines et à renforcer les capacités d'organisation et de gestion des groupements féminins.

- ▶ Politique de l'eau et de l'assainissement : Aujourd'hui en milieu rural deux personnes sur trois n'ont pas accès en permanence à l'eau potable. Le nombre d'unités de forage équipées est de 668. Pour l'assainissement en dehors de six villes qui disposent des systèmes évacuation d'eaux usées, le reste des villes est sous-équipé avec des services urbains presque inexistantes. Pour les prochaines années l'objectif est le relèvement du niveau de desserte en eau potable surtout en milieu rural par la mise en oeuvre d'importants projets comme la remise en état de service des eaux des vallées fossiles et du Canal de Cayor. Une politique sanitaire et d'aménagement d'ouvrages sanitaires familiaux est également envisagée. Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place une société de patrimoine qui louerait ses équipements à une société privée chargée de l'exploitation des eaux.
- ▶ Environnement, habitat et urbanisme : les principaux problèmes en matière d'environnement sont la pollution des eaux, les menaces réelles de rupture de l'équilibre du littoral, la dégradation des sols et l'exploitation intensive des ressources forestières. Les principales actions prévues concernent la gestion des ressources naturelles et la restauration des écosystèmes. Cette stratégie sera plus décentralisée avec un transfert de compétences aux communautés rurales et aux régions. Elle sera appuyée par le nouveau code forestier qui est en cours d'approbation. La promotion d'un système de gestion des déchets sera appuyé au niveau des villes principales et secondaires. Pour le secteur de l'habitat les principales orientations concernent le renforcement des activités de la Banque de l'Habitat du Sénégal la rationalisation des opérations des lotissements dans le cadre des Plans Directeurs d'Urbanisme pour les principales villes. En matière d'urbanisme avec un taux d'urbanisation de 41 % (le pays est le plus urbanisé de l'Afrique de l'Ouest après le Nigéria) le Sénégal a jeté les jalons pour une véritable politique de la ville. Cela devra se traduire par i) l'émergence d'une armature urbaine plus équilibrée avec la promotion des villes secondaires pour accompagner le processus de décentralisation, ii) l'amélioration de la fonctionnalité des équipements urbains. iii) la promotion de l'implication des populations dans la gestion des villes en réactivant les comités de quartiers et iv) le renforcement des capacités de gestion et de suivi des communes urbaines.

■ *Stratégie et éléments d'actions de lutte contre la pauvreté*

La stratégie et les éléments de programme d'actions pour la lutte contre la pauvreté dont les orientations ont été élaborées par le Gouvernement en 1996, selon un processus participatif impliquant la société civile à travers ses organisations représentatives, les collectivités locales et le secteur privé sont en cours d'approbation par les autorités gouvernementales. Les axes stratégiques de ce programme se résument comme suit :

- une stratégie de relance de la croissance économique à travers des investissements prioritaires touchant l'appareil de production et la création d'un environnement favorable pour le développement de l'initiative privée.
- une maîtrise des instruments de la politique économique basée sur l'utilisation optimale des ressources du budget de l'Etat ;
- une stratégie d'amélioration du niveau de couverture des services sociaux surtout le rattrapage du retard pour certaines régions du pays ;
- une stratégie de promotion d'une nouvelle administration de développement impliquant une redistribution des rôles entre d'une part l'Etat et ses démembrements et d'autre part la société civile ;
- une stratégie de gestion de l'environnement et en particulier la gestion des terroirs permettant de reconnaître les droits d'usage et de gestion des Ressources Naturelles aux communautés villageoises afin de mieux fixer les populations et de préserver le milieu naturel.

Quatre composantes devront traduire ce programme :

1. **Accroissement, diversification des revenus et création d'emplois** : pour atteindre les objectifs d'amélioration des revenus des pauvres et la diversification des activités économiques la promotion de la micro-entreprise apparaît comme un axe central. La création d'emplois sera atteinte grâce aux travaux HIMO à travers la réalisation des travaux d'infrastructures communautaires.
2. **Amélioration de l'accès aux services sociaux de base** : quatre sous-composantes sont envisagées, la maîtrise de la croissance démographique, l'éducation de base (formelle et informelle), la santé au niveau des structures communautaires et l'approvisionnement en eau potable surtout en milieu rural.
3. **Filets de sécurité, actions sociale et civile** : cette composante visera le développement des activités nutritionnelles et les mesures préventives pour lutter contre la drogue et la marginalisation des jeunes.
4. **Renforcement du système de suivi des conditions de vie des ménages** en mettant en place un Observatoire des conditions de vie des ménages pour mieux cibler les interventions du programme.

■ *Vers une décentralisation plus effective*

Un des aspects du processus de décentralisation au Sénégal a été d'instaurer les communautés rurales dès 1972. La communauté rurale était définie comme l'unité territoriale regroupant un certain nombre de villages unis par de liens de solidarité et d'intérêts communs. Elle était dotée d'un conseil rural et de son président. Même si les conseils ruraux étaient élus au suffrage universel, leurs pouvoirs effectifs étaient très réduits à des simples consultations. Ils n'avaient ni les compétences ni les moyens pour jouer réellement leur rôle de collectivités locales. La loi 72-63 avait introduit au niveau des communes chefs-lieux de région, un régime dérogatoire au droit commun en les dotant d'un statut spécial qui se traduisait par l'existence d'une direction bicéphale : un haut fonctionnaire nommé par l'Etat qui administrait la commune et en était l'ordonnateur du budget et un président du conseil municipal autorité politique qui ne disposait ni de pouvoir d'administration et ni de pouvoir de gestion. En prolongement de cet élan de décentralisation et de régionalisation des plans de développement avec l'appui du Ministère du Plan, des Plans régionaux de Développement intégré (PRDI) ont été élaborés en 1985. Ils ont été suivis par les premiers plans d'investissements communaux (PIC) et les plans locaux de développement (PLD) des communautés rurales. Ces outils ont le mérite d'exister même si leur niveau d'élaboration en est resté au stade descriptif et statique. Aujourd'hui chaque communauté rurale du Sénégal dispose de son Plan de Développement Local. En 1990 la loi retire la gestion des communautés rurales aux sous-préfets et la remet entre les mains des Présidents de Conseils ruraux. Au terme de cette évolution, le Sénégal est couvert par 48 communes et 320 communautés rurales.

L'année 1996 constitue un tournant dans le processus de décentralisation, avec la promulgation du dispositif législatif régissant les collectivités locales et la régionalisation. Désormais avec la création de la région ayant le statut de collectivité locale, le Sénégal compte 378 collectivités (48 communes, 317 communautés rurales et 10 régions) locales. Cette évolution répond à deux préoccupations :

- adapter les institutions aux exigences de développement économique et social pouvant servir de cadre de cohérence et de niveau d'exécution à certains types d'investissements publics ;
- approfondir le processus de décentralisation en substituant le contrôle centralisé à priori par le contrôle de l'égalité à posteriori ;

Dans ce cadre, un code régissant les collectivités locales a été promulgué le 5/02/1996. Les premières élections locales et régionales furent organisées le 24 novembre 1996.

L'organisation territoriale du Sénégal se présente comme suit :

- au niveau des services déconcentrés de l'Etat : la pyramide des institutins sont la région, administrée par un Gouverneur, la Préfecture (Préfet) et l'Arrondissement (Sous-préfet). Les représentants de l'Etat auront la charge de contrôle des actes des collectivités locales
- au niveau des collectivités locales : la Région, les communes urbaines et les communautés rurales. Les organes de ces collectivités sont élus au suffrage universel

pour une durée de 5 ans.

- ▶ *la Région* : ayant un statut de collectivité locale et administrée par un conseil régional élu au suffrage universel direct, la région constitue l'une des innovations de l'organisation administrative du Sénégal. Elle est dirigée par un Conseil Régional (en fonction de l'importance de la population avec un minimum de 32 et un maximum de 52 conseillers) et un Président qui est l'organe exécutif de la région. Les conseillers régionaux sont élus pour moitié au scrutin majoritaire de liste à un seul tour dans chaque département et pour moitié au scrutin de liste proportionnelle dans le cadre de la région. Elle a des compétences étendues pour promouvoir le développement économique, éducatif et social. Elle peut disposer d'un Comité Economique et social pour donner des avis sur tout projet intéressant la région. Il est prévu la création d'une Agence Régionale de Développement (ARD), représentant la région, les communautés rurales et les communes pour apporter aux collectivités locales une assistance gratuite en matière de développement économique.
- ▶ *la Commune* : prévue dans les zones urbaines, la commune est dirigée par un Conseil municipal et un maire élu au suffrage universel. La commune intervient dans tous les domaines de la vie communale aussi bien au niveau de la programmation des projets communaux qu'au niveau de la gestion des équipements et infrastructures collectives.
- ▶ *la communauté rurale* : elle a la personnalité morale de droit public, dotée de l'autonomie financière. Elle est "constituée par un certain nombre de villages appartenant au même terroir, unis par une solidarité résultant notamment du voisinage, possédant des intérêts communs et capables ensemble de trouver les ressources nécessaires à leur développement". Ses compétences sont très larges en particulier i) les modalités d'exercice de tout droit d'usage à l'intérieur de son territoire, ii) le plan général d'occupation des sols, iii) l'affectation et la désaffectation des terres du domaine national, iv) le budget de la communauté rurale, v) les projets locaux, vi) la protection de la faune et de la flore ainsi que la lutte contre les feux de brousse et vii) l'élaboration du Plan Local de Développement. L'organe exécutif de la Communauté rurale est le Président du conseil rural qui est l'ordonnateur du budget.

Pour accompagner les transferts des compétences de l'Etat aux régions, aux communes et aux communautés rurales, il est prévu la mise en place d'un Fonds de Dotation de la Décentralisation qui sera alimenté par un pourcentage de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Le montant de ce Fonds est fixé annuellement en fonction de l'évolution des transferts de compétences. L'affectation des fonds au profit des collectivités locales, correspondant au transfert des compétences, est décidée par le Conseil national de Développement des Collectivités locales.

■ *Processus d'élaboration d'un plan national d'actions pour l'environnement*

Le diagnostic établi par le Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement (CONSERE), dans le cadre du processus d'élaboration du Plan National d'Actions pour l'Environnement (PNAE) fait ressortir, entre autres constats, entre 1980 et 1990 le recul de 7 % de la superficie des forêts, sous l'effet conjugué des exploitations pour les besoins urbains en charbon, une réduction de 3 % à 5 % par an des rendements dans le bassin arachidier, et

l'épuisement des ressources halieutiques du fait de la pêche industrielle. La production agricole par tête d'habitant se réduit de façon continue du fait de la dégradation des conditions écologiques (- 2 % en moyenne par an entre 1979-92). Le taux de couverture des besoins alimentaires par la production agricole intérieure approche à peine les 60 %. Par ailleurs le Sénégal "entre 1970 et 1986 a perdu 82 % de l'habitat de sa faune et de sa flore sauvages : passant de 19.600 ha à seulement 3.500 ha".

Malgré cette importante pression sur les ressources naturelles, le pays dispose encore de potentialités naturelles en particulier les ressources forestières dans les régions de Tambacounda, de Ziguinchor et Kolda qui doivent impérativement être valorisées rationnellement en vue d'assurer la base d'un développement durable. Des efforts ont été déjà entrepris depuis plusieurs années. En effet, entre 1975 et 1989, 59 milliards de Fcfa dont 93 % sur financements extérieurs ont été investis dans le cadre d'une trentaine de projets de restauration et de protection de l'environnement dans le secteur agro-forestier. Les résultats sont inégaux selon les régions. Toutefois, le faible degré de participation des populations dans la gestion de ces projets et l'absence d'une structure transversale de coordination des différentes politiques sectorielles ont généré des incohérences, double-emplois et gaspillages de ressources.

Le processus d'élaboration du PNAE en est à ses débuts. Des thèmes de réflexion et de travail ont été arrêtés pour aboutir à un programme intégré en prenant en compte toutes les dimensions de gestion des ressources naturelles (écologique, économique, sociale et institutionnelle). Ces thèmes sont:

- l'implication effective des populations dans la formulation des choix stratégiques pour la gestion de leurs terroirs, débouchant sur des décisions en mettant en place une véritable politique de décentralisation et un cadre juridique de sécurisation foncière ;
- la création d'un cadre national permanent de concertation en matière environnementale
- l'analyse de la problématique de l'urbanisation et ses inter relations avec les mutations en cours de la société rurale ;
- la formulation des éléments de stratégies d'éducation environnementale modulées en fonction des groupes-cibles à atteindre ;
- la gestion des ressources naturelles et la diversité biologique en mettant l'accent sur la connaissance du patrimoine national et l'analyse de leurs modes d'utilisation ;
- la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la désertification, en prenant en compte la complexité des interactions entre les composantes de l'environnement et les facteurs socio-culturels dans le cadre de l'élaboration d'un Programme National d'Actions de Lutte contre la Désertification.

■ *Promotion de l'éco-tourisme*

Les potentialités touristiques du Sénégal sont diversifiées : tourisme balnéaire, tourisme de découverte, tourisme de chasse, etc. En matière de tourisme écologique le Gouvernement met

l'accent tout en prenant en considération le souci de sauvegarder la faune/flore et la satisfaction des besoins de base des populations sur deux axes :

- le tourisme de cynégétique : le cadre réglementaire est le code de la chasse et de la protection de la faune. Il y a les aires de protection (parcs nationaux dont le plus important est celui de Nikolo Koba de 913.000 ha), les zones d'intérêt cynégétique (ZIC) et à partir de 1989 les zones de chasse amodiées (ZCA). Entre 1972 et 1977, huit unités de ZIC ont été créées dont la plus importante se trouve dans la région de Tambacounda (Falémé). Les ZCA ont été introduites pour renforcer les ZIC qui n'ont pas produits des résultats encourageants. A la différence des ZIC dont la gestion est assurée par les services forestiers les ZCA sont gérées directement par l'Etat qui les loue à des exploitants cynégétiques titulaires d'une licence (guides de chasse). Depuis 1989, 33 ZCA ont été créées couvrant 3 millions d'hectares dont le tiers se trouve dans la région de Tambacounda. Les retombées financières pour l'Etat ont été de l'ordre de 147 millions Fcfa en 1989 contre 49 millions Fcfa. Parmi d'autres impacts il y a l'implantation de campements dans les villages et le développement de l'artisanat.
- le tourisme de vision : il suit surtout le tourisme cynégétique. Le nombre de touristes visitant les parcs nationaux reste faible.

Le gouvernement compte les prochaines années approfondir ce type de tourisme pour :

- diversifier les produits touristiques du Sénégal ;
- créer des opportunités d'emploi dans le milieu rural et générer divers effets économiques et induits au profit des populations riveraines des zones de chasse amodiée et des parcs nationaux grâce au développement des campements et des activités de services ;
- généraliser la chasse guidée pour mieux assurer le contrôle sur les prélèvements des ressources fauniques et inciter les populations à participer à l'action de conservation des ressources naturelles .

2.4 Contexte institutionnel

Quatre directions sont chargées de traduire dans le fait le développement local et la maîtrise de gestion de l'espace :

1. *La Division de la Planification Régionale* : rattachée directement à la direction de la planification du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan cette division dispose des représentations régionales. Ses ressources humaines se limitent à une dizaine d'agents, au niveau central, et deux agents par direction régionale. Dans la région de Tambacounda, la direction régionale comprend deux agents avec des très faibles moyens. Malgré l'appui du PNUD dans le cadre de la mise en place d'une Banque des Projets Régionaux en 1992, la division manque d'outils et de techniques permettant de comprendre et de suivre les réalités économiques régionales et locales. Aucune vision spatiale et de synthèse des problèmes de développement apparaît dans les maigres documents existants. Dans la région de Tambacounda, même le travail

de cohérence sectorielle et de suivi des projets exécutés dans la zone est faiblement maîtrisé. Cette division a cruellement besoin de renforcement pour qu'elle puisse constituer un cadre de référence pour la coordination et la concertation des actions de développement. La division a participé en 1988 à l'élaboration des Plans Régionaux de Développement Intégré (PRDI) qui ont bien besoin d'une actualisation et d'un approfondissement pour servir de base de référence au développement des régions. Avec la régionalisation, le Conseil Régional pourra reprendre cette initiative pour en faire un instrument de programmation des actions régionales.

2. *Le Service de l'Expansion Rurale (SER) ou Développement à la Base (depuis 1996)* : ce service rattaché au Ministère de l'Intérieur a des agents sur le terrain jusqu'au niveau des communautés rurales. C'est le service le plus proche des populations. Il a été mis en place surtout pour appuyer les communautés rurales. C'est dans ce cadre, qu'il a participé activement, avec l'appui de la Coopération allemande à l'élaboration des Plans Locaux de développement. Il assure également la coordination des services techniques pour soutenir les initiatives des villageois. Dans le département de Kédougou le SER dispose d'un agent au niveau de chaque communauté rurale et d'un agent départemental. Le profil de planificateur et d'animateur de développement de ces agents permet aux communautés rurales de bénéficier de larges services du fait de leur capacité à mobiliser les autres services techniques. Ces agents dépendent des préfets ou sous-préfets.

3. *La Direction Régionale du développement Communautaire* : dépendant du Ministère de la Femme, cette direction existe au niveau régional. Elle est constituée généralement par des monitrices et des animatrices pour encadrer les groupements féminins. Ces directions régionales ont bénéficié de l'appui du Fenu dans le cadre du projet Moulin. Malgré leurs faibles moyens, elles continuent à avoir des activités rapprochés au niveau des communautés rurales pour appuyer les activités productives (maraîchage, moulin, artisanat...) des groupements féminins. Dans certaines localités elles utilisent le relais des agents SER. Dans la région de Tambacounda les animatrices sont au nombre de trois. Elles mènent des actions dans le cadre du projet d'appui aux groupements féminins (financement Banque Africaine de Développement). Elles ont une connaissance du milieu villageois et ont établi des relations de confiance avec les groupements féminins.

4. *La Direction de l'Aménagement du Territoire* : elle est représentée au niveau du chef-lieu de chaque région. Elle a vu le jour à la suite de l'élaboration du Plan National d'Aménagement du Territoire et des Schémas régionaux d'aménagement du Territoire (SRAT) en 1990. Ces documents constituent un outil appréciable dans la mise en oeuvre de la régionalisation et un cadre de référence pour toutes les interventions des acteurs du développement. La mission de cette direction régionale est d'assister les services régionaux dans une meilleure articulation spatiale et sectorielle des actions de développement. C'est un service de synthèse et d'appui aux collectivités pour certains types de travaux (plans régionaux et plans d'urbanisme). Dans la région de Tambacounda, cette direction assure ses missions grâce à deux agents compétents.

2.5 Capacités de la contrepartie

Le gouvernement sénégalais s'est engagé résolument dans le processus d'approfondissement de la décentralisation en promulguant les textes législatifs régissant les collectivités locales et

précisant les conditions et le cadre de transfert des compétences de l'Etat au profit de ces collectivités. Des élections locale et régionales viennent d'être organisées. Cela traduit la volonté de mettre en place des structures régionales pleinement responsables de leur développement économique pour impulser une nouvelle dynamique de développement pouvant contribuer au redressement national.

Toutefois, l'insuffisance des moyens financiers des collectivités locales, l'absence d'indications sur les critères d'affectation des fonds du budget de l'Etat, correspondant au transfert des compétences et l'imprécision quant aux attributions exactes de l'Agence Régionale de Développement par rapport aux services déconcentrés, rendent problématique la mise en oeuvre des PDRI et des Plans Locaux de Développement. Il y a lieu de :

- clarifier les critères d'affectation des ressources du Fonds de dotation de la décentralisation selon une péréquation intercommunautaire et inter régionale. Il s'agit surtout de pérenniser ces ressources afin de permettre aux collectivités d'engager des actions de développement à moyen terme ;
- clarifier les compétences des institutions décentralisées à mettre en place et celles des services déconcentrés de l'Etat ;
- renforcer les capacités de gestion des élus locaux en mettant en place rapidement un programme national d'alphabétisation pour les conseillers ruraux ;
- promouvoir des espaces locaux et régionaux de coordination et de concertation entre les principaux bailleurs de fonds et les acteurs du développement local ;

2.6 Assistance externe

Les projets qui sont en cours ou programmés dans la zone de Missirah et de Kedougou sont peu nombreux.

1. Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (PGCRN)

Ce projet d'un montant global de 25 millions de \$ pour une durée de 7 ans (1994-2001) dont le financement est assuré par l'USAID s'inscrit dans la stratégie du gouvernement de maîtrise de la gestion des ressources naturelles. La stratégie globale repose sur la prise en compte de l'aménagement des terroirs et le renforcement des capacités locales pour aborder les problèmes de gestion des ressources naturelles. Le projet appuiera 50 communautés rurales sur l'ensemble du territoire du Sénégal soit environ 300 villages dans l'identification, la planification et la gestion des ressources naturelles. Actuellement seulement 10 communautés rurales ont été sélectionnées dont une (Bandafassi) se trouve dans le département de Kedougou. Le projet vise à toucher , à travers ses activités au niveau villageois, près de 200. 000 habitants. Il comprend quatre volets :

- Identification et analyse des politiques : le projet fournira l'assistance nécessaire au Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles pour i) approfondir les études et politiques de suivi en matière d'environnement, ii) formuler des stratégies

et mécanismes appropriés de suivi et d'exécution. iii) élaborer le PNAE et iv) renforcer les capacités institutionnelles de différents partenaires impliqués dans la mise en oeuvre du PGCRN.

- Développement des ressources humaines : le projet comporte un vaste programme de formation à plusieurs niveaux bénéficiant à plusieurs agents dans le but de constituer des capacités locales de gestion des ressources naturelles. Les principaux bénéficiaires de ce volet formation (alphabétisation fonctionnelle et suivi de l'environnement) sont les agents des ministères techniques, dirigeants et agents des communautés rurales et organisations villageoises. La formation touchera également les institutions spécialisées en matière de suivi de l'environnement en particulier le Centre de Suivi Ecologique avec l'appui des universités américaines.
- Aménagement des terroirs : il s'agit principalement des études d'inventaires des ressources naturelles au niveau villageois en vue de l'élaboration des plans d'aménagement et le financement des micro-projets avec une importante participation communautaire. Des subventions sont prévues aux conseils ruraux pour créer des postes d'animateurs communautaires permettant de renforcer les capacités techniques et administratives des communautés rurales.
- Suivi de la gestion des ressources naturelles : ce volet sera exécuté par des universités américaines, les Centres d'Expansion Rurale Polyvalents, le Centre de Suivi Ecologique et l'unité de suivi du projet de la Direction des Eaux et Forêts du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Il s'agit essentiellement d'établir des cartes de ressources naturelles au niveau national et au niveau communautaire pour dégager des plans d'aménagement.

Le projet est exécuté, depuis à peine un an, au niveau du CONSERE avec une unité de Gestion du Projet. Cette Unité de Gestion est gérée par un directeur national, deux experts américains et des experts nationaux. Le travail effectif de ce projet n'en est qu'à ses débuts. Les techniques et outils d'investigation des terroirs ne sont bien connus. Le travail couvrant actuellement 10 communautés rurales concerne les prises de contacts avec les personnes ressources au niveau des chefs-lieux des communautés rurales pour évaluer les capacités d'organisation communautaires et la nature de dégradation du milieu environnemental.

2. Projet pour la gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution

Ce projet aborde le problème de protection des ressources naturelles sous l'angle de l'offre et de la demande. Pour l'offre, l'objectif principal est la rationalisation de l'exploitation du bois pour la satisfaction des besoins en charbon. Au niveau de la demande, le but est le développement des énergies de substitution comme le gaz pour assurer un approvisionnement varié en combustibles pour les populations. Ce projet d'un montant global de 19 millions \$ sur financement Banque Mondiale couvrira les régions de Tambacounda et Kolda. Ce projet comprend donc deux programmes :

- Programme pour l'aménagement durable des formations naturelles pour la production de bois-énergie : d'un montant global de 15 millions de \$ pour une durée de 7 ans, ce

programme articule ses interventions au niveau de plusieurs composantes en particulier:

- i) l'inventaire de la biomasse végétale à Tambacounda et à Kolda sur 600.000 ha et l'inventaire du bois mort sur l'ensemble du pays en vue de la connaissance du potentiel forestier et la planification de l'offre en bois-énergie ;
- ii) l'aménagement durable des formations naturelles sur 300.000 ha par les populations rurales dans les deux régions et la production de 860.000 tonnes de bois de feu avec la participation de 250 villages ;
- iii) l'appui à la production de bois-énergie en formant 1.000 représentants des villages aux techniques de carbonisation performantes et la diffusion des fours améliorés ;
- iv) la promotion de la participation des populations rurales et du développement villageois en établissant des plans d'aménagement intégré des terroirs villageois et la création d'opportunités de développement économique et social des villages et
- v) le développement d'un système de prévention des feux de brousse et de suivi de l'exploitation des ressources forestières.

- Programme de gestion de la demande et de promotion des énergies de substitution : d'un coût total de 2 millions de \$ pour une durée de 5 ans ce programme vise à assurer un approvisionnement durable en combustibles offrant des possibilités de choix à des prix abordables et qui contribuent à la sauvegarde de l'environnement. Il comprend principalement deux composantes : i) appui à la filière charbon pour permettre la modernisation du secteur privé dans la commercialisation du charbon en milieu urbain et la diversification/conversion des entreprises traditionnelles d'exploitation forestière ; et ii) le développement institutionnel, communication et appui aux initiatives publiques et privées.

2.7 Origine du programme

Le présent programme a été identifié à la suite de la mission de préformulation (septembre 1996) et des visites sur le terrain par la mission de formulation en octobre 1996 dans la région de Tambacounda. Il s'inscrit dans la problématique de lutte contre la pauvreté dont la stratégie et les éléments d'un programme d'actions sont en cours d'approbation par les autorités gouvernementales. Il cadre également avec les orientations du prochain cycle de programmation du PNUD qui accorde une priorité à la lutte contre la pauvreté. Trois régions, Tambacounda, Diourbel et Dakar ont été privilégiées par le PNUD pour apporter son concours en modulant les outils et instruments d'intervention en fonction des contraintes locales.

Pour la région de Diourbel, la contribution du PNUD et du Fenu se limitera à poursuivre l'amélioration des conditions de vie des groupements féminins à travers le Fonds Régional de crédit et grâce au renforcement du dispositif d'encadrement technique. Il s'agit d'augmenter le nombre de groupements bénéficiaires, de diversifier les secteurs économiques et de développer la culture d'épargne au sein des groupements pouvant à terme déboucher sur la création de caisses d'épargne-crédit.

Dans la région de Dakar où vit la grande partie des populations urbaines pauvres du Sénégal, le PNUD interviendra dans trois quartiers périphériques en apportant son assistance, d'une part aux communes pour leur permettre de faire face à la précarité des conditions de vie des populations pauvres et assurer la coordination des actions de lutte contre la pauvreté et d'autre part en appuyant les actions de lutte contre la drogue et le sida.

Dans la région de Tambacounda, le FENU interviendra dans une zone géographique bien circonscrite vue l'étendue de son territoire et la diversité des problématiques du développement. Il s'agit de choisir une zone d'intervention qui réponde aux critères d'une masse critique d'indicateurs socio-économiques, pouvant justifier l'utilisation optimale des ressources disponibles du FENU et du PNUD.

Le choix de la zone d'intervention dans la région de Tambacounda a reposé sur les résultats des études menées par la direction de la Planification du Ministère du Plan et des Finances, des visites du terrain (entre le 19/10 et 01/11/96) touchant les trois départements, l'analyse des actions de développement engagées dans la région de Tambacounda et de l'étude de préformulation réalisée par le FENU en septembre 1996. La mission a pris en considération dans le choix des sites i) les facteurs limitatifs au développement de l'initiative communautaire et individuelle dans les villages et les petits centres urbains, ii) la nécessité de rattraper le retard de développement et surtout de lutter contre la pauvreté ainsi que la protection des Ressources Naturelles, iii) la nécessité d'appuyer le processus de décentralisation et de régionalisation en cours, iv) la concentration géographique des actions de développement dans une zone homogène, v) les ressources disponibles et les principes d'intervention du FENU vi) ainsi que la recherche de synergie avec les actions du PNUD, dans le cadre de son programme pilote de lutte contre la pauvreté, et d'autres bailleurs de fonds.

La région de Tambacounda, à cheval sur la zone soudano-sahélienne et la zone soudano-guinéenne, est la plus vaste du pays, avec 59 602 km² soit 30 % du territoire national. Elle compte les trois départements de Tambacounda, Kedougou et Bakel, chacun d'eux est divisé en quatre arrondissements, avec respectivement 12, 10 et 11 communautés rurales. Le nombre des villages est de 791 pour Tambacounda, 242 pour Kedougou et 435 pour Bakel. D'une façon générale les villages sont dispersés surtout dans le département de Bakel posant souvent le problème de la localisation de certaines infrastructures collectives. La population totale de la région, selon le dernier recensement de 1988, est de 386 042 habitants. Elle est estimée à près d'un demi-million d'habitants en 1996. Les jeunes de moins de 25 ans constitueraient 58,5 % de l'ensemble de la population. Cette population est répartie comme suit :

- département de Tambacounda : 51,6 %
- département de Kedougou : 18,4 %
- département de Bakel : 30,0 %

Selon certaines évaluations datant de 1992, le secteur agricole contribue pour 77 % au Produit Intérieur Brut régional dont 39 % pour l'agriculture, 32 % pour l'élevage et 6 % pour les forêts. Les cultures vivrières (mil, sorgho et maïs avec un peu de riz dans le département de Kedougou) occupent près des deux tiers des superficies emblavées. Le reste des superficies est réservé aux cultures de rente principalement l'arachide et le coton. L'élevage nomade à l'Est et sédentaire ailleurs, est composé de 80 % de petits ruminants, 18 % de bovins et 2 % de chevaux et d'ânes. Près des trois quarts de ce cheptel sont localisés dans le département de Tambacounda et 24 % dans celui de Bakel. La région possède des ressources forestières importantes, avec 1,8 millions de forêts classées. Elle dispose également d'un parc national (Niokolo Koba) d'une superficie totale de 913 000 ha abritant une diversité d'espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et de poissons. Cependant, la surexploitation de ces ressources pour le marché national du bois et du charbon de bois, sans aucune retombée sur l'économie régionale et l'importance des feux de

brousse, mettent sérieusement la région en danger de désertification.

Les trois départements de la région de Tambacounda connaissent un développement contrasté du fait de la diversité de leurs potentialités économiques, de leur niveau d'enclavement et de la complexité de leurs structures socio-culturelles.

* *Département de Tambacounda* : il peut être divisé en trois zones correspondant à certaines formes de spécialisation agricole. La zone Nord (Koussanar et Koumpenttoun) surtout peuplée par des populations venant d'autres régions du Sénégal est encore dominée par la culture de l'arachide. La zone centrale, autour de Tambacounda-ville, se caractérise par l'importance des activités informelles, des activités agricoles péri-urbaines et l'exploitation forestière. Enfin, la zone sud comprenant les arrondissements de Missirah et de Dialacoto correspond à une région de polyculture du fait de l'existence de la vallée du fleuve Gambie. Les cultures pratiquées sont assez variées : coton, arachide, banane, cultures de contre saison et arboriculture. Le riz qui était pratiqué sur des grandes superficies tout au long du fleuve Gambie est surtout destiné à l'autoconsommation. Le développement rapide de la banane avec des techniques de production qui occupent les paysans pendant 160 jours de travail, limite les possibilités de diversification des cultures. Les superficies à aménager sont relativement importantes. Dans la partie sud de cette zone, dans l'arrondissement de Dialacoto, les problèmes sont d'une autre nature. En effet, depuis l'expulsion en 1972 des populations résidant dans le parc Niokolo Koba, leur installation dans les villages environnants et la présence de la forêt classée de Diambour, les problèmes de développement se posent en termes de gestion des espaces agricoles disponibles et de préservation des ressources naturelles.

* *Département de Bakel* : il connaît trois zones distinctes. La zone Nord de Bakel ville est marquée par les retombées économiques des flux financiers des émigrés vivant en Europe. Les impacts des flux migratoires qui datent des années 30 se traduisent par une économie fortement monétarisée et un niveau d'équipement relativement élevé grâce aux investissements des immigrants. Cette zone est marquée également par la présence de réfugiés mauritaniens (depuis les événements de 1989). Les femmes constituent les piliers du développement agricole puisque la majorité des hommes vit toute l'année à l'étranger. Toute l'économie de cette zone est dominée par les flux financiers des émigrés. Dans certains villages comme Mouderi le montant des mandats mensuels envoyés à travers les services de la poste tourne autour de 25 millions Fcfa. La deuxième zone se trouvant au centre du département est polarisée par Goudiri. Cette zone agro-pastorale est assez vaste avec des villages très dispersés. Elle connaît des problèmes d'hydraulique et d'enclavement. Elle a bénéficié de plusieurs projets d'élevage et de l'appui de plusieurs Ong. Les résultats de toutes les actions entreprises par les bailleurs de fonds (Usaid, BAD et Banque Mondiale) depuis 1976 sont mitigés. Enfin, la troisième zone de Keniaba qui est enclavée du fait du fleuve Falémé, constitue un point de convergence de tous les flux de transhumance régionale et sous régionale (Mali et Guinée). Son enclavement pose un réel problème d'administration territoriale pour le Sénégal et la préservation des parcours de pâturage constituant une menace réelle pour la préservation de l'écosystème des terroirs villageois.

* *Département de Kedougou* : ce département est resté pendant plusieurs années en marge du développement du fait de son enclavement. Son économie est basée sur les cultures de subsistance. Le sous-équipement est généralisé. Ses échanges sont plus tournés vers la Guinée que vers Kedougou-ville. Les actions de développement initiées ont été réduites à quelques

opérations de forage ou à des campagnes de vaccination. L'enclavement interne y est plus marqué que dans d'autres localités de la région de Tambacounda et cela du fait du relief accidenté des villages. Cet enclavement dure plus de six mois par an pour certains villages. Cependant, depuis un an la réalisation de la route jusqu'à Kedougou ouvre une réelle perspective d'échanges pour les villages environnants et le développement du tourisme de chasse. Le niveau d'organisation des populations y est faible. Le département peut être scindé en deux parties : une grande partie dominée par les activités agricoles sur des petites parcelles autour des cases et une autre partie, centrée sur Saraya, qui a de réelles potentialités minières (marbre et or).

Compte tenu de la nécessaire concentration géographique dans une zone homogène et du double objectif d'allègement de la pauvreté et de relance du développement local, la mission a retenu une grande zone homogène qui part de Missirah jusqu'à Fongolimbi. Cette zone représente une certaine continuité agro-écologique et connaît de réels problèmes de développement. Les leviers d'actions possibles se résument à la nécessaire diversification de la base productive des terroirs villageois et à la protection des ressources naturelles qui représentent un potentiel écologique pour les générations futures et une source de diversification de revenus des populations grâce à l'écotourisme. La zone du projet comprend donc un arrondissement du département de Tambacounda (Missirah) et trois arrondissements de Kedougou (Salemata, Bandafaassi et Fongolimbi).

III. SITUATION AVANT PROGRAMME

3.1 Poids économique régional de la zone d'intervention du FDL

Les actions que le FDL appuiera couvriront une zone homogène s'étalant en partie sur une portion du Département de Tambacounda et en partie sur l'essentiel du Département de Kédougou. La zone ainsi couverte est donc constituée par la totalité de l'arrondissement de Missira (Département de Tambacounda) et des arrondissements de Bandafassy, Salemata et Fongolimbi, tous dans le Département de Kédougou. Ces 4 arrondissements couvrent les 10 communautés rurales de la zone sud-ouest de la région et qui sont celles de Neteboulou, Missira et Dialocoto, Salemata, Dakateli, Bandafassi, Tomboroncoto, Fongolimbi, Medina Baffi et Dimboli.

Cette zone ainsi délimitée constitue 25% environ de l'espace régional. Elle recèle d'immenses potentialités agricoles (polycultures céréalières, culture de rentes, arboriculture, foresterie, élevage et faunistique). Elle produit 40% du maïs régional, 30% du mil et abrite 62% des terres emblavées pour le riz. Cette zone, à elle seule et uniquement dans l'arrondissement de Missirah, produit 98% de la production bananière régionale qui représente 56% de la production nationale.

Dans les seules communautés rurales du Département de Kédougou couvertes par le projet, sont produits 98% du fonio régional. En ce qui concerne les cultures de rentes, la zone ne produit que 6% de l'arachide et 12% du coton de la région.

S'agissant de l'élevage, malgré l'importance des ressources fourragères d'une part et les qualités de rusticité (surtout leur trypanotolérance) des races locales d'autre part, la zone d'intervention n'abrite, par rapport au reste de la région, que 10% du cheptel bovin, 8% des ovins et caprins et seulement 2% des effectifs de volailles, soient respectivement environ 51.000 bovins, 104.000

ovins et caprins et 30.700 unités avicoles.

Du point de vue forestière et faunistique, la zone couvre la totalité du parc de Niokolo Koba et la moitié de la grande forêt classée de Diambour c'est à dire respectivement 913.000 ha et 56.000 ha. *Ces domaines forestiers constituent à la fois le lien et la transition entre les deux sous-zones* que constituent d'une part l'arrondissement de Missirah et d'autre part la zone sud-ouest du département de Kédougou.

Malgré ces réelles potentialités agricoles, forestières, industrielles et touristiques, la zone enregistre de fréquents déficits vivriers, un faible taux de productivité agricole, une non intégration des différentes activités agricoles, une faiblesse structurelle de l'exploitation du cheptel des formes d'organisation paysannes très embryonnaires et un sous-encadrement technique et administratif notoire des populations.

Au bilan global, le niveau de vie des populations de la zone est relativement très médiocre, voire assez précaire et la plupart des indicateurs objectifs de la pauvreté y sont nettement manifestes. La zone est caractérisée dans ce contexte, par la quasi permanence de plusieurs maladies endémiques (onchocercose, goître, ver de guinée, bilharziose, trypanosomiase, fièvre jaune, paludisme et SIDA), des déséquilibres et carences alimentaires avec leurs corollaires de problèmes de santé publique liées à la malnutrition (fort taux de mortalité surtout infantile et maternelle, faible espérance de vie) et dans le cadre d'un habitat rudimentaire avec une population très majoritairement analphabète.

3.2. Cadre physique et potentialités des deux sous-zones

Climat

Toute la zone d'intervention se situe dans le domaine climatique dite zone soudano guinéenne. L'extrême partie nord/ouest de la zone, c'est-à-dire la communauté rurale de Netteboulou constitue le domaine de transition et de contact avec la partie de la région couverte par la zone climatique dite soudano-sahélienne. La caractéristique essentielle du climat de type soudano-guinéen est l'existence de deux saisons nettement tranchées : une saison pluvieuse unique de 5 à 6 mois (Mai à octobre) et une saison sèche avec forte insolation et forte évaporation.

L'agriculture étant essentiellement une agriculture sous pluie (sauf pour la banane), tout le calendrier agricole et la plupart des activités sociales sont rythmés par cette dichotomie des deux saisons.

La zone est comprise du Nord au Sud entre les isoyèthes 700 et 1400 mm. Cette pluviométrie autorise sans grand risque la plupart des spéculations agricoles qui intéressent le paysannat local (mil, maïs, arachide, coton, niébé, fonio, riz). Il faut cependant noter une constante tendance de péjoration du climat surtout dans le bilan pluviométrique et leur répartition et en tenir compte par un effort constant de recherche et d'adaptation des espèces culturales sous pluie à des milieux où le déficit en eau est régulièrement plus prononcé.

Ce facteur, combiné à la fragilité des sols, à l'importance de l'érosion, à l'abondance des eaux de surfaces et à la pauvreté des nappes (surtout dans le département de Kédougou) suggère et

commande l'orientation de l'agriculture vers des systèmes de production basée sur la maîtrise des techniques de stockage et de redistribution des ressources en eau (Aménagement hydroagricoles, revitalisation de vallées, système de retenue collinaires, irrigation).

Hydrographie et ressources en eau

Le réseau hydrographique de la zone est considérable. Toute la zone constitue le bassin versant naturel du Fleuve Gambie et de ses principaux affluents. Sur son cours supérieur, la Gambie reçoit les apports du Diarra et du Thiokoye sur sa rive gauche. Ils sont tous localisés dans l'arrondissement de Bandafassi. Sur sa rive droite elle reçoit le Niokolo Koba qui donne son nom au Parc dans lequel il développe tout son lit. Le cours supérieur du Niokolo Koba est constitué de petits affluents. Ces affluents localisés dans la communauté rurale de Tomboroncoto offrent d'intéressants domaines rizicoles et maraîchers et peuvent être avantageusement valorisés.

Toujours sur sa rive droite, au nord du Niokolo Koba, la Gambie reçoit les importants apports du Niériko dont le bassin s'étale sur tout l'arrondissement de Missira. Les affluents du Niériko qui sont les plus intéressants du point de vue agricoles sont malheureusement tous situés dans le parc de Niokolo Koba et dans la forêt classée de Diambour. Cependant sur certains talwegs résiduels localisés dans la communauté rurale de Dialacoto, des aménagements hydroagricoles restent encore possibles sur des périmètres modestes mais intéressants au niveau de certains villages (Dialocoto, Gamon, Dienoundiala et Wassadou).

Après la confluence du Niériko avec le fleuve Gambie, celui-ci définitivement constitué, se développe sur toute la partie sud/ouest des communautés rurales de Missirah et de Neteboulou et y offre les meilleures conditions d'aménagement hydroagricole. Le bassin de confluence du Niériko et de la Gambie enrichi des apports du Niaoulé offre ainsi un vaste domaine très favorable à toutes les spéculations agricoles de rente et couvrant les terroirs des Wassadou, Kouar, Médina Yoro, Vélingara Leguel, Sankagne, Gouloumbo et Genenoto. Tous ces terroirs localisés dans les communautés rurales de Missirah et de Neteboulou sont les zones bananières exploitées par des colons agricoles allogènes (exploitants agricoles "intellectuels" originaires de Dakar) et aussi par des autochtones ayant délaissé les productions rizicoles naguère dominantes. L'hydrologie de cette zone offre d'excellentes conditions d'une polyculture spéculative à promouvoir en l'intégrant aux autres systèmes de production céréalières et maraîchères.

Cependant d'une manière générale, ce réseau hydrographique local est largement tributaire des pluies (crue de juillet à octobre, étiage en avril, mai). L'essentiel de ce potentiel (sauf dans la zone bananière) n'est utilisé généralement qu'en culture de décrue, selon des méthodes qui rendent aléatoires à la fois les variabilités inter-annuelles des zones de décrue et aussi l'importance de l'érosion.

Géomorphologie, pédologie et vocation des terres

On distingue deux paysages géomorphologiques nettement différenciés. Le premier est le bassin alluvial nord/est du Niériko et du fleuve Gambie. Il couvre tout l'arrondissement de Missirah et l'essentiel du Parc de Niokolo Koba. Le second, au sud, couvre tout le département de Kédougou sous l'appellation générique de "socle".

Le bassin alluvial offre des formations pédologiques très variées et très intéressantes du point de vue agrologique. Les principales sont constituées des remblais colluvio-alluviaux des vallées et aussi des plaines et plateaux formés sur les sols du continental terminal.

Les remblais colluvio-alluviaux sont sur de grandes cuvettes à inondation limitée en hauteur et en durée. Il s'agit de sols sablo-argileux et argilo-limoneux, très marqués par l'hydromorphie, très riches et de haute capacité agrologique. Ils constituent le domaine de la polyculture, des cultures irriguées (banane, riz) des cultures de dérobée (niébé et patate), des cultures maraîchères et des cultures céréalières à long cycle végétatif (sorgho, mil bassi). Les plaines et plateaux du continental terminal s'étalent sur tout le Nord de l'arrondissement de Missirah. Originellement assez riches, ils abritent l'essentiel des établissements humains. Ces terroirs fortement humanisés, ont fait l'objet d'une surexploitation intensive. Ils sont devenus très lessivés, de plus en plus pauvres en humus et doivent faire l'objet de vastes mesures concertées en vue de leur revalorisation. Ces sols ferrugineux tropicaux ainsi engraisés, peuvent être d'excellentes terres céréalières (mil, maïs) et aussi de bonnes zones de production arachidières et cotonnières.

Sur l'ensemble du bassin alluvial, les réserves en eaux souterraines sont considérables et les nappes sont peu profondes à profondes. Ce domaine pris, dans le cadre d'une gestion rationnelle des terroirs villageois et intervillageois peut offrir d'assez bonnes conditions d'une polyculture performante.

Sur le second domaine géomorphologique communément appelé le "socle", il s'agit généralement du socle antecambrien constituant la frange nord de tout le massif du Foufa Djallon. Sur ces reliefs tourmentés et montagneux, les sols sont en majorité des manteaux d'éboulis peu évolués, des vertisoles associés à des sols bruts d'érosion. Du point de vue agrologique, ces sols sont peu évolués, relativement pauvres, assez fragiles, exposés à l'érosion. Les paysages agraires du domaine sont peu humanisés à cause d'un manque d'eau souterraine généralisé.

Cependant sur les talwegs du réseau hydrographique zonal (Diarah, Tiokoye, Gambie, Koïla Kabé) se développent d'excellents sols alluviaux de très bonnes capacités agrologiques. Ils sont malheureusement très peu étendus, peu profonds, d'hydromorphie moyenne. Ces sols sont également enclavés dans quelques cuvettes localisées. Dans cette zone du socle, les ressources en eaux souterraines sont pauvres. Les nappes sont rares, très profondes, assez localisées et de réserves insignifiantes. Dès lors les aménagements visant à stocker les eaux de surface sont à promouvoir pour valoriser les terroirs villageois. Sauf en pays Bassari, la plupart des établissements humains significatifs de la zone sont adossés à ces talwegs et cuvettes (Salemata, Dimboli, Thiankoye, Bandafassi, Dakateli, Mako, Médina Baffé).

C'est dans l'hinterland de ces établissements humains que le FDL aura à promouvoir une approche de gestion intégrée des terroirs. Tout comme dans la zone des terres alluviales, ces terroirs sont des zones de polyculture, avec prédominance des céréales (mil, maïs, fonio). Quand les pentes de ces terrains ne sont pas fortes, elles abritent les cultures du coton dont la région constitue le front sud. Du reste, c'est autour de cette spéculation agricole que la SODEFITEX assure la restructuration du paysage rural à travers un réseau de pistes de production aux effets d'entraînement positifs très manifestes. Un développement rural intégré de la sous zone est donc concevable et réalisable à partir des objectifs de la SODEFITEX combinés au programme de gestion des terroirs et de gestion du parc et des ressources forestières.

Ressources forestières

Ce climat soudano-guinéen est très favorable au développement du tapis herbacé et des formations forestières. Certaines des formations forestières font l'objet d'une gestion spécifique régie par le code forestier et de la chasse. Ce sont les forêts classées, zone d'intérêt cynergétique et le Parc de Niokolo Koba. Deux forêts classées sont délimitées dans la zone. Il s'agit de la totalité de la forêt de Gouloumbou, entièrement localisée dans la communauté rurale de Neteboulou et de la forêt de Diambour dont environ la moitié seulement se trouve dans la zone d'intervention du programme dans la communauté rurale de Missirah (15%) et de Dialacoto (35%). Le parc de Niokolo Koba est presque entièrement localisé dans la communauté rurale de Dialocoto dont il occupe quelque 85% du territoire. La zone d'intérêt cynergétique ne touche que l'extrême partie orientale de la zone du projet dans la communauté rurale de Médina Baffé.

La prise en compte de la question des ressources forestières dans le programme d'intervention du FDL aura à prendre en considération les spécificités suivantes :

- **la forêt classée de Gouloumbou** : Par sa configuration et sa position elle sépare en deux espaces discontinus la communauté rurale de Nétéboulou et fait que le village de Neteboulou, déjà en position excentrée par rapport à sa communauté, ne polarise aucunement toute la partie nord-est de cette communauté (70% du territoire communautaire). Cette partie entretient exclusivement et directement avec la ville de Tambacounda l'essentiel de ses relations économiques.

Neteboulou, adossé à cette forêt est coincée dans l'extension de son terroir qui pourtant est le pôle de structuration de la polyculture irriguée (banane, riz) et du coton. Cette forêt classée constitue aussi une zone de rupture des terres bananières et rizicoles le long du Niérikou et du fleuve Gambie, de Wassadou à Genota.

Dans ce contexte la problématique de l'existence de cette forêt se pose et doit être analysée dans une optique zonale ou sous régionale d'aménagement intégré d'une zone homogène. Il est à noter que cette forêt dont la limite ouest est prolongée par la route Tamba/Vélingara constitue le point dissuasif oriental de l'exploitation du charbon de bois. Enfin, il faut également souligner que cette forêt se situe dans la communauté rurale ayant la plus forte densité de population et qui est la seule à n'avoir pas de réserves foncières agricoles nécessaires à l'expansion de ses domaines de culture.

- **la forêt classée de Diambour** : Elle pose dans la communauté rurale de Dialacoto, les mêmes problèmes que ceux de la forêt de Gouloumbou dans le Neteboulou. Mais la configuration de la forêt de Diambour et du Parc hypothèque largement un aménagement harmonieux et intégré des terroirs de la communauté rurale de Dialacoto éclatée en deux entités. Dialacoto ne polarise qu'une seule de ces entités, celle qui est coincée au sud de Dialocoto entre la route nationale et l'enclave nord non occupée par le Parc. L'autre partie éclatée de la communauté rurale n'est accessible que par un corridor relié par la piste Dienoundiala/Mansadola. Cette piste qui désenclave Gamon et Dianké Mankam, à cause de sa praticabilité irrégulière ne joue pas un rôle d'intégration totale de cette sous zone. Ainsi au-delà de Gamou et Dianké Makam, toute une zone limitée au sud par le Parc et au nord par la frontière du département de Tambacounda, constitue une sorte de "No man's land" dont le centre est Beli et qui n'est intégré en fait à aucune entité

administrative et à aucun système de production encadré.

Il faut noter que cette forêt de Diambour, bien que classée, abrite plusieurs établissements humains qui y ont l'intégralité de leurs terres de culture. Ceci pose le problème de coexistence contradictoire de deux régimes fonciers. Ce problème est exacerbé par la question des feux de brousse dans un système d'agriculture itinérante sur brûlis et aussi par la question des animaux prédateurs des cultures et du cheptel (phacochères, singes, grands et petits fauves).

Autre élément à prendre en compte dans la gestion intégrale de ces espaces, c'est l'existence d'un puissant lobbie de citoyens nationaux et étrangers ayant l'ambition et la volonté de s'approprier une partie importante de cette forêt dans le cadre d'un contrat de zone amodiée.

- **Le parc de Niokolo Koba** : A l'échelle globale de la zone d'intervention du projet, le parc, tout comme les autres forêts ne constitue pas dans le cadre d'une vision régionale du développement, des zones de rupture, source de discontinuité. Bien au contraire, ils peuvent être des éléments structurants essentiels pour assurer une transition naturelle dans l'intégration des zones nord et sud.

La zone nord est la principale zone de relocalisation des établissements humains exclus du parc (zone de Wassadou à Kouar).

La zone sud (arrondissement de Bandafassi et de Salemata) abrite des établissements humains frontaliers du parc et qui doivent être impliqués dans la gestion du parc (projet Nioko/Badiar) en vue de promouvoir des activités spécifiques (apiculture, aviculture spéciale de pintades, vannerie, mobilisation de brigades de lutte contre les feux de brousse et tourisme rural intégré).

- **les potentialités touristiques** : La richesse du réseau hydrographique, l'agressivité d'un relief tourmenté, l'existence d'immenses ressources forestières et la présence de reliques de groupes ethniques paléo-culturels originaux (bassari et kognagui) font de la zone un espace de synthèse écologique riche, contrasté, originale et pittoresque qui soutend donc de fortes potentialités touristiques.

La question frontale à aborder au niveau du tourisme local est d'appréhender les meilleurs mécanismes visant à profiter des ressources générées par le tourisme pour financer le développement local tout en développant également des programmes dont les résultats auront un effet d'entraînement sur la croissance de ce secteur localement très important. En effet, pour la seule année 1995, le parc National a été visité par 2.990 touristes dont 52% de ressortissants français. Les recettes nettes générées par ces visites et gérées hors zone ont été de 8.150.000 F CFA (permis de visite, permis de véhicules). Dans la même année, plus de 500 touristes-chasseurs ont séjourné dans la zone, ce qui a généré des recettes de plus de 25 millions de F CFA (permis de chasse, taxe d'abattage, amodiation etc). La zone abrite les hôtels de Simenti et de Niokolo Koba et 5 campements de chasse dans le Kédougou méridional et occidental. La nouvelle route de Dialacoto/Kédougou potentialise davantage les ressources touristiques qui peuvent aussi compter sur les nouveaux équipements qui améliorent la fréquentation de l'aérodrome de Tambacounda.

A partir de Tambacounda, Kédougou, peut, avec le tourisme, assurer une fonction urbaine

spécifique pouvant développer plusieurs sous secteurs (maraîchage, hôtellerie, restauration typique, rencontres et échanges culturels diversifiés).

Centré autour de l'existence du parc, et des réserves synergiques, le tourisme local génère donc beaucoup de richesse mais avec peu de retombées positives sur le développement local. Le projet devra établir des relations de partenariat avec le projet du Niokolo Badiar qui intervient dans le sud du parc avec la construction d'un centre de formation à Dalaba et qui a ainsi l'objectif de financer jusqu'à hauteur de 10 millions de francs les groupements féminins et les associations de jeunes ayant des projets visant la préservation de l'environnement et la valorisation des ressources naturelles (apiculture, élevage de pintades, vannerie). Le développement du tourisme rural intégré est également un axe à promouvoir (valorisation de l'habitat traditionnel typique, formation de guides, aménagement de gîtes d'étapes villageois et de campements communautaires).

Les sous zones homogènes

Globalement la zone d'intervention du FDL est assez homogène et présente une certaine cohérence dans les actions concertées à mener dans le cadre général de la lutte contre la pauvreté. Cependant, des nuances et des spécificités doivent être introduites.

Par "sous zone homogène", il faut comprendre l'émergence d'espaces continus plus ou moins étendus parfaitement identifiables et caractérisés par la synthèse de facteurs écologiques particuliers formant un écosystème spécifique, regroupant un ensemble de situations, de potentialités et de facteurs naturels et humains s'imbriquant dans un réseau interrelationnel tel que les interventions concertées à y promouvoir peuvent assurer leur mutation intégrale et harmonieuse. L'origine des particularismes identitaires de ces zones homogènes peut être liée à des situations géo-spaciales contraignantes (cours d'eau, relief, micro climat et écosystème locaux) ou à des causes anthropiques ayant inscrit dans l'espace des marques spécifiques (forêts classées, absence ou concentration d'infrastructures, particularité d'un peuplement et politique de développement volontariste).

Dans la zone d'intervention du FDL, les conditions écologiques, le peuplement et le mode de production agricole ont dans leur interaction caractérisé distinctement deux grandes sous zones (nord et sud) englobant chacune des nuances remarquables dans l'organisation ou la vocation des espaces.

- **la zone nord ou sous zone de Missirah** : Elle recouvre tout l'arrondissement de Missirah non comprise le parc national du Niokolo Koba. Les densités de population rurale y sont relativement plus élevées (10 hts/km² contre une moyenne régionale de 6 hts/km²). Le peuplement est une mosaïque de groupes ethniques islamisés à 96% constitués de 40% de Pulars, 30,3% de Diakhankés, 10% de Sonkinkés et 20% de Oulofs et Sérères. La population moyenne des villages est de 400 à 500 habitants avec cependant une prolifération de petits hameaux de cultures, coexistant avec quelques gros bourgs ruraux dont la plupart sont situés sur la route Tabacounda/Kédougou.

C'est une zone de forte tradition agricole et l'agriculture y est l'activité économique dominante. Zone de polyculture, les spéculations agricoles sont donc très diversifiées : mil, sorgho, maïs, arachide, coton, banane, riz, maraîchage, arboriculture. Les sols sont relativement homogènes

et les superficies cultivées augmentent régulièrement pour toutes les productions (sauf celle du riz) malgré la faiblesse du niveau d'équipement. L'augmentation des quantités agricoles produites est liée à l'augmentation des superficies cultivées et non à l'accroissement des rendements. Avec l'accroissement constant et spectaculaire de la population, cette logique agricole va poser à terme le problème de disponibilité de terres agricoles.

La taille moyenne des exploitations familiales est faible et est en moyenne de 3 ha/ménage, moins d'un hectare par actif. Cette taille des exploitations est conforme au niveau d'équipement encore faible et obsolète. L'équipement type d'un exploitant moyen est constitué d'une paire de boeufs (ou chevaux), d'un semoir, d'une houe et de divers petits outillages traditionnels (coupe coupe, daba, hilaire etc).

L'élevage constitue l'activité secondaire de la plupart des agriculteurs. Le bétail constitué essentiellement de bovins et d'ovins n'est intégré dans aucun système de production lucrative. Il s'agit souvent d'élevage de prestige ou d'épargne/refuge.

Les fortes pressions démographiques, l'importance des forêts classées, et les aménagements de plus en plus nombreux effectués sur les cours d'eau (riz, banane) hypothèquent le mode de gestion traditionnel du cheptel qui est basé sur la transhumance. Ainsi, alors que l'élevage s'affirme partout dans la région comme la vocation dominante, elle décline progressivement dans cette sous-zone.

Malgré les fortes potentialités agricoles de la zone, le déficit alimentaire est une constante annuelle et curieusement on note une régression des superficies cultivées en riz.

Dans la zone, les populations ont une grande conscience de la nécessité de protéger les ressources naturelles surtout forestières et cela nonobstant les contraintes que font peser l'existence des forêts sur l'extension des zones de culture et de pâturage. L'exploitation du charbon de bois y est combattue par les brigades de vigilance organisées par les populations qui gèrent également environ 230 comités de lutte contre les feux de brousse. Pourtant annuellement quelques 23.000 ha de forêt sont la proie des feux de brousse.

Dans cette sous zone agricole aux terroirs fortement humanisés, la santé des populations est précaire (bilharziose et paludisme à l'état endémique), les taux de scolarisation sont faibles et le déficit en infrastructure est manifeste (poste de santé, forage, école et piste).

Exceptée la production d'arachide, de coton et de banane, aucune production agricole ne bénéficie d'encadrement et/ou de mécanismes de promotion (circuit de commercialisation agricole, inexistance de crédit de campagne, peu de possibilité de maintien de la fertilité des sols). Ces populations qui semblent abandonnées à elles-mêmes développent leurs propres stratégies de suivi à travers divers mouvements associatifs (groupements, ASCs, Associations villageoises, coopératives, GIE, associations religieuses, comités de partis politiques, associations de producteurs etc). Ces divers organisations paysannes sont les partenaires privilégiés de plusieurs ONGs qui interviennent dans la zone mais sans aucune concertation (GADEC, CARITAS, Maisons familiales, Peace Corps et AFVP). Dans cette sous zone homogène il faut distinguer quelques espaces méritant une analyse et un traitement particulier. Il s'agit des bassins des cours d'eau, des terres de Belli et de l'hinterland des forêts et du parc.

Les bassins des cours d'eau occupent une position centrale dans le système de production. En effet, cette zone couvre tout le sud de la communauté rurale de Neteboulou et de Missirah et s'étend le long de la rive droite du fleuve Gambie et du Niériko. C'est le domaine de la production intensive de banane et subsidiairement de riz et d'arboriculture. Les terroirs villageois sont adossés aux cours d'eau et les populations développent de petits périmètres de culture de case en céréales et consacrent l'essentiel du temps de leur calendrier agricole (160 jours) à la production de la banane. Cette production s'accroît régulièrement au détriment des autres cultures et tend progressivement à être une monoculture exclusive. Les principaux terroirs de ce domaine sont : Wassadou, Kouar, Médina Diakha, Gouloumbou, Sankagne, Sal et Guene. C'est également dans ces villages que sont enregistrés l'essentiel des cas d'onchocercose de la zone.

Le surpeuplement progressif de cette zone à cause de son nouveau dynamisme, bouleverse de plus en plus la structure démographique. Régulièrement naissent des villages de colonisation créés de toute pièce par de jeunes diplômés originaires des régions ouest et spécialisés en horticulture. L'émergence de ces colonats influence la structure de la population par un fort pourcentage d'hommes actifs célibataires.

La Sodefitex assure sa présence dans ce domaine par un encadrement très rapproché des producteurs de coton et les encourage à développer concomitamment des productions vivrières. Malgré cet encadrement assez suivi, la production de banane séduit et attire de plus en plus les paysans qui progressivement abandonnent toutes les autres spéculations. Ce phénomène va développer tous les risques liés au diktat d'une monoculture. Les associations paysannes bananières organisées autour de l'APROVAC et de la FEGAP entrevoient déjà des dangers de ce phénomène et ont l'ambition d'y remédier.

Le programme FENU pourra développer avantageusement avec ces organismes un partenariat afin de promouvoir une polyculture rationnellement équilibrée à travers des exploitations modèles pouvant garantir l'autosuffisance alimentaire des paysans en même temps que l'augmentation de leurs revenus monétaires.

Les "terres de Belli" ont la particularité de leur non intégration effective à aucune entité. C'est une sorte de "No man's Land" coïncée au nord par la limite du département de Tamba et de Bakel, au sud par le parc national et à l'ouest par la forêt de Diambour. Elle n'est reliée au reste de la zone que par un étroit couloir entre le parc et la forêt classée. Ce couloir est longé par la seule piste existante et reliant Gamou et Diéoundiala à partir de la route nationale. Tout ce domaine est localisé dans la communauté rurale de Dialacoto avec les principaux établissements humains que sont Manssadola, Gamou, Dianké Makan et Beli.

L'hinterland du Parc et des forêts classées : Les forêts classées et le parc national de Niokolo Koba ne doivent pas être une zone de rupture dans les deux domaines d'intervention. Ils doivent assurer une fonction de transition et d'intégration zonale. Ils sont donc des éléments structurant au même titre que toutes les autres infrastructures. Le FDL devra donc gérer la coexistence et les relations entre les éléments de cette entité (population, faune, flore, ressources en eau) et ceux des autres zones (agriculteurs et éleveurs).

La délocalisation progressive des établissements humains encore restant dans le parc devra obéir à un plan de colonisation agricole précisément élaboré et maîtrisé. L'exploitation des forêts (bois,

chasse, apiculture, pâturage etc...) par les populations riveraines et étrangères devrait faire l'objet de concertation intégrée dans une vision prospective du développement des populations harmonieusement solidaires et impliquées dans la conservation des biotypes naturels.

- **La sous zone Sud ou sous zone de Kedougou** : La caractéristique essentielle de cette sous zone est son grand retard de développement à tous les niveaux par rapport à l'ensemble de la région et du pays. Il s'agit du domaine où tous les indicateurs de la pauvreté se manifestent de façon inquiétante. Handicapée par son enclavement, un relief difficile et hostile, une faible densité de population, cette sous zone souffre d'un sous encadrement technique (santé, école, développement agricole) et administratif qui accentue sa non intégration au développement national.

L'émiettement des établissements humains, la forte diversité ethnique et religieuse, la présence de groupes paléoculturels structurés (Bassari, Kognagui) l'isolement des terroirs dans des sites défensifs (cols et fonds de vallées) ne favorisent pas l'émergence d'une dynamique de vie associative et communautaire. A cela s'ajoute malgré une forte pluviométrie, une carence dramatique de ressources en eau, à cause de la présence du socle qui n'autorise que de rares ressources en eau souterraines tout en accélérant l'écoulement des eaux de surface. Cette partie est une unité géomorphologique (socle) et un écosystème homogène mais quelque fois handicapant. Cependant certains de ces handicaps naturels de départ peuvent être des avantages sous certaines conditions (tourisme, ressources minières et forestières).

Il existe dans cette partie un certain équilibre entre l'agriculture et l'élevage. La géomorphologie particulière impose de facto des formes particulières de zonage des terroirs (Agriculture dans les vallées et élevage sur les hauts plateaux). La proximité de la frontière guinéenne avec des communautés villageoises ayant un ancrage sur les deux Etats est également un des éléments structurant de la zone, atout dont il faut tenir compte.

3.3 Dynamique de peuplement et cadre de vie des populations

Historique de peuplement

La région de Tambacounda, de par sa situation frontalière, est à la fois une zone d'immigration, d'émigration et de transit. En effet, les immigrants qui peuplent la région viennent des pays limitrophes (Mali, Guinée) et du bassin arachidier (Nord Sénégal). Les migrants qui partent de la région sont en majorité des hommes dont la plupart vont dans les pays occidentaux (notamment la France) et dans les pays d'Afrique Centrale.

Les populations des pays limitrophes de Guinée et du Mali qui émigrent, utilisent souvent la région de Tambacounda comme point de passage ou de transit.

Le processus de peuplement de la région de Tambacounda est déterminé par:

- le déclin des Empires de Ghana et du Mali (histoire pré-coloniale) ;
- le système de "navétanat" ou main d'oeuvre saisonnière lié à la culture de l'arachide (histoire coloniale),

- la colonisation des terres neuves spontanée (avec les wolofs mourides) puis organisée (avec les sereres du Sine) pour décongestionner la zone arachidière (histoire contemporaine).

Les premiers immigrants se considèrent comme les autochtones et perçoivent les nouveaux immigrants comme des "étrangers". Mais les uns et les autres cohabitent en paix.

Les conditions historiques du peuplement ont marqué le milieu physique et social par:

- la diversité des groupes ethniques dont la plupart pratiquent l'endogamie, la polygamie et le lévirat;
- la dispersion et la petite taille des nombreux villages établis sur la base de parenté ou d'affinités sociales,
- la mobilité de certains habitats dont les populations pratiquent l'élevage extensif et la transhumance (les éleveurs peuls) ou l'agriculture extensive itinérante (campements de culture).

La base fondamentale du peuplement de la région est constituée de Hal poularen¹ (49 %) et de Mandé (30 %) suivis des Soninkés (11 %). Ils ont imposé leur langue comme moyen de communication aux autres groupes ethniques qui vivent dans leur entourage. Mais de plus en plus la langue wolof tend à devenir une langue véhiculaire inter-ethnique.

La religion musulmane est prédominante dans tous les départements de la région (90 %). La religion chrétienne (6 %) et l'animisme (4 %) sont surtout localisés dans le département de Kédougou et ont pour adeptes les Bassari, les Tandanké et les Malinké.

Au Sénégal Oriental, on compte peu de chefs religieux musulmans comparativement à la situation au Nord Sénégal. Alors que les missions chrétiennes y sont implantées surtout dans le département de Kédougou.

Cadre de vie

Selon les groupes ethniques, l'on observe l'implantation des habitats: au sommet des collines (Bassari, Tendanké), au bord des cours d'eau en chapelet (ou à proximité des bas fonds Mandé), et proches des marigots (Peul sédentaires).

Chaque village constitue une cellule sociale composée généralement d'une seule ethnie, parfois deux. Certains hameaux sont rattachés à des villages officiels. Le village est composé d'un lot de concessions parfois regroupées autour d'une place centrale, ou disséminées sur un grand espace surtout chez les Peul.

¹ Les ethnies Mandingue, Malinké, Diakhankés, Bambara appartenant au groupe MANDE, gardent chacune sa spécificité culturelle (la langue). C'est le cas chez les Toucouleurs et les Peuls

La concession est formée d'un enclos de dimension variable selon qu'il s'agisse d'une famille large, comme chez les Mandé ou d'une famille restreinte à l'instar des Peul. Dans la majorité des cas, la concession est entourée soit par une tapade tressée, soit par une barrière de piquets ou rarement par un mur en banco.

A cause des faibles revenus des populations rurales, les habitations sont généralement construits avec des matériaux locaux végétaux (paille, chaume, bois) et minéraux (banco, argile, pierre)

L'on y rencontre divers types d'habitations :

- le revêtement du sol est généralement en argile, sable et autre (91 % à Kédougou et 74 % à Tambacounda),
- les murs sont en banco (briques ou pise) en paille/tige et autres (97 % à Kédougou et 95,5 % à Tambacounda),
- le toit est en chaume/paille et autre (92 % à Kédougou et 76 % à Tambacounda).

L'approvisionnement en eau est assuré par puits à 82 % à Tambacounda et 30 % à Kédougou. par autres (cours d'eau, sources) à 42 % à Kédougou et 5 % à Tambacounda. L'éclairage est assuré par lampe à pétrole à 66 % à Tambacounda et 49 % à Kédougou. par bougie et autres (bois de chauffe) à 47 % à Kédougou et 23,5 % à Tambacounda. Les lieux d'aisance dans la nature et autres: 80 % à Kédougou et 42 % à Tambacounda.

3.4 Structuration de l'espace et flux d'échanges

Les axes de communication sont principalement constitués par un réseau routier qui comprend un ensemble de routes répertoriées en majorité non revêtues, défectueuses avec une praticabilité intermittente pendant l'hivernage². C'est ainsi que plusieurs zones sont difficilement accessibles ou inaccessibles durant la saison des pluies. Cette situation d'enclavement constitue un handicap sérieux pour l'organisation des transports, la distribution des denrées et la communication sociale.

L'on dénombre dans la zone 18 marchés hebdomadaires (Missira 7 et Kédougou 11) dont la plupart sont mal desservis pendant l'hivernage. Il existe des marchés permanents dans les chefs lieux d'arrondissement, mais le marché de gros est quasiment absent dans la zone du projet. Il existe aussi des marchés périphériques fréquentés à Kédougou par des Guinéens (Salémata, Dindifélo, Hamdallaye, Fongolembi) et à Koundara (Guinée) par des Sénégalais (Youkounkou, Termesse...).

La commercialisation des produits agricoles de rente est assurée pour:

- l'arachide par les coopératives et les organismes privés stockeurs avec le monopole de la SONACOS,
- le coton par les Associations de Base des Producteurs (ABP) avec le monopole de la

². Le désenclavement externe du département de Kédougou vient d'être réalisé avec la construction de la route bitumée Dialacoto-Kédougou.

Sodefitex.

3.5 Dynamique de l'Economie Rurale

Caractéristiques des terroirs villageois dans la mise en valeur de l'espace

Sauf dans la zone sud où les contraintes géomorphologiques et pédologiques font que les terroirs sont souvent éclatés, on peut dire que d'une manière générale, la plupart des terroirs dans leur partie consacrée à l'agriculture, sont des terroirs d'un seul tenant, donc homogènes et concentrés. Le mode d'appropriation de l'espace est encore de type traditionnel. Tout village qui s'installe délimite son unité territoriale, qui relève de l'autorité transcendente de la communauté villageoise. Il s'agit d'un droit collectif placé sous l'autorité du chef de village (de plus en plus assisté par le conseiller rural). Chaque famille marque ses droits d'usage par le défrichement et l'occupation réelle. Ce droit d'usufruit est exercé par chaque chef de famille.

Si le terroir comporte des nuances de zones à capacité agrologique spécifique, chaque famille dispose de terres dans chaque catégorie de sols.

A part le défrichement et le dessouchage, les terroirs ne subissent que peu d'aménagements véritables. Ces terroirs constituent des paysages agraires "d'openfield" malgré l'importance du cheptel en divagation et qui est source fréquente de conflit entre agriculteurs et pasteurs (ou propriétaires de bétail).

Les abords immédiats des habitations et souvent à l'intérieur des concessions, sont généralement réservés aux cultures vivrières à cycle court (mil souna) et aux cultures de case (arboriculture, maraîchage, maïs). Ces sols sont occupés de façon continue sans assollement. Leur fertilité est maintenue par apport de fumur organique pendant les périodes de parcage du bétail familial.

Loin des habitations, sont effectuées les cultures de céréales à cycle long (sorgho) et les cultures de rente (arachide, coton). Quand le terroir abrite des bas-fonds ou des zones d'extension de sols hydromorphes, ces parties sont souvent aménagées en une sorte de bocage collectivement cultivé par un groupe déterminé.

La forme des parcelles est généralement irrégulière, sauf dans les périmètres cotonniers. La répartition spatiale des types de cultures n'est pas collectivement décidée et ceci rend pratiquement impossible tout traitement collectif et simultané des sols selon les opérations culturales (labours, et sarco binage communs impossibles).

L'équipement agricole étant rudimentaire, la taille des exploitations agricoles est très modeste et la superficie moyenne cultivée par actif est d'environ un peu moins d'un ha. C'est souvent l'accroissement du nombre des actifs qui entraîne l'accroissement des superficies cultivées. Ni l'intensification de l'équipement, ni l'accroissement des rendements ne sont des moyens utilisés pour améliorer les quantités produites.

Les jachères sont très peu pratiquées sur les sols de cultures de rente. Avec la diminution de l'utilisation des engrais sur ces sols fragiles, lessivés, on note de plus en plus des tendances vers la stérilisation du patrimoine foncier agrologique. Dans ces cas, des familles entières vont

coloniser d'autres terres non loin du village originel et y développent des hameaux de cultures plus ou moins permanents.

Dans les zones d'aménagement hydroagricole concertées, telles que celles du colonat bananier, les terroirs sont adossés à un cours d'eau et les sols de bananes sont collectivement traités et seulement après sont entretenues par chaque famille. La taille moyenne de ces exploitations est plus grande en général et la mise en valeur est du type intensif complet.

Les systèmes de production

Les productions agricoles

Sauf pour les cultures de rente à filière fermée et entièrement contrôlée (coton par la SODEFITEX et banane par l'APROVAC et la FEGAP), les techniques culturales, malgré des progrès notoires, restent encore assez archaïques. Les "paquets technologiques" naguère enseignés par les services de vulgarisation et d'encadrement rural, ont de moins en moins d'impact à cause du désengagement brutal de l'Etat du "Programme agricole". Faute de ressources et sans mécanismes de substitution, le paysannat a de plus en plus de difficultés à assurer les intrants pouvant améliorer sa production (semences sélectionnées, engrais, équipement). Dans ce contexte, les thèmes cultureux vulgarisés sont de moins en moins respectés (nombre de sarclo binage, écartement des semis, traitements phytosanitaires, etc...).

Jusqu'à présent, tout l'encadrement technique du paysannat, toute la vulgarisation et l'essentiel de la recherche ont été orientés presque exclusivement, sinon essentiellement, vers les cultures de rente (arachide, coton, banane). Il s'agira de corriger cette tendance et de promouvoir les cultures vivrières céréalières (riz, maïs, mil, sorgho, fonio et légumes). L'objectif de l'autosuffisance alimentaire doit être un impératif catégorique. Ceci devra inclure l'introduction et la vulgarisation de variétés plus performantes, la maîtrise des techniques de stockage (greniers villageois, banques céréalières), l'organisation de circuits d'échanges inter-villageois et surtout l'émergence de nouvelles formes associatives et organisationnelles des catégories paysannes.

L'élevage

Dans la zone d'intervention du FDL, si on exclut les cas de quelques villageois peulhs sédentarisés dans l'arrondissement de Missirah et d'autres groupements pulaar plus ou moins nomadisant dans l'arrondissement de Salémata, de Bandafassi et du Sud de Fongolimbi, rares sont les paysans qui ont comme activité exclusive ou principale l'élevage.

La population rurale est essentiellement agricole et subsidiairement pastorale, même si elle gère des cheptels souvent de grande importance. L'élevage de type extensif non intégré à aucune forme de gestion rationnelle du cheptel. La plupart des agriculteurs possèdent des troupeaux de bovins, d'ovins et de caprins, plus ou moins importants. Cette forme d'accumulation est plus qu'une forme d'épargne qu'un investissement. Les grands troupeaux transhument souvent hors des zones de terroir et souvent s'absentent pendant de longues périodes durant lesquelles ils sont confiés à un berger (membre de la famille ou allié recruté) ; les petits troupeaux familiaux sont souvent en divagation dans le terroir villageois et sont hinterland immédiat. Cette petite transhumance est pendulaire et est intimement liée à l'existence des points d'eau. Pendant la

saison des pluies, il arrive souvent que tous les troupeaux familiaux soient regroupés et confiés à la surveillance d'un seul berger. Les pâturages étant abondants, les seules contraintes immédiates qui s'exercent sur l'élevage sont leur coexistence avec les agriculteurs dans les terroirs d'openfield, les limitations imposées par les forêts classées et le parc et la disponibilité des points d'eau.

Les paysans étant souvent agriculteurs et éleveurs, il n'y a pourtant pas une bonne intégration entre l'agriculture et l'élevage. L'impact de la traction bovine dans les labours régresse faute de charrue et la fumure animale est limitée aux soles portant les cultures de case.

Durant les dix dernières années, les effectifs du cheptel de la zone ont régulièrement diminué, alors qu'il y a accroissement au niveau régional. Les races locales ont une rusticité très adaptée à l'environnement, mais faute de suivi et d'entretien, elles sont souvent décimées par diverses épidémies pourtant facilement maîtrisables par de simples mesures préventives (vaccination).

Dans toute la zone, il n'y a pas un seul docteur vétérinaire en fonction. Le coût unitaire des vaccins semble élevé et les taux de protection enregistrés sont si faibles que beaucoup d'éleveurs doutent de la qualité de ces vaccins et de la compétence des auxiliaires vétérinaires.

Les cheptels sont donc très peu entretenus et ne font l'objet d'aucune exploitation planifiée. Seuls les petits ruminants sont souvent commercialisés dans les marchés hebdomadaires et pour satisfaire des besoins domestiques ponctuels et souvent pendant les périodes de soudure.

Malgré l'importance du cheptel, les populations rurales souffrent de malnutrition marquée par d'énormes déficits d'éléments protidiques. Les abattages sont rares et occasionnels et il n'y a pas de circuit de commercialisation organisé. Seul le marché de Thiokoye (Salémata) est spécialisé dans la commercialisation du bétail, en profitant surtout du circuit commercial guinéen. Dans la zone nord, le village de Belli (CR Dialacoto) dans le "no man's land" excentré, semble jouer le rôle de centre de transit et d'échange du bétail. Il a cependant la réputation d'être le refuge des voleurs de bétail et le repère des receleurs. Son isolement entretient une insécurité qui décourage la plupart des éleveurs.

La pêche

Dans toute la zone, la pêche est une activité très marginale. Le profil des petits cours d'eau et leur non perennité n'offrent pas de bonnes conditions de pêche. Cependant, le long du fleuve Gambie et sur le Niérikou dans la zone bananière jusqu'à Neteboulou, quelques paysans s'adonnent saisonnièrement à la pêche. Cette pêche, même marginale, n'est cependant pas une simple activité ludique. Elle améliore la valeur nutritive de l'alimentation quotidienne des pêcheurs et alimente de petits circuits de commercialisation dans les marchés hebdomadaires (Missirah, Neteboulou, Sankagne, Mako, Dialacoto, Batantinty et Faraba).

L'exploitation forestière, la chasse et le tourisme

Les ressources forestières ainsi que le potentiel cynégétique de la zone sont énormes. Aux formations forestières naturelles et libres déjà considérables s'ajoutent les forêts classées et le parc national du Niokolo Koba, y compris la ZIC (Zone d'intérêt Cynégétique). Ces potentialités

naturelles sont le soubassement de tout le système touristique local.

La chasse et le tourisme entrent dans des systèmes d'organisation bien rodés, mais dont l'essentiel des retombées échappe à la zone qui n'en profite donc pas directement.

En ce qui concerne l'exploitation des ressources forestières, malgré l'application d'une réglementation sévère, souvent tatillonne et rarement bien partagée par les populations autochtones, les systèmes de gestion et d'organisation sont encore bien artisanaux, très peu organisés et généralement assez peu intégrés à une gestion de l'environnement, comprise, acceptée et appropriée par les populations.

Gestions des terroirs

Dans le contexte de la région de Tambacounda, trois situations foncières sont identifiées en référence:

- au système foncier coutumier qui règle au niveau villageois, familial ou individuel la tenure des terres exploitées par les populations locales;
- à la loi relative au Domaine national qui régit les zones du terroir, les zones urbaines, les zones classées et les zones pionnières.

Le système foncier coutumier

Le régime foncier des terroirs traditionnels : Dans la région de Tambacounda, il n'y a pas de phénomène d'accaparement des terres par des "lamanes" ou maîtres de terre comme dans les zones Centre et Nord du pays. La formation des terroirs est liée à la fondation des villages. Un village qui s'installe délimite et organise l'espace habitable agricole et pastoral à l'usage de ses habitants. La communauté villageoise y exerce son droit collectif éminent sous l'autorité du chef de village. Ce droit est essentiellement fondé sur la première occupation. C'est sur ces terres appropriées par le village que des familles et les individus marquent leurs droits par le défrichage, l'occupation et l'exploitation.

Généralement ce droit est détenu par la concession et géré par le chef de concession qui procède à la répartition des terres entre les ménages. Aussi, en vertu de la règle d'hospitalité, les personnes émigrées dans un village peuvent bénéficier du droit de culture sous forme de prêt, tandis-que les personnes immigrées peuvent obtenir du chef de village un terrain d'habitation et des terres à défricher.

Le régime foncier coutumier des bas fonds non aménagés : Dans la région de Tambacounda, l'implantation de nombre d'établissements humains semble avoir été influencé par l'attrait du réseau hydrographique. C'est ainsi que les terres de vallées et de bas fonds sont généralement appropriées et incorporées dans les terroirs villageois.

Des exemples pris dans l'étude du Projet de Développement rural au Sénégal Oriental et en Haute Casamance ³ donnent les caractéristiques des régimes fonciers des bas fonds à Kédougou:

- les droits fonciers collectifs originels: i) sont accordés aux villages par un chef coutumier (Koulaye, Eganga); ii) résultent de la première occupation des lieux (Samekouta, Sakouya);
- des sites appropriés :i) sont faiblement exploités par les familles (Sakouya, Koulaye); ii) sont largement cultivés par les occupants (Samekouta, Eganga);
- les terres de bas fonds : i) intéressent un ou deux villages (Samekouta, Sakouya) et d'autres; ii) sont concernés par cinq à six villages (Koulaye, Eganga);
- les terres de bas fonds : i) servent également de zones de pâturage pour le bétail. portent les chemins d'accès menant vers les points d'eau utilisés par le cheptel.

Le régime foncier dans les périmètres aménagés et encadrés : Dans les villages concernés par les périmètres dits SODEFITEX ⁴ les terres destinées à la culture irriguée, sont regroupées pour former autant que possible un bloc d'un seul tenant. Ces terres sont aménagées par les populations intéressées sous la conduite de l'encadrement. Ces terres aménagées sont individuellement affectées aux participants (personnes ou ménages) qui ont formulé une demande de parcelle.

Dans les villages concernés par les périmètres dits OFADEC ⁵ les terres sont mises à la disposition de l'Office, soit par les villageois lorsque les terres sont déjà appropriées, soit par l'autorité administrative quand les terres sont libres.

L'OFADEC réalise les travaux d'aménagement des terres. Les périmètres aménagés sont concédés à des groupements de producteurs qui l'exploitent collectivement, groupements pouvant être composés de populations autochtones et immigrées. L'exploitant associé est admis dans le groupement sur simple demande, s'il accepte les obligations qu'imposent la vie et le travail en communauté.

Les traits dominants des pratiques foncières dans les périmètres sont les suivants:

³. Etude SONED-COURTOS pour la SODEFITEX - 1980.

⁴. Cultures vivrières de riz et de maïs à côté du coton. La Société fournit l'assistance technique et prêle les intrants. L'expérience riziculture a été arrêtée et l'usine de traitement de riz à Kédougou fermée.

⁵. Cultures irriguées de riz, sorgho, banane. L'Office fournit au démarrage à titre gratuit et temporaire les facteurs de production et l'assistance technique. Actuellement une ONG locale a pris le relais de l'Office et s'investit dans la culture de la banane.

- les terres des périmètres (SODEFITEX) aménagées par les populations sont affectées à des exploitants individuels du village alors que celles des périmètres dits OFADEC sont concédées à des groupements de producteurs;
- le droit d'usage dont bénéficient les exploitants des périmètres SODEFITEX est à caractère individuel ou familial, tandis que le droit dont jouit le groupement peut être qualifié de collectif,
- l'exploitant qui quitte volontairement le périmètre SODEFITEX ou le producteur qui sort du groupement OFADEC perd son droit de culture et quitte le périmètre.

Le régime foncier de la loi relative au domaine national : La loi 64-46 du 17 jours 1964 relative au Domaine national organise à la fois le régime foncier et la structuration du milieu. En 1972, cette réforme foncière s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale et locale régie par la loi 72-25 du 19 avril 1972 relative aux communautés rurales.

L'Etat, héritier des anciens pouvoirs coutumiers, devient l'unique maître des terres qui sont purgées de tous les droits ancestraux et érigées en domaine national. Le domaine national, qui intègre toutes les terres non comprises dans le domaine public et non immatriculées, est composé de quatre catégories:

- les zones de terroir qui correspondent aux terres d'habitat, de culture et de pâturage des villages,
- les zones urbaines qui sont situées dans les périmètres des communes,
- les zones classées qui comprennent les forêts classées et les parcs nationaux,
- les zones pionnières qui sont en principe les zones faiblement peuplées et insuffisamment exploitées.

Ces deux dernières catégories touchent particulièrement la région de Tambacounda.

Gestion des terroirs

La gestion des terroirs est confiée à leurs occupants organisés en communautés rurales dirigés par des conseils ruraux. Les conditions d'affectation et de désaffectation des terres sont fixées par décret.

Dans la pratique, au niveau des zones de terroir, les activités des conseils ruraux sont très limitées en matière de gestion foncière, d'une part en raison de l'abondance des terres disponibles dans la région, d'autre part à cause de l'absence d'instruments de gestion foncière (registre, cadastre....) et enfin du fait de la prédominance du système foncier coutumier toujours fortement en vigueur dans les villages.

Les mesures essentielles prises par les conseils ruraux concernent:

- la délimitation des chemins de bétail,
- le règlement des litiges fonciers,
- le règlement des conflits liés à la divagation des animaux dans les champs de culture

et à la transhumance du bétail provenant des régions et pays limitrophes.

- l'affectation de terres à des gros producteurs (souvent extérieurs), aux groupements ou aux projets d'intérêt public.

La gestion des zones pionnières

Les zones pionnières sont mises en valeur dans les conditions fixées par les plans de développement et les programmes d'aménagement. A cet effet, des portions de terre peuvent être affectées par décret à des communautés rurales ou à des associations coopératives soit à des organismes créés à l'initiative du gouvernement ou avec son agrément et placés sous son contrôle.

En application de ces dispositions, plusieurs expériences ont été menées dans la région:

- en 1972, le projet de colonisation des Terres Neuves financé par la Banque Mondiale conduit par la Société des Terres Neuves intéressait des colons venus du bassin arachidier;
- en 1974, le projet de développement de l'Élevage au Sénégal Oriental financé par l'USAID, puis le projet d'aménagement des zones d'élevage soutenu par la BIRD prévoyait l'organisation d'unités pastorales, l'aménagement et l'utilisation rationnelle des points d'eau et des pâturages, la diffusion de conseils concernant l'alimentation et la commercialisation du bétail.

Toutes ces expériences qui dépendaient de financements ont été arrêtées, soit parce que les projets sont arrivés à leur terme, soit par manque de financement. Ni le Gouvernement, ni les groupements n'étaient en mesure de prendre en charge la poursuite de ces opérations.

A l'heure actuelle, il semble que dans la région orientale, les demandes des terres de zones pionnières sont instruites par un Comité technique composé de services de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, de l'Élevage et de l'Aménagement du Territoire. C'est sur l'avis favorable de ce comité que les affectations de terres sont décidées par l'Administration.

La gestion des zones classées

D'une manière générale, la politique des zones classées, a pour vocation de permettre la protection, la défense et la restauration de l'environnement, ainsi que la gestion rationnelle des ressources naturelles, grâce à un arsenal de textes juridiques⁶.

La nouvelle stratégie cherche à y impliquer tous les acteurs: exploitants et producteurs, communautés de base, ONG et groupements..., sous l'impulsion des services compétents. Ceux-ci s'appliquent à mener des actions d'IEC à travers un certain nombre de projets (PROBOVIL, PRPT arrivés à terme - Projet d'aménagement Test de Missira, PGCRN, PNAGE en cours). Cependant les populations non situées à la périphérie des parcs et forêts classées sont confrontées

⁶. Entre autres codes de l'environnement (loi 83-05 du 07/01/83) Forestier (loi 93-03 du 14/02/93) de la Pêche continentale (loi 63-40 du 10/06/63) de la chasse (loi 86-04 du 24/01/86), etc...

à des problèmes fonciers et manifestent leur inquiétude:

- beaucoup de villages déguerpis du parc cultivent dans la forêt de Diambour sans autorisation,
- le village de Gamon (Communauté Rurale de Dialacoto) a une partie de son habitat et de ses champs de culture à l'intérieur du parc,
- d'autres villages de la communauté rurale de Dialacoto sont implantés dans la forêt de Diambour: Bantacourou, Médina Fouga, Diakhaba Peul, Diamacouta, Tengodo...
- ces villageois redoutent d'être chassés de cette forêt (de résidence) avec le projet d'y créer une zone amodiée pour le tourisme cynégétique (des enquêtes sont en cours)

Dans les zones classées, les populations locales récoltent des produits de cueillette d'importance marginale, et estiment qu'elles ne bénéficient que très peu ou pas du tout des opportunités intéressantes: permis de coupe de bois et d'exploitation d'acacia "mbepp" qui sont délivrés au niveau central et profitent essentiellement à des personnes extérieures à la région

3.6 Le niveau d'équipement

Infrastructures routières

La région étant essentiellement caractérisée par sa vaste étendue, l'éparpillement et l'emmiement de ses établissements humains et leur enclavement par rapport aux centres de polarisation économique et administratif. La question des infrastructures routières apparaît dès lors comme la donnée incontournable qui conditionne le développement local.

Pendant les 5 dernières années, le Gouvernement central a consenti de remarquables efforts d'investissement dans ce domaine pour assurer le désenclavement extérieur de la région par rapport au reste du pays. Ainsi la nouvelle route Dialacoto/Kédougou apporte un dynamisme nouveau à tout le département de Kédougou. Il en sera de même pour le département de Bakel avec les routes en cours d'exécution Tamba/Kidiria/Bakel et Balel/Oourossogui. Une fois réglée la question du désenclavement extérieur, celle du désenclavement intérieur reste encore d'actualité malgré les efforts effectués par le FENU et la SODEFITEX pour exécuter un programme d'urgence de pistes de production.

A ce titre le FENU a déjà réalisé et réhabilité quelques 92 km de piste dans le département de Kédougou dont un peu moins de la moitié dans la zone d'intervention du projet. La SODEFITEX exécute un programme régulier de réhabilitation des pistes existantes et d'ouverture de nouvelles voies suivant la progression du front de colonisation cotonnière.

Hydraulique villageoise

Malgré l'importance de la pluviométrie et la richesse du réseau hydrologique, l'hydraulique villageoise reste le point nodal du développement de tous les terroirs. Il est significatif de

constater que cette question est le trait d'union et de convergence de la plupart des ONGs et autres organismes d'intervention (SODEFITEX, GADEC, AFVP, ENDA, CARITAS, Maisons familiales). Le FENU s'y est également intéressé par récurrence à travers son projet Eau/Assainissement.

Par sa nature, cette question est multisectorielle et offre l'occasion, à travers ses solutions d'intégrer plusieurs aspects dont principalement la santé humaine et animale et les productions hydro-agricoles.

Au niveau de la zone, la problématique de l'eau se pose en termes de disponibilité permanente et de accessibilité. Ces deux éléments se combinent à travers les types d'équipement de captage, d'exhaure, de distribution et de maintien des normes de qualité à promouvoir.

Malgré la nette opposition des situations entre la Zone Nord et celle du "Socle", on note que c'est vers les puits/forages que l'on concentre partout les recherches de solution. Rares sont les initiatives de captage et de stockage des eaux de surface.

Dans la sous-zone nord, les ressources en eau souterraines sont suffisantes et disponibles dans différentes nappes assez accessibles (profondeur moyenne 15/20 m, sauf dans la cuirasse des terres du Belli où elle est de 40 m). Les débits y sont généralement de bonne performance. Ainsi, tous les chefs lieux d'entité administrative et tous les gros bourgs ruraux disposent d'au moins un forage équipé (Missirah, Hamdallaye, Tessan, Gouloumbou, Neteboulou, Dialacoto, Dienoundiala). L'exécution des forages de Niaoulé et de Bidjancoto est programmée. Dans tous les villages officiels, il existe au moins un puits traditionnel. L'ensemble de ces équipements reste encore insuffisant par rapport à l'objectif visant à assurer une disponibilité en eau de 35 l/personne/jour. Ces ressources immédiates sont également utilisées pour assurer dans plusieurs villages l'abreuvement du bétail et l'irrigation de petits périmètres maraîchers. Il y a donc manifestement absence d'équilibre entre les équipements existants et les besoins immédiats des usagers. C'est dans ce contexte que bétail et populations utilisent dans certaines zones les eaux de surface disponibles (cours d'eau et marigots dans la zone bananière et dans les terres de Belli).

Dans les zones sud, les conditions morphogéologiques font que les réserves souterraines sont rares, discontinues, peu abondantes et jamais permanentes. Les forages et puits n'y offrent que des solutions très partielles aux problèmes locaux. Chaque chef lieu des communautés rurales dispose également d'un forage équipé. Douze autres forages à pompe manuelle sont aussi installés dans la sous-zone.

Tous les forages sont gérés par des comités de gestion villageois. Ces comités fonctionnent normalement dans la sous-zone nord où leurs problèmes sont surtout d'ordre technique (maintenance, disponibilité de pièces de rechange, difficultés d'approvisionnement en carburant liées à l'enclavement et au manque de moyens de transport).

Dans le département de Kédougou, les comités rencontrent les mêmes problèmes dans un contexte de mauvaise gestion et de mauvaise implication des populations. Ces comités éprouvent des difficultés à collecter les redevances, gèrent mal les rares cotisations collectées, et ne parviennent pas à rémunérer les services des mécaniciens machinistes.

Dans le cadre du projet, il est donc impératif d'élaborer des programmes d'hydrauliques villageoises intégrant les volets de la santé, de l'assainissement, de l'irrigation et de la gestion des ouvrages. A ce titre, les activités suivantes peuvent être conduites :

- création au niveau de Missirah et de Kédougou de centrale d'approvisionnement en pièces détachées de motopompes, combinée à un centre de formation des mécaniciens machinistes ;

- animation des populations autour des techniques d'assainissement, traitement de l'eau (chlore et nébédaye) et de vulgarisation des filtres d'eau domestiques ;

- formation à la gestion des comités de gestion des forages et formation de puisatiers ;

- élargissement de l'expérience de l'utilisation de l'énergie solaire pour les équipements d'exhaure des forages (testés dans le département de Bakel) ;

- promotion et valorisation des techniques de captage et de stockage des eaux de surface (digue de retenue, retenue collinaire, micro-barrage, réservoirs de captage).

Education et Alphabétisation

Le taux de scolarisation et d'alphabétisation est très faible au niveau régional. Durant les quatre dernières années, de vastes actions concentrées ont permis néanmoins d'enregistrer des avancées significatives faisant passer ce taux de scolarisation de 24% en 1989 à 47% en 1996 (il est de 41% à Kédougou).

Dans l'arrondissement de Missirah, la concentration des établissements humains et la taille des villages ont favorisé une relative bonne couverture de la zone en équipement scolaire, mais l'absence de cantines scolaires réduit considérablement les zones de polarisation de ces équipements.

Dans la zone de Kédougou, la situation scolaire est encore plus problématique. L'enclavement, la faiblesse du peuplement, l'émiettement des établissements humains sont autant de contraintes qui hypothèquent le développement de l'éducation. Beaucoup d'écoles ne peuvent être rentabilisées faute d'effectifs suffisants. 96% des écoles sont à cycle incomplet, dont 30% n'ont qu'une classe (recrutement tous les 5 ans) et 17% deux salles de classe ; 21 de ces écoles sont dans des abris provisoires.

Dans la zone, le déficit en instituteurs est constant malgré les efforts de recrutement de volontaires de l'éducation (40 en 1996).

Au niveau des arrondissements de Fongolimbi et de Salemata, les populations n'adhèrent que faiblement aux efforts de scolarisation. Etant donné qu'elles ne voient que rarement la nécessité de déclarer les naissances (état civil), 90% des enfants en âge de scolarisation sont bloqués et exclus par l'impossibilité de fournir un dossier officiel.

Afin de combler les retards du système d'éducation dans la région, Le Gouvernement a concentré

dans la zone l'essentiel des interventions programmées dans le cadre de l'exécution de plusieurs projets spécifiques. Il s'agit :

- du PDRH2 (Projet de Développement des Ressources humaines) qui vise entre autres l'élargissement de l'accès à l'enseignement élémentaire par l'extension de certaines écoles, la création de nouvelles unités et la réhabilitation des classes vétustes.
- du SCOFI (Projet de Promotion de la Scolarisation des Filles)
- l'EVP/EMP (Education à la Vie Familiale et Enseignement Moyen Pratique). Ce projet est une composante du PAPA (Programme d'Appui au Plan d'Action). Il s'agit d'innovations pédagogiques ciblant les adolescents de 12 à 16 ans n'ayant pas achevé leur scolarité et voulant recevoir une formation professionnelle de base adaptée à leur milieu.
- du PAIS (Programme d'Alphabétisation Fonctionnelle au Sénégal) : la zone d'intervention de ce projet cible au niveau régional les arrondissements retenus pour le programme du fonds local de développement. Une centaine de centres de formation est déjà mis en place et s'appuie essentiellement sur le GPF, les ASC et surtout sur les groupements de producteurs.
- la SODEFITEX a réussi à introduire et consolider un programme d'alphabétisation fonctionnel pour les producteurs de coton et de maïs qu'elle encadre. Elle édite même dans le Missirah un journal trimestriel en Poular qui semble avoir beaucoup de succès (100F/le numéro).

A l'ensemble de ces programmes et projets d'éducation et d'alphabétisation gérés par l'Etat, s'ajoutent d'autres actions initiées essentiellement par les ONG (GADEC, KORA, APROVAC, CARITAS). Leurs programmes s'orientent surtout vers la formation en gestion des artisans et des groupements de producteurs. La CARITAS a un centre de formation très opérationnel à Tamba où les jeunes agriculteurs suivent un enseignement pratique et sont ensuite assistés pour leur installation comme paysan pilote avec un crédit de 600 000 Fcfa dont 50 % seulement remboursable. Dans le département de Kédougou, la mission catholique contribue également à résorber les déficits constatés. Elle dispose d'écoles dans quelques 28 villages dont (76 % sont à classe unique) et gère à Salemata et à Bandafassi un centre de formation de jeunes filles et un centre de formation pratique pour les garçons.

Santé et hygiène

Le niveau d'encadrement médical est très faible. On note un médecin pour 65.000 habitants (basé à Kédougou), 1 technicien supérieur pour 100.000 habts, 1 infirmier pour 4.000 hbts, 1 sage femme pour 7.000 femmes en âge de procréer (1 pour 3.000 est la moyenne nationale) 2 brigades d'hygiène (installées à Kédougou) pour toute la zone.

Concernant les infrastructures, en 1995 il y avait un (1) seul centre de santé (Kédougou), deux (2) dispensaires privés (Kédougou), treize (13) postes de santé (10 dans le département de Kédougou et 3 dans le département de Missirah), quarante six (46) cases de santé (25 à Kédougou et 21 à Missirah), sept (7) maternités rurales (dont 4 dans le Missirah), une pharmacie

d'approvisionnement à Kédougou, une pharmacie privée intermittente à Kédougou, et six (6) dépôts de médicaments. Ces infrastructures sont complétées par les points de santé gérés par les missions catholiques (Salemata, Ethiolo, Ebrack, Bandafassi, Fongolimbi, Toumania etc...) et qui sont environ une vingtaine.

Ces équipements qui sont déjà très insuffisants sont loin d'avoir un fonctionnement normal. Ainsi 10 % des postes de santé, n'ont pas en permanence un infirmier et 30 % des cases de santé n'ont ni locaux fonctionnels, ni personnel, ni équipement. Dans ce contexte on comprend mieux la faible réussite de la plupart des grands projets médicaux nationaux. Dans l'arrondissement de le Missirah, le taux de vaccination est de 27 % contre 40 % dans le Kédougou, où l'encadrement des missions catholiques favorise le suivi, malgré les fréquentes pannes locales de la chaîne de froid (conservation des vaccins).

Pour ce qui est du SIDA, des MST et de son programme national de lutte, la zone de Kédougou par sa position de carrefour (Mali, Guinée), de domaine culturel spécifique (libertinage et vagabondage sexuel socialement admis dans certaines ethnies, circoncision et excision en groupe d'adolescents et d'adultes, constitue une zone à très haut risque et déjà les taux de séropositivité réelle sont inquiétants. De neuf (9) cas de séropositivité enregistrés en 1990 pour la seule commune de Kédougou, le nombre est passé à 47 et ne concerne que les cas soumis à la formation sanitaire et qui ont pu être analysés à Tambacounda.

On comprend encore mieux l'état dramatique du secteur sanitaire si on rappelle que la zone est le domaine principal de grandes endémies, telles que l'onchocercose (116 villages sous surveillance dont 8 endémiques) le ver de guinée, le paludisme, la bilharziose et la lèpre.

3.7. Armature villageoise et réseau urbain

Taille et fonction des villages

L'analyse du peuplement et des établissements humains montre encore l'opposition des types d'occupation de l'espace entre la zone Nord (arrondissement de Missirah) et le sud (département de Kédougou). Le nord est fortement humanisé et les densités rurales sont représentatives de la moyenne nationale (sauf dans les terres de Belli). Tous les villages remplissent une fonction agricole ou/et pastorale dominante sinon exclusive. Leur taille moyenne est de 150 habitants.

Les rares villages qui ont des fonctions diversifiées profitent soit de sites particuliers (carrefour, jonction, forêt-parc et Terroir, situation sur un grand axe de communication routière ou fluviale) soit de statut administratif historiquement acquis ou né d'une politique volontariste d'aménagement du territoire (ancien chef lieux de canton, chef lieux d'arrondissement ou de communauté rurale). Par leur statut administratif, ces établissements bénéficient d'une relative concentration d'équipements et d'infrastructures socio-économiques (école, santé, C.E.R. état Civil, poste et télécom, forage, parc, vaccination, moulin etc...). Par phénomène de polarisation plus ou moins intense selon les équipements et selon l'état des voies de communication, les infrastructures constituent l'essentiel des éléments structurant. Dès lors et tout naturellement s'y organisent des marchés permanents et/ou périodiques qui amplifient leur zone d'influence suivant le degré plus ou moins marqué de la spécialisation du marché (bétail, céréales, produits de consommation et services) et suivant leur accessibilité.

Tous ces villages ont des populations dépassant 500 voir 700 habitants. Il s'agit de Missirah, Nétéboulou et de Dialocoto.

Nétéboulou est très excentrée et polarise peu le reste de sa communauté qui est directement sous influence de Tambacounda. Il peut être néanmoins le futur grand centre cotonnier de la zone.

Missirah par sa position sur la route nationale et sa situation centrale dans la seule communauté rurale à ne pas subir les contraintes des forêts et du parc est appelé à devenir un centre commercial d'un bourg rural pouvant bénéficier de tous les effets d'une polyculture équilibrée (coton, arachide, céréales et banane). Dans sa communauté, Gouloumbou lui sert de relais secondaire et dynamique. Il profite de sa position à confluence du Niaoulé et du Niériko et de dernier pôle frontière entre la région de Kolda et de Tamba sur la route reliant ces deux chefs lieux de région. Sa position centrale au coeur de la zone bananière lui donne une fonction spécifique qui risque d'éclipser le rôle polarisant de Neteboulou.

Dialocoto potentialise ses fonctions administratives en valorisant sa position sur la route nationale et dans une communauté où les forêts et le parc limitent l'extension de la plupart des autres villages.

Dienoundiaha situé à l'entrée du couloir des terres de Belli et à la lisière du parc et de la forêt de Diambour s'émancipe en développant une fonction touristique et cynégétique qu'elle assure en tandem avec Mako situé à la sortie du parc (communauté rurale de Tomboukoto). Ces villages - y compris Niokolo Koba et Simenti - assurent la gestion de la vocation touristique régionale.

Dans les terres du Balli, il est possible d'assurer leur intégration par un programme volontariste d'équipements des villages de Gamon, Dianke Makan et Balli en réhabilitant la piste Dienoundiaha/Gamon/Dianké Makan et Balli.

Dans la zone sud, les établissements humains sont plus éparpillés plus isolés, dans des sites souvent hostiles. Tous les villages significatifs assurent une fonction administrative. Seuls les chefs lieux d'arrondissement (qui sont tous également chef lieux de communauté rurale) ont une population dépassant 700 habitants (Salemata, Bandafassi et Fongolimbi) Bandafassi et Fongolimbi sont encore sous équipés et suppléent leurs carence par leur proximité de Kédougou auquel ils sont liés par des routes défectueuses qui allongent les temps de liaison.

A côté de Salemata émergent Ethiolo et Ebrack isolés dans les montagnes et symboles historiques des pays Bassaris. Dakateli chef lieu de communauté rurale isolé dans les montagnes polarise très peu son hinterland et ne survit que comme frontière avancée dans le dispositif national de sécurité. En bas de la vallée sur la zone de contact avec le plateau, le petit village de Thiankoye lui ravit son rôle et assure une fonction régionale de marché de bétail. Les chefs lieux de communauté rurale que sont Tomboronkoto, Dimboli et Medina Baffé risquent de péricliter sans une véritable politique volontariste d'équipements. Médina Baffé pourrait jouer un intéressant rôle de relais entre la Guinée et Saraya. Ce qui profiterait au développement du village intermédiaire de Nafadji.

Rôle de la Ville de Kédougou

Kédougou, avec une population estimée à environ 13.000 habitants est la capitale d'un des plus vastes départements du Sénégal. Excentrée à l'extrême sud du pays sur un vaste plateau que le cours supérieur de la Gambie a profondément creusé dans un bassin que limitent les contreforts du Fouta Djallon, il bénéficie néanmoins d'une position intéressante surtout pour polariser toute la zone sud et centre du département. Mais cette position diminue son influence sur l'arrondissement de Saraya complètement isolé dans un des plus grands arrondissements du Sénégal. L'éloignement de Kédougou, de Tambacounda la capitale régionale lui confère une relative autonomie qui peut être source d'un dynamisme assez fort. La nouvelle route le reliant à Tambacounda et au reste du pays et les promesses minières de la région lui ouvrent d'intéressantes perspectives, surtout dans le cadre d'une intégration sous-régionale (Mali, Guinée). Ville carrefour et cosmopolite, point d'immigration et d'émigration, elle apparaît comme le pôle incontournable de la structurante zonale.

IV. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

4.1 Justification de l'assistance technique

Le programme du FENU Fonds de Développement Local dans la partie Sud de la région de Tambacounda se veut être un appui à la dynamique du développement local visant à créer de meilleures conditions de développement pour les terroirs villageois et l'ancrage des institutions communales (rurales et urbaines) dans la vie quotidienne des populations pour assurer une meilleure articulation entre les différents sous-espaces productifs. Il s'inscrit dans la stratégie de la politique du gouvernement de gestion communautaire des ressources naturelles et l'approfondissement de la décentralisation en transférant certaines compétences aux institutions régionales et locales. Le présent programme exprime la volonté du Gouvernement du PNUD et du FENU de conforter les orientations nationales et les actions d'autres bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Usaid et Caisse Française de Développement) par des investissements en capital productif et social ainsi que par des actions de renforcement des capacités de gestion et de décision des groupements villageois et des collectivités locales sur des bases contractuelles.

4.2 Les grands problèmes à résoudre

■ *Un potentiel productif faiblement mis en valeur*

Les cultures dominantes dans la zone de Missirah et Kédougou sont le coton grâce à l'appui de la société d'encadrement (SODIFETEX) et la banane constituant les deux produits principaux exportés vers la région de Dakar. Le niveau de production vivrière est nettement en dessous des besoins annuels des populations. Dans l'arrondissement de Missirah (département de Tambacounda) les superficies disponibles tout au long du fleuve Gambie qui ont été valorisées il y a une dizaine d'années sont abandonnées. Seule la culture de la banane est développée. Dans le département de Kédougou l'activité agricole de la population se déploie à partir d'un espace particulier autour du lieu d'habitation vers des espaces plus ou moins éloignés, de petits bas-

fonds et des champs extérieurs. D'une façon générale, les rendements agricoles sont faibles et les méthodes culturales sont peu évoluées, mobilisant intensément les paysans (la banane occupe les paysans pendant 160 jours). Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces faibles rendements et de l'absence de diversification des productions agricoles :

- une faible maîtrise de l'eau due notamment à l'absence d'infrastructures hydroagricoles tout au long du fleuve Gambie et de retenues colinéaires surtout dans la sous-zone de Kedougou. La faiblesse de la base productive est liée également à l'abandon des terres jadis exploitées par des sociétés dont la mise en valeur nécessiterait des moyens conséquents pour relancer certaines cultures céréalières (riz, maïs...). La mise en valeur de ces espaces productifs par des opérations d'aménagements villageois et de retenues d'eau constituent des préalables pour l'amélioration des rendements et la promotion d'un système de production diversifié et plus équilibré. La nécessité d'appuyer d'autres actions de valorisation du potentiel local est vital pour réduire le déficit alimentaire de la zone. Parmi ces cultures on trouve le riz qui peut devenir une culture intéressante pour les populations villageoises. Un potentiel de près de 700 ha dont 300 ha se trouvent dans la sous-zone de Kedougou peut être facilement mis en valeur.
- un enclavement des zones productives surtout dans la sous-zone de Kedougou du fait du caractère accidenté de terrain. Cet enclavement renforce le mode de production de subsistance et réduit les possibilités de dynamisation des échanges entre le milieu urbain et le milieu rural. Certains villages sont repliés sur eux-mêmes surtout en saison de pluies avec des périodes d'enclavement variant de 2 à 5 mois dans l'année. La réhabilitation de certaines pistes de desserte desservant des zones de production importantes, en particulier dans les arrondissements de Salemata et Fogolombi est de nature à relancer les productions agricoles et à diversifier les revenus des populations grâce aux possibilités d'écoulement de leurs produits sur les marchés locaux (Kedougou) et régionaux (Tambacounda).
- un sous-équipement des exploitations familiales lié aux difficultés d'accès aux moyens de production. Cette situation est due à la faible capacité financière des paysans mais elle est également liée à l'absence de toute structure bancaire et financière dans la zone. La seule structure financière à Kedougou est opérationnelle seulement depuis janvier 1996. L'utilisation des intrants et des semences sélectionnées, en dehors du coton, est inexistante. L'outillage agricole est très rudimentaire. L'amélioration du niveau technique des exploitations par des investissements individuels et collectifs touchant le matériel agricole (charrues, herses...) est un axe prioritaire pour relever le niveau de rendement actuel.
- une faible organisation des paysans dans le département de Kedougou du fait de la diversité ethnique et la faible cohésion des groupes sociaux dans les villages. Cet état d'esprit est à surmonter en développant les approches participatives à tous les niveaux de décision pour créer les meilleures conditions d'exécution et de pérennisation des actions de développement.

la coordination et la programmation de certaines actions de développement régional. *Aucun niveau intermédiaire (préfectoral) de concertation et d'appui aux collectivités locales rurales et urbaines n'a été prévu.*

La perception des populations surtout rurales de la vocation et de la mission des institutions communales est très faible. Les populations discernent difficilement le niveau de gestion villageois et inter villageois. Inversement, les conseillers ruraux n'ont pas une vision claire de leurs attributions spécifiques par rapport aux chefs traditionnels des villages. Il semblerait que tous les problèmes de gestion des équipements communautaires et collectifs sont ramenés à l'échelle des villages. Les Plans Locaux de Développement élaborés en 1994 sont loin d'être appropriés par les populations et les communautés rurales. Pourtant les problèmes de gestion intercommunautaire dans les domaines des infrastructures sociales et de gestion des ressources naturelles sont énormes.

Aussi l'ancrage de l'institution communale dans la vie quotidienne des populations à travers des structures de participation décisionnelle aux différents niveaux de programmation et de suivi des réalisations communales apparaît comme un axe stratégique pour rendre les communes plus autonomes et responsables de leur développement.

■ *Absence d'un centre urbain secondaire structurant*

Kedougou est le principal centre urbain de la partie sud de la région de Tambacounda. La qualité des infrastructures urbaines qui sont à l'état primaire, le très faible développement des services d'épaulement des zones rurales (marché, services financiers et bancaires, approvisionnement en intrants, ateliers de réparation de matériel agricole...) et l'absence de toute vision prospective du rôle de la ville par rapport à son arrière-pays et la vocation éco-touristique reflètent le retard de développement de ce centre urbain secondaire qui est resté en marge d'un véritable processus de développement du fait de son enclavement (la route nationale permettant le désenclavement de la ville vient d'être achevée il y a un an). Cette situation a engendré le repli des villages sur leurs terroirs et leur ouverture sur d'autres localités limitrophes (Guinée essentiellement).

Aujourd'hui la promotion d'un centre urbain secondaire dans le département de Kedougou passe nécessairement par le développement des principales fonction économiques et urbaines de la ville de Kedougou et l'émergence d'un centre rural, en l'occurrence Salemata, comme relais pour la dynamisation des échanges ville-campagne. Par l'autre sous-zone, Missirah, chef-lieu d'arrondissement, devrait également jouer un rôle plus dynamique en tant que centre semi-urbain d'approvisionnement des cultures maraîchères et fruitières pour la ville de Tambacounda.

■ *Un potentiel touristique sous-exploité*

Le département de Kedougou abrite la zone de chasse la plus importante du Sénégal. Le nombre de chasseurs sénégalais et étrangers (principalement de la France) fréquentant la zone pendant plusieurs jours est de près de 1000 par an. Les retombées financières sur l'économie locale sont nulles puisque les recettes fiscales et parafiscales remontent dans les caisses du budget de l'Etat. Les impacts sont limités à l'hébergement et à la viande de chasse qui est distribuée directement aux populations villageoises. Pour développer le tourisme cynégétique, le gouvernement a placé

dès 1989 les zones de chasse amodiées qui sont des territoires du domaine forestier protégé placé sous la responsabilité des services de l'Etat, dans le but de généraliser la chasse guidée pour assurer un contrôle sur le prélèvement de la faune et créer des opportunités d'investissements multisectoriels à effets directs et induits au niveau des villages. Dans la région de Tambacounda il a été créé 12 zones de chasse (près de 1,5 millions d'hectares soit 44 % des réserves nationales). Le tourisme de vision est marginalement développé. Pourtant la zone offre un paysage montagneux et vallonné avec de nombreuses chutes d'eau.

Le développement de l'écotourisme (tourisme cynégétique et tourisme de vision) pourra offrir à la zone des opportunités de diversification du tissu productif et inciter les populations à participer à l'action de conservation des ressources naturelles.

4.3 Conception du programme

Le programme se propose d'intervenir aux divers niveaux de décision qui conditionnent le développement local et régional. *Les groupements* constituent le premier niveau de décision où s'expriment les intérêts collectifs économiques et sociaux de plusieurs membres des familles. *Les villages* étant l'unité de base de structuration des communautés pour la gestion des terres et des ressources naturelles, ils constituent le deuxième niveau de décision. Ils représentent le niveau d'organisation du tissu social le plus adéquat pour la gestion de l'espace productif et des ressources naturelles. *Les Communautés Rurales* qui existent depuis plus de dix ans dont les instances ont été récemment élues pour une période de cinq ans représentent le troisième niveau de décision. Elles sont selon les textes législatifs les garantes des droits fonciers et économiques dans les zones rurales sur un ensemble de villages. Elles constituent le niveau de cohérence pour la programmation de certains types d'infrastructures inter villageoises. Leur vocation réelle et leur mission sont encore insuffisamment comprise par les populations. Enfin la Commune Urbaine de Kedougou est le seul centre secondaire de référence pour les populations rurales. Elle constitue le quatrième niveau de décision. Le niveau de cohérence intermédiaire intercommunales à l'échelle départementale n'existe pas. La préfecture en tant que pouvoir déconcentré de l'Etat s'appuyant sur les services techniques existants a plutôt une mission administrative et réglementaire qu'une fonction d'appui au développement. Avec la régionalisation il est prévu la création d'une Agence Régionale de Développement (coiffant les droits départements) dont la mission principale sera d'apporter aux collectivités locales une assistance gratuite dans les divers domaines d'activités liés au développement. La mise en place d'un niveau de concertation, de coordination et de planification au niveau départemental pour mieux articuler les actions de développement intercommunale et les inscrire dans une problématique de développement spatial plus équilibré, apparaît comme une nécessité impérieuse. Elle pourra servir de relais local pour la future Agence Régionale de Développement.

L'approche qui sera mise en oeuvre dans la zone du programme FENU impliquera donc les familles, les groupements, les villages, les communautés rurales et la commune de Kedougou pour toutes les décisions qui les concernent en fonction de leur degré d'engagement dans le processus de programmation locale décisionnelle. Cette approche vise la promotion du développement local qui associerait les *actions structurantes de l'espace* (désenclavement, centre urbain, centres ruraux,..) et les *actions visant l'amélioration du niveau de revenus* des populations dans le cadre d'une programmation pluriannuelle élaborée avec les principaux

partenaires locaux.

Pour promouvoir des solutions durables et adaptées à la levée des blocages des systèmes productifs et des échanges inter villageois retenues par le programme il convient de procéder à une connaissance de la dynamique micro-régionale, du milieu paysan, des logiques des gestion de terroirs villageois et des liens de solidarités communautaires dans le but de définir progressivement les interventions précises du programme avec les principaux acteurs de développement local. Une telle démarche suppose un minimum de cohésion sociale et de convergence d'intérêts entre les différents membres des communautés villageoises et surtout leur implication à toute les étapes de la programmation locale. Le Fonds de Développement Local aura un énorme travail auprès des populations pour vaincre l'esprit individualiste et le désintérêt de toute action collective. Il s'agit également de renforcer le pouvoir de décision des femmes dans le choix des programmes de développement villageois et des communautés rurales.

Les programmes villageois et communaux définis dans le cadre du Fonds de Développement Local seront exécutés par tranches annuelles par des familles, par des groupements ou par des collectivités. Le FDL apportera l'assistance nécessaire à ces programmes à travers les intermédiaires ou opérateurs qualifiés (services déconcentrés de l'Etat, Ong, Agetip, tâcherons, instituts de formation...) qui auront des rapports contractuels avec les communautés/collectivités et l'Unité de gestion du FDL. Dans ce cadre général, toutes les conditions seront créés pour permettre une certaine égalité des chances d'accès aux services du FDL selon une approche contractuelle assortie d'un certain nombre de procédures et de règles préalablement définies en concertation les différents bénéficiaires. Ces règles serviraient des critères d'éligibilité et de base d'évaluation des apports du FDL

Pour l'exécution de cette approche, l'une des solutions possibles consisterait à créer des Dotations Indicatives de Fonds (DIF) pour chaque catégorie d'acteurs-partenaires du FDL pouvant faire l'objet de tirages successifs pour la réalisation des programmes de développement négociés préalablement. Le tirage des fonds se ferait par tranches annuelles qui seraient subordonnées à des engagements de contrepartie sous forme d'apport en nature ou en argent ou en compensation de restauration du milieu naturel ou de réalisation d'une partie du programme d'investissements plusriannuels. L'ouverture de tirage de fonds pour chaque catégorie d'acteurs serait garantie selon une clé unique de répartition qui fixerait la contribution de chaque partie. Le tableau suivant présente, à titre indicatif, une proposition de plafond de contribution du FDL:

Catégories d'acteurs de développement	Contributions	
	FDL	Acteurs de développement
Groupements	50 %	50 %
Villages	65 %	35 %
Communautés Rurales	80 %	20 %
Commune urbaine	75 %	25 %

Des contrats de développement, passés entre le FDL et les bénéficiaires, pourraient couvrir plusieurs années avec une exécution assurée par tranche annuelle. Le suivi-évaluation par l'Unité de gestion du FDL, permettra de déterminer le niveau d'engagement financier ou d'apports de chaque catégorie d'acteurs. Ce travail permettra de fixer des indicateurs de

programmation pour les autres tranches des programmes pluriannuels. La suspension d'appui du FDL pourra intervenir dès la première année en cas de non respect des engagements pris. Cela impliquera pour le FDL la mise en place d'une banque de données micro-régionales évolutives sur la base des enquêtes micro-régionales et socio-foncieres pour avoir les informations nécessaires concernant les familles et les communautés.

4.4 Démarche

La démarche préconisée par le FDL pour la mise en oeuvre des actions de développement dans le département de Kedougou et l'arrondissement de Missirah est fondée sur l'adhésion de la population à toutes les étapes de programmation. Elle se propose de mettre en place un cadre de développement local permettant de traduire en micro-projets et des actions à l'échelle des divers partenaires de développement les objectifs de développement auxquels compte contribuer le FDL. La programmation locale est l'instrument privilégié pour mettre en place les mécanismes et les moyens pour la réalisation de ces objectifs. Dans la zone d'intervention, les documents Plans Locaux de développement constituent un pré-diagnostic intéressant pouvant être un tremplin pour la réalisation de la programmation villageoise et inter villageoise. Cette programmation locale se distingue des exercices classiques de planification régionale du fait de l'approche participative, basée sur une connaissance partagée des réalités autour des programmes concrets et compréhensibles par tous. Elle prend également les problèmes de l'environnement impliquant des stratégies intégrées basées sur des compensations financières sur des engagements à long terme en matière de gestion des ressources naturelles. Cette approche se fonde sur une séquence de travail comprenant cinq étapes importantes :

- ▶ la connaissance du l'espace productif et social ainsi que les modes de gestion des terroirs villageois et le niveau d'articulation des actions développement dans la zone ;
- ▶ l'analyse des solutions possibles pour réduire les effets de principaux facteurs d'étranglement;
- ▶ la rationalisation des choix et l'établissement des programmes de développement villageois, inter villageois et communaux ;
- ▶ l'établissement de "conventions" et/ou de "contrats" de développement prévoyant les engagements auxquels souscrivent les partenaires ainsi les conditions de mise en oeuvre;
- ▶ l'exécution des programmes selon des mécanismes de déblocage des fonds du FDL propres à chaque catégorie de partenaires de développement (groupements, villageois, communautés rurales et communes) prenant en compte le principe de dotations indicatives de fonds.

V. OBJECTIFS ET RESULTATS

5.1 Objectifs de développement

Le FDL tente de répondre au problème principal qu'affronte actuellement le Sénégal : lutter contre la pauvreté à l'intérieur afin de réduire la précarisation des populations et réduire les flux

migratoires vers les grands centres urbains. Cette lutte contre la pauvreté dans le département de Kedougou et l'arrondissement de Missirah passe par la recherche de deux objectifs :

- augmenter les opportunités de création de revenus et d'emplois dans une dynamique d'échanges ville secondaire-campagne, tout en intégrant la dimension de gestion durable des ressources naturelles comme source de diversification de revenus et de préservation de l'environnement régional ;
- promouvoir les fonctions essentielles des collectivités locales comme acteurs de base d'animation de la vie économique locale aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le FDL, à travers les mécanismes et moyens de financement des actions de développement de divers acteurs ou partenaires du développement local, contribue directement aux objectifs de et du programme de développement, en particulier le Programme d'actions de lutte contre la pauvreté en participant :

- à la relance de la croissance économique au niveau des économies locales par la réalisation d'infrastructures productives, l'amélioration des techniques de production en facilitant l'accès aux moyens de production, et le renforcement des capacités d'organisation et de gestion des groupements villageois ;
- à la défense de l'environnement et du cadre de vie par les actions de conservation du milieu naturel selon une approche de gestion communautaire des terroirs et le rattrapage de retard d'équipement dans les domaines de l'éducation, la santé et l'habitat rural ;
- à la politique de décentralisation et de régionalisation en jetant les bases réelles d'ancrage du développement communal en milieu rural (appui aux communautés rurales) et en renforçant les capacités d'ouvrage et de gestion du développement de la commune de Kedougou et en réalisant des équipements collectifs de base utiles à la population ;
- à la promotion du développement local en renforçant les capacités de programmation locale et en mettant en place une capacité locale de concertation et de conseil pour les communautés rurales et la commune urbaine ;
- à l'émergence d'un tissu économique diversifié en mobilisant les ressources existantes au niveau régional (institutions financières et bancaires) et en renforçant la formation des futurs promoteurs pour promouvoir la micro-entreprise dans la zone ;

5.2 Objectifs immédiats

Objectif n° 1

Valorisation des espaces productifs villageois dans le cadre d'une gestion communautaire des terroirs

Le FDL permettra :

- i) la mise en valeur du potentiel productif et l'amélioration des systèmes de production basés:
 - sur la culture du riz, du mil/sorgho et du maraîchage dans la vallée de la Gambie dans l'arrondissement de Missirah et dans les bas-fonds villageois de la sous-zone de Kedougou ;
 - sur l'amélioration du système de régulation des prix des paysans en mettant en place des infrastructures de stockage ;
 - et sur l'exploitation des ressources des forêts et des rivières susceptibles de générer de nouveaux revenus et des ressources pour l'économie locale ;
 - sur l'accès au crédit selon des conditions souples et adaptées aux besoins du monde paysan;
- ii) l'amélioration des infrastructures d'appui aux actions de développement touchant :
 - au désenclavement des zones productives et l'accès aux marchés locaux et régionaux pour permettre l'écoulement des produits agricoles ;
 - aux infrastructures de base surtout dans les domaines de la santé, de l'éducation (formelle et informelle) et de l'habitat ;
- iii) le renforcement des capacités d'organisation et de décision des groupements socio-professionnels ;
- iv) dans le cadre de contrats de développement négociés avec les communautés villageoises pour la mise en oeuvre des mesures de conservation par les communautés des ressources naturelles.

Objectif n° 2

Ancrage des Communautés Rurales dans la société rurale en tant que cellule d'animation de la vie économique et sociale entre plusieurs villages

Appui aux Communautés Rurales pour développer leur vocation de centre d'orientation et d'animation du développement micro-local en :

- i) améliorant le niveau d'alphabétisation des élus locaux ;
- ii) initiant les conseillers ruraux à l'utilisation et la gestion des bases de données villageoises acquises lors des enquêtes miro-régionales et de terroirs ainsi que l'enregistrement des contrats de développement des villages ;
- iii) renforcer leurs capacités de gestion communale.
- iv) réalisation de certains investissements prioritaires

Objectif n° 3

Promotion de la ville de Kedougou en tant que centre secondaire de relais sous-régional en vue de la dynamisation des échanges ville-campagne

- i) grâce à la mise à disposition de la commune de Kedougou, d'une allocation de fonds d'investissements et d'un appui à la gestion communale ;
- ii) grâce à la disposition, pour le secteur privé, d'outils financiers et des services de promotion de la micro-entreprise.

5.3 Résultats en liaison avec les objectifs

Résultats en liaison avec l'objectif n° 1

Un potentiel de production mis en valeur permettant la diversification des productions locales dans le cadre d'une gestion communautaire de l'espace

- existence des plans d'aménagement des terroirs établis dans le cadre d'enquêtes participatives et mis en valeur dans le cadre de contrats de développement ;
- au terme de ces contrats :
 - 600 à 700 ha de riziculture de bas-fonds, répartis entre une vingtaine de villages devraient avoir été aménagés et mis en valeur ;
 - la production maraîchère aura été relancée et sa commercialisation assurée vers les principaux centres urbains de Kedougou et Tambacounda. Elle aura permis également d'assurer des revenus stables pour les femmes.
 - la production apicole aura été développée dans une dizaine de villages limitrophes des forêts classées et du parc Niokolo ;
 - l'émergence d'un tissu d'artisans lié aux activités de production dans les chefs-lieux des communautés rurales ;
 - la conservation des ressources naturelles d'une cinquantaine de terroirs villageois situés

en bordure de la forêt de Diambour, du parc Niokolo Koba et le fleuve Gambie :

- des activités liés à l'écotourisme auront été développées dans les villages concernés par les activités de la chasse ;

- des groupements de paysans auront bénéficié de crédit et d'appui en matière de formation technique ;

- des infrastructures sociales auront été construites pour une centaine de communautés villageoises ;

Résultats en liaison avec l'objectif n° 2

Dans les dix communautés rurales une dynamique d'animation du développement des zones rurales aura été créée et des compétences spécifiques en matière de gestion auront été développées

- existence des Plans Locaux de Développement en tant que cadre référentiel de programmation locale établis dans le cadre d'une étude micro-régionale et mis en oeuvre selon une démarche contractuelle avec les conseils ruraux ;
- l'appui aux communautés rurales aura permis :
 - l'alphabétisation de 250 conseillers ruraux dont environ 20 % de femmes ;
 - la formation en matière de gestion communale des 10 Présidents de communautés rurales;
 - la constitution d'un secrétariat administratif et technique appuyant la mission des Conseils des communautés rurales ;
 - la constitution d'une base de données économiques et sociales permettant de suivre l'évolution des actions de développement dans les villages ;
 - la réhabilitation d'infrastructures économiques et sociales dans les chefs-lieux des communautés rurales et les conditions de leur maintenance et de leur gestion auront été négociées. Il s'agit des marchés, de centres de santé et d'infrastructures socio-culturelles pour les femmes et les jeunes.

Résultats en liaison avec l'objectif n° 3

Des fonctions économiques et urbaines auront été renforcées dans la ville de Kedougou et une dynamique économique agira sur le développement local avec des effets induits sur les zones rurales

- l'appui du FDL à la commune de Kedougou aura permis :
 - l'établissement d'un Plan Directeur d'Urbanisme actualisé et d'un Registre Foncier Urbain établis en concertation avec les comités de quartiers et mis en oeuvre dans le cadre de contrats de développement ;
 - l'appui aux comités de quartiers et des Ong locales pour promouvoir le partenariat contractuel pour l'hygiène de la ville et le ramassage des ordures ménagères ;
 - la création d'un service technico-économique chargé du suivi de la mise en application du Plan d'urbanisme de la ville et la gestion des finances locales ;
 - la réalisation de travaux d'une partie de la voirie de Kedougou, la réhabilitation de certaines infrastructures marchandes (marché et abattoir) et la réalisation d'infrastructures d'hygiène collective (latrines) ;
 - l'établissement des liens de coopération avec une commune française dans le cadre de la coopération décentralisée grâce à l'appui de l'Ong Cités Unies ;
- l'appui du FDL au secteur privé aura permis :
 - l'implantation d'une antenne de l'ACEP à Kedougou pour permettre aux populations environnantes d'accéder facilement au crédit ;
 - la formation d'artisans et de futurs promoteurs pour créer de micro-entreprises en prise directe avec les activités productives et touristiques locales ;
 - l'appui à la chambre de métiers de Kedougou pour l'organisation des groupements professionnels ;

ch. de Kedougou
Projet ACEP
Synthese

VI. DESCRIPTION DES ACTIVITES

6.1 Description sommaire

Le Fonds de Développement Local appuiera trois composantes essentielles pour la dynamisation de l'économie locale à l'échelle des divers partenaires de développement identifiés dans la zone d'intervention.

Composante 1 : Développement de l'économie rurale et appui à la gestion communautaire des terroirs

les activités prévues sont :

- appui à la gestion communautaire des terroirs : la connaissance du milieu villageois à travers des enquêtes socio-foncières et les photos aériennes, devra déboucher sur des actions d'aménagement et de gestion des ressources naturelles à l'échelle villageois et inter villageois. Elle servira de base à un dialogue puis à une aide aux populations pour élaborer elles mêmes leurs programmes de développement

- Actions génératrices de revenus : analyse des facteurs de blocage et des potentialités, analyse des réseaux d'échanges villageois et inter villageois dans la structuration de l'espace micro-régional. Ceci devra aboutir à des programmes d'investissements pluriannuels au niveau villageois ou inter villageois. L'appui touchera d'une part les cultures vivrières surtout le riz en mettant en valeur de nouvelles superficies et en intensifiant le niveau de production actuel et d'autre part les activités de maraîchage sous forme de subventions pour les infrastructures d'irrigation et de crédit pour les équipements et les intrants. Les activités viseront également le renforcement des capacités de stockage des produits agricoles surtout pour les céréales.

- Infrastructures d'appui aux actions de développement : ces infrastructures qui visent la création des facteurs d'externalité pour les exploitations familiales et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales intéresseront particulièrement les infrastructures de déblocage (désenclavement) et les équipements collectifs dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'alphabétisation.

- Renforcement des capacités de gestion et de négociation des communautés villageoises : le niveau d'organisation et de gestion des groupements de paysans est généralement faible. Le FDL vise à faire évoluer cette mentalité caritative en une mentalité de partenariat de développement. Cela impliquera des activités de structuration et de formation des organisations de base pour en faire des répondants fonctionnels des collectivités locales en matière de développement participatif de base. Ce volet concernera les domaines de l'alphabétisation fonctionnelle, l'appui à la constitution des groupements et la formation de différents comités de gestion (forages, banques céréalières, moulins,..).

Composante 2 : Ancrage du développement des communautés rurales

Deux sous composantes sont envisagées :

- Renforcement des capacités d'animation et de gestion des conseils ruraux : les activités prévues concernent les actions d'alphabétisation et de formation des élus communaux. Elles toucheront également les actions de promotion des fonctions de collecte des ressources fiscales et parafiscales locales ainsi que les capacités d'élaboration des budgets communaux.

- Approfondissement des Programmes Locaux de Développement (PLD) et investissements de mise à niveau : cette sous composante est comprise le volet de l'amélioration des PLD pour en faire davantage un document cohérent de planification et de programmation qu'un document de

diagnostic. Les investissements d'ancrage prévus concernent l'amélioration des locaux des communautés rurales, leurs équipements et la mise à niveau de certains équipements collectifs (marchés, centre de santé...).

Composante 3 : Promotion de la ville de Kedougou en tant que centre urbain secondaire

Trois sous composantes seront appuyées :

- promotion des activités économiques urbaines : les activités prévues concernent la promotion de la micro-entreprise dans les secteurs de transformation des produits locaux, l'artisanat de production, les services financiers et les services liés au développement du tourisme.

- mis à niveau des équipements collectifs urbains : les investissements viseront la voirie et l'assainissement ainsi que l'amélioration de certaines infrastructures économiques comme le marché et la gare routière de la ville de Kedougou.

- gestion urbaine : elle comprend une étude pour la mise en place d'un Registre Foncier Urbain, la réalisation d'un nouveau plan d'urbanisme de la ville, la mise en place d'un service technico-économique de la commune et la formation en gestion municipale du personnel de la commune.

6.2 Description détaillée

Composante 1 : Développement de l'économie rurale et appui à la gestion communautaire des terroirs

Cette composante vise à lever certains blocages pour assurer une meilleure maîtrise des espaces économiques villageois en vue de l'élévation du niveau de vie des populations, tout en préservant les ressources naturelles. Elle s'articule autour de quatre sous-composantes qui traduisent les principaux problèmes de développement et de gestion des terroirs villageois : appui à la gestion communautaire des terroirs, actions génératrices de revenus, infrastructures d'appui aux actions de développement et renforcement des capacités de gestion et de négociation des communautés villageoises.

Appui à la gestion communautaire des terroirs

L'appui aux actions génératrices de revenus et le relèvement du niveau d'équipement des villages suppose avant tout une bonne connaissance du milieu pour pouvoir dégager une problématique unitaire à l'ensemble des villages mais aussi des problématiques différenciées correspondant aux contraintes et facteurs de progrès propres à chaque village ou groupe de villages, selon les domaines d'intervention. Dans la pratique, deux niveaux d'action font appel à des approches méthodologiques distinctes : le niveau des actions intéressant plusieurs villageois liés par les mêmes contraintes spatiales et le niveau des actions programmées et entreprises à l'échelle des communautés rurales. Ces deux niveaux sont étroitement interdépendants ; les actions entreprises au premier niveau ont entre autres pour finalité de servir les communautés rurales. Le premier

niveau permettra par ailleurs de préciser le nombre de villages à appuyer, de connaître les systèmes de production, les modes de gestion des terres et des ressources naturelles, les liens de solidarités (familiales, lignages, ethniques,...) et le niveau de structuration de l'espace de la zone d'intervention du FDL. Les composantes d'une programmation à l'échelle de la zone du FDL concernent surtout les infrastructures de désenclavement les services publics, les marchés et les aménagements urbains alors que le second niveau touche le développement agricole et pastoral à l'échelle des communautés ou des individus. Pour refléter cette différence opérationnelle dans la mise en oeuvre des activités qui seront soutenues par le FDL, un travail d'investigation et d'analyse selon une démarche participative impliquant à tous les niveaux les populations et les principaux partenaires de développement seront présents sur place. Parmi ces travaux il y a :

- l'étude socio-économique micro-régionale pour l'élaboration d'un cadre référentiel de développement du FDL ;
- les enquêtes socio-foncières pour la mise en place d'une capacité locale de programmation des actions de développement ;

1. Etude socio-économique micro-régionale

La programmation des actions de développement (actions productives et infrastructures d'appui) au niveau villageois avec les communautés et groupements, ne peut avoir un sens que si elle s'inscrit dans une problématique micro-régionale et régionale, tenant compte de différents niveaux de fonctionnement ou dysfonctionnement des systèmes de production et de commercialisation ainsi que des aires de polarisation des espaces ruraux et urbains. C'est une première analyse des problèmes de développement et de gestion de l'espace dans les arrondissements d'intervention du FDL dans le but de mieux comprendre les besoins d'équipement de la zone en infrastructures et services sociaux, d'identifier les micro-pôles, d'établir les priorités d'aménagement de l'espace rural et urbain. Au Sénégal, deux types de travaux existent actuellement. Il y a les Schémas Régionaux d'aménagement et de développement élaborés en 1989 par la Direction de l'Aménagement du Territoire et les Programmes Locaux de Développement réalisés en 1992/93 au niveau de chaque Communauté Rurale par le Centre d'Expansion Rurale. Cependant l'analyse des problèmes d'aménagement et de programmation au niveau départemental correspondant à une dynamique locale de développement de "petite région" n'existe pas. Or le FDL se propose d'intervenir principalement à l'échelle d'une petite région qui est Kédougou et de l'arrondissement de Missirah.

Cette étude devra traduire les logiques de structuration de l'espace rural par les exploitations familiales et les modes de gestion des terroirs, la trame de l'habitat rural, les réseaux de communication, le poids de l'enclavement, le niveau de cohésion sociale des villages, l'intensité des flux d'échanges, la hiérarchie de l'armature villageoise et urbaine,... L'étude devra prendre en considération les options d'aménagement de l'espace rural en fonction d'une part des principales variables démographiques et économiques et d'autre part sur la base de la dynamique actuelle de structuration de l'espace local, régional et extra-territoriale (frontière de la Guinée principalement). Cette étude devra s'articuler autour des thèmes suivants :

- cadrage spatial et économique de la zone d'intervention du FDL par rapport la dynamique régionale ;

- le milieu physique et la mise en valeur des espaces villageois avec la réalisation des photos aériennes et des images satellitaires qui seront assurées par le Centre de Suivi Ecologique dans le but de connaître le potentiel des bas-fonds et les problèmes de déforestation. Cette action pourra être réalisée en coopération avec le projet de gestion communautaire des ressources naturelles (Usaid) et le programme pour la gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution (Banque Mondiale).

- l'armature villageoise et les échanges ville-campagne

- les éléments de structuration de l'espace et les priorités zonales de programmation locale

Cette étude sera réalisée sous la responsabilité de l'équipe du FDL par un groupe de consultants et du Centre de Suivi Ecologique⁷ avec l'appui de la Direction régionale de l'Aménagement du Territoire dans le but de fournir un cadre référentiel d'aide à la décision pour la programmation locale des actions de développement et d'aménagement. Elle nécessitera des sous-contrats avec le Centre de Suivi Ecologique et l'intervention de consultants nationaux et internationaux de 9 hommes/mois.

2. Enquêtes socio-foncières

La connaissance de l'espace des terroirs villageois qui forment la base économique des communautés et reflètent les structures sociales et les relations de pouvoirs entre les lignages et les individus est l'une des étapes les plus importantes du processus de programmation locale des actions de développement. Dans la zone d'intervention du FDL le premier niveau de décision est le village qui constitue la référence identitaire des membres d'une même communauté. Les villages, près de 300, susceptibles d'être touchés par le FDL sont composés de localités relativement peuplées et de petits hameaux. La taille moyenne d'un village est de 240 habitants. La moitié de ces villages a une taille comprise entre 100 et 300 habitants. Les villages ayant une population totale en dessous de 100 habitants représentent le tiers. Le nombre exact des villages qui bénéficieront de l'appui du FDL sera connu après les études et investigations nécessaires.

⁷Ce Centre assure depuis 10 ans le suivi régulier des ressources végétales, grâce à l'Imagerie satellitaire. Il dispose d'un laboratoire et d'une équipe pluridisciplinaire pour la réalisation d'une diversité de travaux cartographiques.

Nombre et taille des villages de la zone d'intervention

Communautés Rurales	Population 1988	Nombre villages	Nombre des villages selon la taille (habitants)			
			< 100	100-200	200-300	> 300
Zone Kedougou	43 917	177	57	67	28	25
Bandafassi	13 960	43	6	19	8	10
Tomboroncoto	5 297	25	10	10	4	1
Fongolombi	4 509	15	2	5	4	4
Dimboli	3 671	19	7	8	2	2
Medina Baffe	4 020	16	4	5	4	3
Salemata	8 039	42	23	14	2	3
Dakately	4 421	17	5	6	4	2
Zone Missirah	27 397	136	69	34	15	18
Missirah	10 805	42	18	12	7	5
Dialakoto	7 160	35	15	9	4	7
Neteboulou	9.432	59	36	13	4	6
Total zone rurale	71 314	313	126	101	43	43

La démarche de connaissance locale des terroirs se fonde " sur des entretiens avec des informateurs qualifiés de la communauté. Elle se propose d'appréhender l'historique et la formation de la communauté, la structuration sociale, les limites et les divisions géographiques de l'espace communautaire, les caractéristiques physiques et l'usage agro-pastoral de cet espace. les caractéristiques des grands systèmes de production, les règles d'usage et l'appropriation des terres." Pour parvenir à cette connaissance une deuxième étape de la démarche consiste à établir la carte socio-foncière répertoriant toutes les informations relatives à la connaissance des terroirs. Une fois que ce deux étapes ont été accomplies une enquête socio-foncière est engagée auprès des communautés pour faire un état déclaratif de tous les droits d'usages des familles sur les terres. Ces informations constituent une base suffisante pour identifier les partenaires et engager la négociation avec les communautés villageoises. Elles constituent également l'une des bases du système de suivi et d'évaluation. Ce travail représente en lui-même une clé d'entrée dans une communauté du fait du climat de confiance établi entre l'équipe du programme Fenu et la communauté.

*Ahmed
Abou*
La démarche proposée utilisera les méthodes participatives (GRAAP, MARP...), en tenant compte des expériences locales menées par d'autres projets, selon un large éventail de critères qui visera à vaincre les réticences des populations et à rechercher leur cohésion autour d'objectifs clairs pour les amener à être co-responsables dans l'établissement des priorités des actions de développement. Le succès de cette démarche réside dans la capacité de constitution des équipes locales au niveau des villages, capables d'aider à la programmation pluriannuelle glissante des actions de développement. Ce travail sera réalisé dans un premier temps par une ou deux équipes de l'Unité de gestion du FDL, appuyées par des consultants (nationaux et internationaux) ayant une solide expérience en matière d'enquêtes socio-foncières et une connaissance approfondie de la société sénégalaise. Ce noyau formera à son tour avec les agents du CER des équipes de relais au niveau des villages qui s'appuieront sur les ressources locales (jeunes, médecin, instituteur,

Imam,..).

Cette démarche de programmation participative débouchera sur des programmes de développement villageois qui devront être négociés sous forme de contrats entre le FDL et chaque communauté ou groupe de communautés. Elle sera conduite suivant les principes suivants:

- le diagnostic participatif consistant en une analyse avec la population des problèmes de développement (fonctionnement et évolution des systèmes de production et de leur impact sur les ressources, identification des contraintes,..) ;
- la recherche de solutions-actions sur des contraintes identifiées précédemment en termes de faisabilité à l'échelle villageoise ou inter villageoise en mettant en avant la relation entre l'urgence du court terme et la vision prospective du développement de l'espace aussi bien au niveau de la préservation des ressources naturelles que de la pérennité des solutions ;
- l'établissement des priorités reflétant les différents arbitrages entre les groupes de la population ;
- la formulation du programme de développement pluriannuel (sur trois ans) et l'établissement d'une part des conventions de développement entre les communautés villageois et le FDL et d'autre part des contrats d'exécution liant les acteurs directs et les intermédiaires (Ong, entreprise privée, bureau d'études..).

Actions génératrices de revenus

Trois types d'activités peuvent contribuer à améliorer les revenus des paysans et créer des opportunités d'emplois pour les jeunes dans leurs terroirs :

- appui à l'intensification des productions céréalières en particulier le riz ;
- appui au développement des cultures de contre saison ;
- promotion de l'apiculture et du tourisme rural ;

1. Appui à l'intensification des productions vivrières

Le FDL envisage d'appuyer les initiatives individuelles et collectives visant à mettre en valeur le potentiel de bas-fonds existants et l'amélioration des rendements dans les parcelles exploitées. Cet appui consiste en la réalisation d'ouvrages hydrauliques dont la maintenance et la gestion sont prises en charge directement par les groupements villageois. La zone d'intervention du FDL comprend deux sous-zones distinctes : la zone de Missirah avec un potentiel de bas-fonds tout au long de la rive du fleuve Gambie abandonné dont la superficie totale est estimée à 400 ha et la sous-zone de Kedougou dans les arrondissements de Salemata et Bandafassi pour une superficie totale de 300 ha. La zone d'intensification des céréales se situe à proximité du parc Niokolo. Ce choix se justifie pour plusieurs raisons :

- les cultures céréalières constituent l'alimentation de base des populations. Actuellement la zone accuse un déficit alimentaire variable selon les villages de 2 à 4 mois. Elles représentent par conséquent une ressource importante pour la sécurisation alimentaire des populations locales.
- l'exploitation des rizières surtout dans la sous-zone de Kedougou est circonscrite au niveau des cases d'habitation. Les possibilités d'aménagement d'autres bas-fonds sont très faibles.
- dans la sous-zone de Missirah les bas-fonds rizicoles abandonnés depuis une dizaine d'années ne peuvent être mis en valeur sans un minimum d'investissement et d'organisation des paysans.
- le niveau de saturation atteint dans la pratique de la culture de la banane du fait du faible rendement et des aléas du marché de commercialisation poussent les paysans à rechercher d'autres spéculations pour diversifier leurs revenus.
- la faible capacité de maîtrise de l'eau et les faibles rendements poussent les paysans à aller à l'intérieur de la forêt classée de Diambour chercher des terres plus fertiles.

L'intensification rizicole dans cette zone permet de constituer une zone tampon où les terres sont suffisamment dotées de réseaux d'irrigation de façon permanente et crée un environnement favorable de fixation des populations et la réduction de la pression sur les ressources naturelles.

Les types d'aménagement diffèrent d'une sous-zone à une autre. D'une façon générale la nature des travaux d'aménagement touchera essentiellement :

- retenues d'eau, munis d'ouvrages de régulation ;
- réseaux principaux d'irrigation et partiteurs ;

Le FDL vise à appuyer des aménagements simples maîtrisables par les populations locales en conservant le plus possible le mode d'exploitation traditionnelle. Les ouvrages seront réalisés dans le cadre de travaux à haute intensité de main-d'oeuvre. La réalisation des investissements s'effectuera selon des modalités participatives. Les études techniques concernant les ressources en eau et la conception des types d'ouvrages d'irrigation seront confiés à un bureau d'études locales. L'exécution des travaux fera appel aux tâcherons locaux et aux groupements villageois sous la supervision des agences spécialisées comme l'AGETIP, les services techniques et le bureau d'études.

2. Appui au développement des cultures de contre saison

Compte tenu de la faible diversification de la base productive, des possibilités d'écoulement des produits sur le marché de Tambacounda et de la pratique traditionnelle par les femmes des cultures de contre saison de maraîchage le FDL se propose de relancer cette activité qui connaît un net recul. Les facteurs limitatifs à ces cultures sont la disponibilité en eau, le manque de moyens de production et les difficultés de commercialisation. Les activités envisagées qui toucheront surtout la sous-zone de Missirah pour une dizaine d'hectares concerneront les appuis

en matière d'hydraulique et d'aménagement des parcelles pour les groupements de femmes et des jeunes. Dans cette sous-zone, du fait de l'importance de la population immigrée vivant en France des opportunités peuvent être étudiées pour attirer de futurs promoteurs intéressés par le retour sur leurs terroirs. Les actions envisagées seront négociées avec les populations qui pourront solliciter les services d'Ong, de centre de recherche agronomique et d'autres institutions spécialisés. Le FDL appuiera également les initiatives communautaires visant l'organisation de collecte des produits maraîchers et leur commercialisation sur les marchés.

3. Promotion de l'apiculture et du tourisme rural

L'environnement régional du fait de la présence des forêts est favorable pour le développement de l'apiculture qui connaît un développement timide. Seuls les groupements de Dialkoto se sont lancés réellement dans l'exploitation de ce créneau avec l'appui de l'Ong Maison Familiale, laquelle est assistée par la coopération canadienne pour tous les aspects techniques de production, de conservation et de commercialisation du miel. Dans les autres localités, cette activité est très faiblement développée. Dans la sous-zone de Kedougou à Bandafassi l'AFVP a initiée avec quelques groupements, l'apiculture en 1990. Mais l'expérience n'est pas allée très loin du fait de la suspension du financement.

L'avantage comparatif de la zone en matière d'apiculture est indéniable. Aussi le FDL se propose de promouvoir cette activité à l'échelle des familles dans tous les villages et d'aider à la constitution de groupements pour le conditionnement et la commercialisation du produit.

Pour ces trois activités productives le FDL appuiera les groupements et les futurs promoteurs pour obtenir du crédit d'équipement et de campagne. Le crédit s'appuiera surtout sur les groupements. Les opérations de crédit seront réalisées à partir des fonds du projet régional du Crédit Fenu dont la gestion au Sénégal est assurée par l'ACEP.

Infrastructures d'appui aux actions de développement

Ce volet concerne surtout les infrastructures de désenclavement, les marchés, l'hydraulique villageoise, les écoles, les centres de santé, les équipements socio-culturels et l'habitat rural. Le problème le plus crucial qui se pose dans la zone semble être l'enclavement dans les communautés rurales de Dilakoto, Salemata et Fogolombi. L'hydraulique villageoise surtout dans la sous-zone de Kedougou et la santé connaissent un niveau de couverture très faible.

Renforcement des capacités de gestion et de négociation des communautés villageoises

Les activités prévues concernent le renforcement des organisations socio-professionnelles et les comités de gestion des équipements collectifs.

Composante 2 : Ancrage du développement des communautés rurales

La réforme de l'Administration Territoriale de 1972 n'a été appliquée dans la région de Tambacounda qu'en 1984. Les communautés rurales mises en place ont donc une dizaine

d'années d'expérience, comparées à celles de la région de Thiès qui existent depuis 24 années.

Le FDL appuiera 11 collectivités locales : 10 communautés rurales (3 dans le Tamba et 7 dans le Kédougou) et la commune de Kédougou créée en 1954.

La Communauté rurale comprend deux principaux organes: le conseil rural et le président du conseil rural. Les conseillers ruraux ne représentent pas leurs villages d'origine, mais sont mandatés en principe par l'ensemble des villages composant la communauté rurale.

Le fonctionnement de ces communautés rurales est marqué par :

- la faible perception par les populations de la vocation réelle des communautés rurales ;
- l'absence de personnel administratif. Le secrétaire qui aide le Président de la Communauté Rurale est employé à titre bénévole ;
- la majorité des conseillers ruraux ne savent ni lire ni écrire;
- la faible appropriation des Programmes Locaux de Développement ;
- la faiblesse des ressources fiscales et les faibles capacités de gestion budgétaires;
- l'absence d'investissements dans les domaines socio-culturels ;

Le FDL vise à appuyer deux types d'activités :

- investissement prioritaires dans les chefs-lieux des communautés rurales touchant plus particulièrement les marchés ruraux, l'hydraulique et les équipements socio-culturels et renforcement des capacités d'animation du développement à la base.
- renforcement des capacités de gestion des élus locaux et amélioration de la gestion de la fiscalité locale. Les actions porteront donc sur l'alphabetisation, la formation en gestion communale et l'établissement des Registres Fonciers Simplifiés pour mieux identifier le patrimoine de la fiscalité locale et établir des prévisions des recettes plus réalistes.

Il existe déjà depuis quelques années une association des Présidents de Communautés Rurales qui est bénéficiaire d'un appui du Programme d'Appui au Renforcement Municipal en Afrique de l'Ouest (soutenu par la Commission de l'Union Européenne et le Ministère Français de la Coopération). L'Ong Cité Unies intervient comme agence d'exécution. L'appui concerne essentiellement les mécanismes d'intermédiation entre municipalités et structures représentatives de la population et les opérateurs économiques (Chambres professionnelles, GIE,...). Il est assez important que le FDL entreprenne des actions concertées avec ce programme.

Cette composante sera exécutée par des Ong spécialisées en matière d'alphabetisation, des centres de formation spécialisés en administration publique et l'Ong Cité Unies qui appuient déjà l'Association nationale des Présidents des communautés rurales.

Composante 3 : Promotion de la ville de Kedougou en tant que centre urbain secondaire

La ville de Kedougou était jusqu'à 1994 déconnectée du processus réel de développement qui a touché les autres régions du pays. Depuis la bitumage de la route nationale, la ville connaît un regain d'activités. Son arrière-pays est encore enclavé. Plusieurs flux d'échanges échappent à la ville de Kedougou du fait de la proximité de certains marchés en Guinée et en Gambie. Le repli de la ville pendant plusieurs années sur un mode de fonctionnement rural n'a pas permis à Kedougou de connaître une croissance de l'économie urbaine de façon significative. Les services financiers et bancaires ainsi que les services d'encadrement et de fourniture d'intrants étaient pratiquement inexistantes en dehors de ceux de la société cotonnière SODIFETEX. Ce faible développement s'est répercuté sur les finances locales qui arrivent à peine à couvrir les dépenses de fonctionnement.

L'objectif majeur de cette composante est de développer la ville de Kedougou afin de la mettre à même de réimpulser et d'animer une dynamique locale de développement. Les actions envisagées visent à :

- créer un meilleur environnement pour l'accueil des futurs promoteurs liés à la diversification de l'économie locale (transformation des produits locaux, tourisme...):
- offrir aux populations urbaines et rurales les équipements et services de proximité nécessaires à leur fixation dans la zone.

Cette composante comprend deux volets :

- promotion des activités économiques
- mis à niveau des équipements collectifs urbains
- gestion communale

1. promotion des activités économiques urbaines

En étroite collaboration avec le projet BIT de formation et appui aux chambres des métiers, le FDL appuiera les actions suivantes :

- la formation des futurs promoteurs aux mécanismes et règles de fonctionnement d'une micro-entreprise ;
- appui aux promoteurs pour le montage et la concrétisation de leurs dossiers de crédit;
- appui aux organisations socio-professionnelles en particulier la Chambre des métiers :

2. Mise à niveau des équipements collectifs urbains

Les actions envisagées concernent les travaux de voirie pour l'assainissement de certains quartiers de la ville, les équipements publics marchands en particulier l'assainissement du marché et de la gare routière.

3. Gestion communale

La gestion communale se traduira par le renforcement des services communaux en particulier les services technique et financier qui auront pour principale mission d'aider la commune de Kedougou d'une part à assurer l'élaboration et le suivi d'exécution des projets et d'autre part d'assumer la préparation des budgets d'investissements et de suivre les contrats avec les comités de quartiers et les Ong pour certaines prestations de services. Le renforcement des capacités de gestion et de maîtrise d'ouvrage sera assurée à travers trois outils :

- renforcement des services techniques et financiers : il s'agit de renforcer i) les fonctions de maîtrise d'oeuvre pour les projets communaux, le suivi d'exécution des projets et la préparation des budgets et la fonction de planification et de programmation qui devra se traduire par l'élaboration d'un Programme d'Investissement Communal pour au moins trois ans.
- renforcement des capacités institutionnelles : deux types d'actions sont envisagées i) tenue des ateliers de réflexion sur des thèmes bien ciblés sur les problèmes de collecte des déchets ménagers, la gestion du marché, la gestion participative des équipements collectifs et la fiscalité locale et ii) l'établissement des partenariats inter-collectivités, entre les collectivités du Nord qui participeraient aux ateliers et la commune de Kedougou. Ce programme de formation sera appuyé par des missions d'assistance techniques de l'Ong CUD(Cités Unies de Développement) qui mettra à profit son expérience en matière de gestion communale et son réseau de relations avec les communes du Nord.
- amélioration des ressources budgétaires : il s'agit principalement d'établir un Registre Foncier Urbain afin de permettre à la commune de connaître réellement son patrimoine et les possibilités de mobilisation de l'épargne locale. Avec d'autres programmes (Programme de Gestion Urbaine) des actions de formation en matière de techniques budgétaires seront également engagées.

6.3 Synergie avec d'autres bailleurs de fonds

Le FDL envisage de coordonner ses activités avec d'autres bailleurs de fonds impliqués ou à venir dans le développement économique et social de la zone. Cette coordination ou/et synergie d'actions sera assurée soit directement avec chaque partenaire soit dans le cadre des Comités de Développement existants (Comité de Développement Régional à Tambacounda et Comité Départemental de Développement à Kedougou). Les principaux projets, services et opérateurs à titre indicatif en fonction de leur savoir-faire et leur expertise déjà prouvé sur le terrain privilégiés seront les suivants :

- le Centre d'Expansion Rural Polyvalent (CERP) : il est une structure d'animation et d'appui technique du monde rural présent au niveau du département et des arrondissements. Il est constitué d'un noyau d'agents comprenant principalement un chef CER, un agent de l'agriculture, un agent Eaux et Forêts et une monitrice d'économie familiale rurale. Dans la zone de Kedougou et de Missirah ces catégories sont plus ou

moins représentées. Mais d'une façon générale le CERP sont très proches des communautés rurales, des groupements et des Ong. Leur contribution dans la mise en place des activités du FDL est capitale. Le FDL pourra appuyer le CERP en renforçant ses capacités techniques d'intervention dans le milieu rural. Certains agents pourront un être un relais d'exécution pour certains volets des composantes du FDL.

- le projet régional de crédit FENU : il jouera le rôle d'appui aux futurs promoteurs paysans et artisans en apportant son concours en matière de crédit pour l'amélioration du niveau des exploitations paysannes et la promotion de certaines activités de transformation et de services dans la zone.
- l'AGETIP : opérationnelle depuis plus de dix sur l'ensemble du Sénégal et ayant à son actif plusieurs réalisations d'infrastructures socio-économiques, l'AGETIP est une agence d'exécution des travaux pour le compte de plusieurs bailleurs de fonds, en particulier la Banque Mondiale. Sa capacité technique d'exécution, avec ses antennes régionales dont une à Tambacounda, de contrôle et de suivi des travaux constituent un excellent outil de mise en oeuvre des investissements communautaires et communaux. Le coût de prestation des services de cette agence varie entre 4 et 6 % du coût total de chaque investissement selon la nature des projets.
- L'AFVP : Ong française présente dans la région de Tambacounda depuis 15 ans avec une connaissance du milieu surtout dans les départements de Tambacounda et Bakel. Elle est intervenue jusqu'à présent dans les domaines de l'hydraulique villageoise, de l'élevage et de l'environnement. Un recentrage des activités est en cours autour des thèmes du développement local. L'AFVP du fait de sa connaissance du milieu et des communautés ainsi que son expertise dans divers domaines est un partenaire fiable pour l'exécution de certains volets d'appui du FDL.
- Corps de la Paix : les volontaires américains sont présents dans plusieurs villages (leur nombre total est d'une cinquantaine) en particulier à Salemata. Ils partagent avec les populations locales les difficultés et les solutions. A ce titre ils peuvent être un relais de proximité pour certaines activités du FDL.
- le Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (PGCRN) : le but de ce projet est de contribuer à augmenter les revenus des populations à partir d'une gestion durable des ressources naturelles selon une approche décentralisée et participative. Des accords de coopération et de partenariat peuvent être trouvés avec le FDL dans la communauté rurale de Salemata où le PGCRN compte intervenir dans un certain nombre de villages.
- le Programme pour la gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution (Banque Mondiale) : ce programme a pour objectif principal de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en allégeant la pression sur les ressources ligneuses, en assurant un approvisionnement durable et varié en combustibles aux populations. Dans les communautés rurales de Missirah et de Netteboulou, le FDL pourra établir des relations de complémentarité et de coordination dans la mise en oeuvre des actions de développement.

- l'Ong Cités Unies : c'est une Ong spécialisée en matière d'appui à la gestion communale et elle a un réseau de relation d'échanges avec certaines municipalités du Nord. Elle intervient depuis 1995 pour le compte du FED pour appuyer le renforcement de l'Association des élus des communautés rurales au Sénégal (à Dakar). Des relations de prestation de service sur des thèmes bien précis pourront être occasionnellement conclues avec elle.
- le Centre de Suivi Ecologique : c'est une institution qui a l'expertise requise en matière de cartographie, d'interprétation des photos aériennes et d'images satellitaires. Il travaille avec le ministère de l'Agriculture, de l'environnement et de plusieurs projets de gestion de ressources naturelles. Il peut être d'une grande utilité pour le volet cartographie lors de l'exécution de l'étude socio-économique micro-régionale et les enquêtes socio-foncières.
- l'ACEP : le réseau ACEP gère la ligne de crédit du projet régional de crédit FENU. Il peut être un partenaire sérieux surtout qu'il compte restructurer ses agences en implantant une agence à Kedougou.
- la SODIFETEX : c'est une société semi-publique d'encadrement des activités cotonnières. Elle est très présente dans la zone d'intervention du FDL. Elle a d'autres activités annexes comme l'alphabétisation et l'entretien de certains pistes de desserte. Son implication dans la mise en oeuvre de certaines composantes du FDL est nécessaire du fait de l'importance de son réseau de groupements, de sa capacité technique et de sa disposition à travailler avec d'autres partenaires pour la dynamisation des économies locales.

VII. COUT ET FINANCMET

Le coût global du FDL est 3.890.400 \$ dont 890.400 \$ d'assistance technique qui sera assurée par le PND.

■ Apports du FENU

Le FENU assurera principalement la formation du capital fixe pour appuyer les initiatives des communautés villageoises et des collectivités locales. Il contribuera à l'achat de deux véhicules tout terrain, de 4 motos et 6 vélos VTT pour un montant global de 100.000 \$ et l'aménagement des bureaux du FDL qui sera à Kedougou avec un petit bureau pour les activités de l'arrondissement de Missirah.

■ Apports du PNUD

Le PNUD financera sur 4 ans l'assistance technique du FDL comme le résume le tableau concernat le financement assuré par le PNUD. Le personnel à engager se résume à :

- 1 coordonnateur national pendant 4 ans. De profil socio-économiste ayant un niveau universitaire (maîtrise au moins) et âgée entre 30 et 40 ans. le coordonnateur national doit avoir une capacité de synthèse, de dialogue, d'ouverture sur les problèmes du milieu

rural, une expertise en matière d'approche participative et de développement local.

- 2 Volontaire Nationaux : un agro-économiste et un sociologue
- 4 animateurs dont deux femmes
- 1 secrétaire comptable
- 2 chauffeurs
- 2 gardiens

FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL (1997-2000)
Contribution FENU en S.U.S

Composantes	Coût total
I. Développement de l'économie rurale et appui à la gestion communautaire des terroirs	1.540.000
1. <i>Appui à la gestion communautaire des terroirs</i>	140.000
- Etude socio-économique micro-régionale	70.000
- Enquêtes socio-foncieres	70.000
2. <i>Actions génératrices de revenus</i>	630.000
- Appui à l'intensification des productions vivrières	480.000
- Appui au développement des cultures de contre saison	100.000
- Promotion de l'apiculture et du tourisme rural	30.000
- Reboisement villageois	20.000
3. <i>Infrastructures d'appui aux actions de développement</i>	600.000
- Désenclavement	350.000
- Hydraulique villageoise	150.000
- Santé	100.000
- Education	50.000
- Habitat rural	20.000
4. <i>Renforcement des capacités de négociation des communautés</i>	100.000
II. Ancrage du développement des communautés rurales	450.000
1. <i>Investissements collectifs prioritaires</i>	280.000
2. <i>Renforcements des capacités de gestion des élus</i>	170.000
III. Promotion de la ville de Kedougou en tant que centre urbain secondaire	530.000
1. <i>Promotion des activités économiques urbaines</i>	50.000
- Micro-entreprise	50.000
- Appui aux organisations socio-professionnelles	50.000
2. <i>Mis à niveau des équipements collectifs urbains</i>	280.000
- Voirie et assainissement	200.000
- Equipements publics marchands	80.000
3. <i>Gestion communale</i>	200.00
- Renforcement des services techniques et financiers	70.000
- Renforcement des capacités institutionnelles	40.000
- Amélioration des ressources budgétaires	50.000
IV. Cellule d'Appui au Développement Local (CADL)	300.000
1. Equipements	100.000
2. Sous-contrats	200.000
Sous-total	2.780.000
Missions siège	150.000
Imprévus financiers	70.000
Total	3.000.000

FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL (1997-2000)
Contribution PNUD en S.U.S

Composantes	Coût Total
11.00 Personnel	136.000
11.01 Consultants internationaux	136.000
17. Personnel national	264.400
17.01 Coordinateur (1)	80.000
17.02 VNU (2)	20.000
17.03 Animateurs (4)	86.400
17.04 Secrétaire comptable (1)	28.800
17.04 Chauffeurs (2)	14.400
17.05 Gardiens (2)	4.800
17.09 Consultants nationaux	30.000
30.00 Formation	220.000
30.01 Groupements/Ong	100.000
30.02 Collectivités locales	120.000
40.00 Matériel	55.000
40.02 Véhicules, motos et vélos	20.000
40.03 Equipement informatique	10.000
40.04 Photocopieuse	5.000
40.05 Mobilier de bureau	10.000
40.06 Appareils photos et matériel cartographie	10.000
40.07 Climatiseurs	10.000
50.00 Fonctionnement	170.000
50.01 Fonctionnement véhicule	120.000
50.02 Fourniture de bureau	40.000
50.03 Divers	10.000
Sous-total	845.400
93.01 Frais d'agence	45.000
Total	890.400

- les contrats liant les groupements villageois dans le cadre d'une programmation triennale glissante intégrant la dimension de la gestion des ressources naturelles parmi les termes d'échanges :

Les programmes locaux de développement seront élaborés selon une démarche participative décisionnelle dans un cadre de concertation pour s'assurer de la pertinence des choix et du cadrage spatial et sectoriel des projets. Au niveau de la programmation trois structures joueront un rôle important :

- **Comité Villageois de Développement (CVD)**: ce comité qui représente les villageois à travers leurs organisations de base sera l'interlocuteur privilégié de la Cellule d'Appui au Développement Local du FDL. Son rôle est de fixer suivant une démarche participative et décisionnelle le **Programme pluriannuel d'investissement Villageois (PPIV)**. Pour certaines infrastructures le programme pourra être inter-villageois.
- **Conseil Communal (CM)** : il définira, avec la participation des comités de quartiers, le **Programme d'Investissement Communal (PIC)** et les ressources de financement possibles, avec non exclusivement l'apport du FDL.
- **Conseil Rural** : il participera en faisant appel aux groupements villageois pour l'élaboration du Plan Local de Développement (PLD) qui devra être un cadre de programmation ouvert à d'autres financements que ceux du FDL.

Ces trois types de documents seront le référentiel de programmation pour la CADL (ou ADL).

Les critères d'éligibilité des actions ou micro-projets pour les communautés villageoises sont :

- les sous-projets soumis par un groupement communautaire villageois ou inter villageois dans le cadre du programme triennal ;
- la contribution du sous-projet à la réalisation des objectifs du PPIV ;
- la contrepartie du groupe des bénéficiaires : elle correspond à la partie des coûts du sous-projet qui n'est pas supportée par la subvention ou par d'autres organismes extérieurs à la localité bénéficiaire. Des ressources financières et/ou en nature peuvent être acceptées comme contrepartie.
- le projet doit être viable sur le plan économique et social et présente un intérêt certain sur le plan écologique ;
- le projet doit présenter un rapport coût-efficacité favorable : génération des avantages monétaires et non monétaires supérieurs à ses coûts économiques et sociaux et investissement qui ne doit pas se superposer à des activités existantes mais les compléter;
- un engagement clair et formel de la part des groupements pour la maintenance des équipements est déterminant pour l'approbation des projets. L'ouverture d'un compte spécifique auprès d'une institution bancaire et le versement de l'équivalent de 50 % du budget annuel de maintenance seront prérequis pour le début des travaux.

Pour les collectivités locales les critères d'éligibilité seront les suivants :

- les sous-projets s'intègrent dans un programme d'investissement cohérent correspondant

aux documents de programmation des communautés rurales (PLD) et la commune urbaine de Kedougou (PIC).

- les micro-projets ou actions de développement doivent être soumis d'une part par le maire et soutenu par le conseil municipal pour la commune de Kedougou et d'autre part par les Présidents des Communautés Rurales.
- les micro-projets interviennent dans les domaines des infrastructures locales.
- un engagement clair et formel pour la maintenance et la gestion des équipements devra se traduire par la dotation d'un montant annuel sur ressources budgétaires propres de la collectivité et ceci dès la première année de la réalisation de l'infrastructure.

L'ensemble de ces dispositions seront développées dans un manuel de procédures que la CADL élaborera, avec l'appui d'un consultant international, pour servir d'outil de décision pour l'ADL.

Le FDL est responsable de la gestion des fonds souples tout en associant les partenaires concernés aux prises de décision. Chaque financement accordé doit être formalisé en un contrat décrivant les engagements des deux parties. Les fonds sont débloqués par tranches sur la base d'un calendrier fixé en commun accord. Le déblocage des fonds se fera selon les programmes annuels présentés au PNUD et au FENU. Des comptes par programme ouvert au nom de chaque communauté ou collectif seront envisagés pour faciliter la circulation des fonds en coordination avec les intermédiaires chargés de l'exécution (Ong, Agetip...). La CADL aura une autonomie de gestion avec un système de contrôle à posteriori par le PNUD et le FENU.

La diversité des micro-projets suppose un dispositif de circulation de fonds, souple et rapide qui permette une exécution rapide des investissements programmés. Cela suppose une distinction entre deux modalités d'exécution des travaux :

- travaux réalisés directement par les communautés de base : dans ce cas, la communauté aura besoin d'un complément de financement (achat de matériaux, d'outils...) qui n'exige pas une intervention extérieure. Pour permettre une réalisation rapide, un compte ouvert à l'ACEP ou une autre institution financière sera ouvert au nom de la communauté villageoise. Ce type de travaux doit s'intégrer dans le programme d'investissement qui a été négocié avec le FDL.
- travaux réalisés par des intermédiaires qualifiés (secteur privé, Ong, Agetip, services déconcentrés de l'Etat...) : la CADL passera des contrats de sous-traitance pour la réalisation des travaux communautaires ou communaux.

Cette distinction permet d'envisager deux types de comptes :

- compte local pour la gestion des contrats conclus directement avec les communautés. Dans ce cas, le compte de chaque communauté sera alimenté trimestriellement par le PNUD/FENU sur la base du programme annuel approuvé. La CADL procédera au reversement respectif à chaque groupement villageois suivant les termes du contrat.
- compte de paiement géré au niveau du PNUD Dakar pour les travaux sous-traités à des opérateurs. Le paiement des opérateurs sera effectué après avis de la CADL attestant la conformité des marchés passés. Les opérateurs présenteront des plans d'opération régulièrement suivant une fréquence à définir. Après vérification de la conformité des

dits documents, la CADL donnera l'avis au PNUD Dakar pour approvisionner les comptes de l'ONG ou de l'opérateur agréé, d'un montant équivalant à 50 % des subventions prévues. Le versement des 50 % restants se fera après évaluation de l'état d'avancement des travaux programmés.

8.2 Cadre institutionnel

Le programme introduit une démarche innovatrice, d'une part par la prise en compte de la problématique de développement local et d'autre part par la création d'opportunités de développement et de gestion des terroirs villageois en mettant à la disposition des principaux acteurs du développement local, les moyens et les outils nécessaires pour augmenter les revenus des populations rurales et urbaines et développer une dynamique d'échanges ville/campagne.

La démarche de la programmation locale est participative impliquant les populations locales et les collectivités locales à être les témoins et les responsables de la prise de décision concernant le développement de leurs terroirs et de leur région. Elle implique des modalités de gestion de fonds souples pour permettre une exécution rapide et une gestion transparente pour la réalisation des programmes d'investissements pluriannuels.

Le cadre institutionnel de mise en oeuvre devra être flexible et évolutif pour déboucher dès la deuxième année sur la création d'une capacité locale de concertation et de prestation de services pour les populations et les collectivités locales. Pour cela, deux étapes doivent être distinguées.

1. Au démarrage du programme dans un souci d'assurer la durabilité des outils de programmation locale, une Cellule d'Appui au Développement Local (CADL) sera créée pour :

- i) mettre en oeuvre les premières activités de connaissance du milieu villageois.
- ii) engager les études micro-régionales, réaliser les études des terroirs et
- iii) préparer avec les communautés rurales et les collectivités locales la création d'une Agence de Développement Local (ADL) ;
- iv) élaborer le manuel des procédures de l'ADL en s'inspirant de différentes expériences du Sénégal et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

2. Dès la deuxième année l'Agence de Développement Local prendra le relais de la CADL pour mettre en oeuvre les actions de développement programmées avec les villageois et les collectivités locales. Cette agence jouera un rôle de facilitateur et d'interface technique de planification, de programmation et de suivi des actions de développement dans la zone. Elle développera surtout des outils méthodologiques et des mécanismes de participation permettant de mieux gérer les terroirs villageois et de renforcer les capacités de décision et de négociation des populations et des collectivités locales. Elle fera l'apprentissage le plus concret possible du développement local de l'identification des besoins et de l'établissement de priorités de développement, mais aussi de l'établissement d'un budget, de la gestion de travaux de la négociation et de l'établissement de relations avec les partenaires extérieurs. Enfin, elle jouera un rôle actif pour la mobilisation des fonds pour le développement de la zone. L'ADL, dirigée par une équipe technique restreinte sous l'autorité d'une Assemblée Générale (composé principalement par les communautés rurales, la commune de Kedougou, les Représentants des groupements villageois, l'Etat, les Ong et d'autres acteurs du développement local) sera appuyée durant les premières années par le FENU et le PNUD. Le coordonnateur national recruté par le PNUD/FENU sera responsable de la gestion des fonds et de l'organisation des activités

*nécessaire de
préparer
de responsabilité*

programmés. Dès la cinquième année, l'ADL devra être en mesure de continuer ses activités grâce à ses propres ressources.

L'Assemblée Générale aura pour les fonctions suivantes :

- approuver le bilan des activités de l'année écoulée de l'équipe technique restreinte ;
- définir les priorités et les politiques de l'ADL ;
- décider sur les programmes à appuyer ;
- décider sur les questions statutaires ;

L'équipe technique aura pour mission :

- d'exécuter et traduire dans des actions les décisions de l'Assemblée Générale ;
- de mobiliser les ressources auprès des bailleurs de fonds ;
- de capitaliser l'expérience de différents programmes d'actions sous forme de publication didactiques pour les groupements villageois et les collectivités locales ;
- assurer la coordination et la concertation avec les principaux services de l'Etat et les autres partenaires de développement.

L'ADL aura à sa tête un coordonnateur national et une équipe technique restreinte. Les fonds seront débloqués sur la base des programmes villageois et communaux par un **comité d'attribution et de gestion** qui comprendra les principaux acteurs du développement local dans la zone du projet (représentants des communautés villageoises, communautés rurales, commune de Kedougou, Fenu, Pnud, Ong...). Le nombre maximum de ce comité ne doit pas dépasser les 15. Les fonctions de ce comité sont la prise de décision pour le financement des projets ou programmes et le suivi des dossiers. La prise de décision se fait après débat, par vote à bulletins secrets sitôt après la présentation du dossier. Tout refus de financement doit être notifié par écrit aux bénéficiaires. Le coordonnateur en plus de son rôle de gestion des fonds a un rôle d'animateur et de garant du respect des procédures. Ce comité d'attribution se réunit quatre fois par an.

Le siège du FDL sera à Kedougou avec une petite antenne à Missirah pour suivre les activités prévues dans l'arrondissement de Missirah.

L'ADL aura trois types de relations :

- relations de concertation : pour assurer une meilleure cohérence des projets et programmes et maximiser la synergie des actions de développement de différents partenaires de développement, le cadre de concertation le plus adéquat sera l'Agence Régionale de Développement (prévue par les nouveaux textes régissant la décentralisation). En attendant la mise en place de cette agence, le Comité de Développement Régional qui est présidé par le Gouverneur de Tambacounda peut jouer ce rôle.
- relations contractuelles : les programmes d'actions sont arrêtés dans le cadre du CVD pour les communautés villageoises, du Conseil Rural pour les communautés rurales et le Conseil communal pour la ville de Kedougou. Ils sont liés par des conventions et des contrats pour bénéficier de l'appui financier du FDL.
- relations d'appui : le dispositif d'appui comprend les intermédiaires d'exécution des actions de développement. A titre indicatif les opérateurs concernés seront les Ong, les services de l'Etat, le secteur privé, l'Agetip pour les aspects réalisations physiques des

facilités pour mettre en oeuvre les activités du FDL dans des conditions optimales. Il donnera les instructions nécessaires aux services techniques et administratifs déconcentrés pour faciliter l'exécution rapide des activités du FDL sans aucune entrave de toute nature.

Responsabilités du FENU

Dans la limite des fonds alloués au FDL, le FENU assurera le financement des investissements. Il prendra en charge les coûts d'achat des équipements et leur frais de fonctionnement. Il financera les coûts des missions de suivi et de supervision des activités du projet.

Responsabilités du PNUD

Le PNUD financera les prestations de services du personnel international et national permettant l'exécution des activités du FDL dans des meilleures conditions. Il financera également une partie des sous-contrats avec les ONG coopérantes en vue de leur permettre d'assurer la formation et l'encadrement des populations et des collectivités locales.

Le Représentant Résident du PNUD est le Représentant autorisé du FENU au Sénégal et, en tant que tel, il sera responsable de la coordination de l'ensemble des apports extérieurs au programme. Il suivra de près l'exécution du FDL et l'utilisation des fonds mis en place par le FENU. Il signalera enfin au gouvernement et au FENU tout obstacle qui risque d'entraver la bonne marche du programme.

IX. RISQUES ET PROBLEMES EN SUSPENS

Les principaux risques qui pourront faire échec au Fonds de Développement Local :

- le retard de transfert des ressources financières correspondant aux transferts de compétences de l'Etat aux collectivités locales risque de créer des difficultés de partenariat avec les collectivités locales ;

- les possibilités de divergence et de conflits au niveau villageois pour l'élaboration des programmes villageois et inter villageois peuvent créer des problèmes de fonctionnement du FDL;

- les risques de non-réalisation des engagements des populations ou des collectivités locales aussi bien pour les investissements que pour la maintenance et la gestion des équipements peuvent entraver les réalisations des programmes d'investissements pluriannuels ;

- les difficultés prévisibles et les incertitudes quant à la mobilisation des groupements et des collectivités pour la participation, la mise en oeuvre des actions de développement et la maintenance des équipements sont possibles.

- la réticence des institutions locales et régionales pour la promotion de l'Agence de Développement Local.

X. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Le présent Accord entrera en vigueur à la date de sa signature par le gouvernement et de la République du Sénégal, le PNUD/OPS et le FENU.

La durée de cet Accord en ce qui concerne la mise à disposition des fonds par le FENU sera de quatre ans à compter de la date de sa signature.

La durée de l'Accord pour l'évaluation de l'impact des investissements financés par le Fonds de Développement Local, en corrélation avec les objectifs fixés, sera de deux à partir de la date du dernier déboursement effectué par le FENU.

XI. SUIVI ET EVALUATION DES ACTIVITES

Suivi

Tous les six mois, un rapport d'état d'avancement des activités de chaque composante que le FDL appuie sera élaboré et remis au bureau du PNUD à Dakar pour transmission au FENU. Ce rapport, outre un résumé succinct des principaux problèmes et les solutions adoptées, présentera l'état d'avancement des travaux de construction, du niveau de participation des populations dans la mise en oeuvre des activités du FDL.

Des rapports annuels préparés par la CADL la première année et par l'ADL dès la deuxième année seront envoyés, par l'intermédiaire du PNUD, au FENU. Ces rapports devront présenter la situation globale du programme au plan technique et financier ainsi que les démarches d'approches des problèmes de développement local. Ils devront soulever toutes les difficultés rencontrées et les solutions préconisées. Ils comprendront également des propositions de plans de travail pour les années à venir et des budgets prévisionnels.

Evaluation

Le FENU organisera au moins une fois par an une mission de suivi. Deux ans après le démarrage du projet, une revue technique du projet sera effectuée par le FENU. Cette revue aura pour objectif de vérifier si les activités engagées répondent aux objectifs tracés et auront contribué à produire des effets multiplicateurs pour l'économie locale et régionale. Le but de cette revue technique est de proposer certaines orientations sur des questions jugées capitales pour la suite et l'approfondissement de certaines activités du projet. Une mission conjointe d'évaluation Gouvernement, PNUD/OPS et FENU sera organisée à la fin de la troisième année du projet.

PARTIE II : ANALYSE DU PROGRAMME

I EVALUATION DE L'EFFET GLOBAL

Les effets attendus du FDL se situent à divers niveaux (groupements villageois, collectivités locales et individus). Leur évaluation en termes quantifiables n'est pas un exercice facile, surtout quand il s'agit d'actions de développement communautaires et collectives multisectorielles suivant une démarche participative. Le chiffrage exact de certaines incidences financières pour les collectivités et les groupements concernant la gestion et l'entretien pourra être mieux précisé deux ans après le démarrage des activités du programme.

1.1 Impact global sur l'accroissement des revenus des populations

Le projet aura des effets indirects sur le niveau de revenus des couches les plus larges des populations liés à l'accroissement et la diversification des productions locales et la commercialisation des produits en particulier pour le riz, les produits maraîchers, l'apiculture, et les services liés au tourisme de chasse.

Cet impact sera très net pour les productions vivrières. Le projet s'est fixé comme objectif la mise en valeur d'environ 700 hectares, avec un appui organisationnel et technique des groupements villageois. Avec les nouveaux aménagements des bas-fonds dans la sous-zone de Missirah et de Kedougou et le crédit qui sera mis à la disposition des paysans la production attendue supplémentaire pourra avoisiner les 1.500 tonnes soit un accroissement de 15 à 20 % du niveau de production actuel.

Dans le domaine des cultures maraîchères les effets les plus attendus concernent la relance de la production et le développement des circuits de commercialisation pour la satisfaction des besoins urbains de la ville de Kédougou et de Tambacounda. En ce qui concerne le tourisme les impacts concerneront la construction de campements villageois et le développement de l'artisanat.

Très probablement la promotion de l'apiculture et de la pêche déboucheront également sur l'accroissement des revenus des populations, en particulier ceux qui ont de faibles revenus monétaires.

1.2 Impact sur les pouvoirs de décisions des villageois

L'approche participative et contractuelle, impliquant les populations à toutes les étapes de programmation locale des actions de développement permettra aux groupements villageois d'être mieux préparés à toute négociation avec l'administration et les bailleurs de fonds. Elle aura des effets directs sur le niveau organisationnel des divers groupements, dans la prise en charge de leurs problèmes de développement dès le début du processus de programmation jusqu'au niveau de l'appropriation des équipements. L'autre dimension de leur capacité à intervenir se matérialisera par la gestion quotidienne de leurs infrastructures à travers leurs comités de gestion. La mise en place des comités de développement villageois mettra le jalon d'une démocratie locale où les communautés villageoises joueront le premier rôle dans l'animation et la réussite des projets. Le volet formation, surtout en matière de négociation pour les responsables communautaires permettra aux communautés villageoises d'être mieux préparées à toutes négociations auprès des ONG d'appui et de financement, de l'administration, etc.

La notion de "contrat" joue un rôle central dans la formation de l'esprit de responsabilisation des groupements. Sa diffusion systématique a pour fonction de contrecarrer l'attitude d'assistanat et de passivité face aux bailleurs de fonds. Il s'agit de promouvoir l'appui contractualisé, soit pour la formation de capital productif, soit pour l'amélioration des conditions de vie des populations. La notion de termes d'échange interviendra comme élément stratégique de négociation entre le FDL et les communautés surtout en matière de gestion des ressources naturelles.

Ces effets seront capitalisés sous forme de rapports et manuels qui seront mis à la disposition des communautés. Il y aura des manuels de procédures de gestion des équipements communautaires, un manuel de gestion des infrastructures collectives et des manuels d'alphabétisation fonctionnelle.

1.3 Ancrage de l'institution communale

Les programmes d'actions communales qui comprennent des composantes de formation de capital, d'appui institutionnel et de formation, affecteront l'organisation et le niveau d'équipement actuel des communes qui sont dépourvues de moyens et de capacités réelles de gestion des affaires locales. Les travaux permettront de revaloriser le patrimoine des communes et d'améliorer la qualité des services marchands. Il est attendu surtout la dynamisation des échanges ville/campagne en valorisation des fonctions économiques et urbaines de la ville de Kedougou en tant que centre de polarisation des échanges micro-régionaux. Les effets attendus par le volet formation est le développement des ressources humaines locales mieux préparées au pilotage et à la gestion des opérations de développement local. Pour les communautés rurales l'effet le plus attendu est leur affirmation en tant qu'acteur d'animation du développement rural et structure de référence pour les populations villageoises.

1.4 Impact sur l'environnement

Les actions qui vont être appuyées par le FDL s'inscrivent dans un milieu où la dégradation des ressources naturelles s'accroît d'année en année, conséquence de la pression humaine et des pratiques culturelles. Le FDL apportera des améliorations de l'environnement immédiat des villages et des exploitations agricoles qui vont accompagner les projets productifs ou/et équipements communautaires suivant des termes d'échanges dans le cadre d'une approche de gestion de terroirs. A l'échelle des villages la concrétisation de cette approche sera réalisée à travers les Plans de gestion des terroirs villageois par des actions de reboisement villageois, de mise sur pied d'une réglementation communautaire pour lutter contre les feux de brousse et de contrôle des zones de chasse. Cela prendra également la forme d'une sensibilisation des groupements des paysans sur la nécessité d'incorporer des travaux de conservation et d'éviter les pratiques culturelles dévastatrices du milieu.

Ces impacts se traduiront dans les deux sous-zones par la promotion de pépinières villageoises, des superficies reboisées, par une baisse des feux de brousse et par de nouvelles pratiques culturelles. La stratégie à appliquer serait de type éco-développement qui consiste à promouvoir une formation de capital et un transfert de technologies par le biais d'ONG spécialisées. Cela se traduira par l'arrêt de défrichement dans les zones forestières, la valorisation des terres agricoles ainsi que par des infrastructures de qualité dans les villages situés à proximité du parc de Niokolo et la forêt de Diambour.

1.5 Promotion de la micro-entreprise

Le projet tentera de susciter et de soutenir l'émergence de micro-entreprises dans toutes les branches d'activités dans les deux sous-zones. Dans la partie de Missirah il s'agit d'appuyer les futurs promoteurs originaires de la zone mais qui se trouvent en France pour les activités de transformation des produits locaux, la commercialisation des produits agricoles et l'artisanat de production. Dans la zone de Kedougou il s'agit d'appuyer les promoteurs à initier des activités productives dans l'artisanat de production en fonction des besoins des populations rurales, l'apiculture et les services liés au développement du tourisme rural.

L'assistance simultanée qui sera apportée par le projet régional du crédit FENU, l'ACEP et le projet permettra de canaliser les initiatives individuelles ou collectives dans le cadre d'une approche intégrée permettant aux promoteurs de bénéficier à la fois de l'expérience et de l'expertise des organismes de formation et du crédit d'équipement. Elle permettra d'apporter une réponse à des besoins de financement modulés selon les capacités de chaque type de promoteurs et suivant les créneaux d'investissements les plus porteurs (transformation des produits agricoles, intrants, matériel agricole, tourisme...). Les résultats escomptés de ces actions de soutien à la micro-entreprise sont le financement d'au moins 300 dossiers de création ou d'extension d'entreprise. Indirectement, le FDL contribuera à la diversification de la base productive régionale et la création de nouveaux emplois et revenu.

II ASPECTS FINANCIERS ET ECONOMIQUES

2.1 Incidences financières et économiques pour les groupements villageois

Les incidences financières pour les groupements concernent l'apport des groupements et de des villages respectivement 50 % et 35 % du coût d'investissements. Cet apport peut être en liquide, une participation aux travaux sous forme de matériaux locaux ou de fourniture de main-d'oeuvre. A cela s'ajoute la provision de fonds pour la maintenance des équipements (5 % du coût des équipements)

Au total les incidences financières du FDL pour les communautés villages comprendront les éléments suivants :

- contribution à la réalisation des investissements	220.000\$
- dotation financière de maintenance	30.000 \$
Total	250.000 \$

Les incidences économiques directes concernent les projets productifs dans le domaine de l'aménagement rizicole, de l'aménagement des parcelles marichers, de petites unités de de transformation et conditionnement du miel. En matière de développement rizicole, l'amélioration des méthodes culturales et l'équipement des exploitations permettront d'améliorer le rendement, en fin de période de 0,5 tonnes à l'hectare. Les aménagements prévus sont de l'ordre de 700 ha. Les travaux d'aménagement mobiliseront pendant trois ans des entreprises locales et des maçons tâcherons. Pour la valorisation des produits il assez difficile de chiffrer les impacts réels. En revanche dès la première année le FDL engagera une

étude technico-économique pour évaluer les impacts réels et la faisabilité économique des certaines filières.

2.2 Incidences financières pour les collectivités locales

Les incidences financières se limitent à la contribution financière, de 20 % à l'investissement pour les communautés rurales et de 25 % pour la commune de Kedougou. Cela devra représenter un montant global de 126.000 \$. L'objectif final est d'arriver à créer des ressources propres à chaque commune en offrant des services de proximité de qualité qui inciteraient les populations à s'engager dans la réhabilitation de l'institution communale.

III ASPECTS TECHNIQUES

3.1 Identification des besoins et programmation des activités

Les phases d'identification des besoins et de la programmation des activités suivront une démarche contractuelle dépassant l'approche de "shopping list" des micro-projets. Il s'agit d'une programmation pluriannuelle d'un ensemble de micro-projets et d'activités complémentaires générant le maximum de synergie pour obtenir des effets de masse géographiquement bien délimités. Cela suppose une série de séquences comportant de difficultés et des risques qui sont à prendre en ligne de compte dès le début. Deux étapes importantes seront distinguées :

- connaissance du milieu et rationalisation des choix prioritaires sur la base des techniques d'enquêtes et diagnostics participatifs. Le FDL privilégiera les rapports directs avec les structures représentatives de chaque catégorie d'acteurs (villages et communes).
- préparation des réponses techniques et programmation triennale des activités selon un plan de financement annuel suivant le degré d'engagement de chaque partie signataire d'un contrat de développement, qui définit les termes d'échanges et les conditions d'assistance du projet.

3.2 Exécution et contrôle des travaux

Pour la mise en oeuvre des activités, le FDL s'appuiera sur une diversité des opérateurs ou intermédiaires. Pour les composantes de formation en capital le projet traitera avec des organismes comme le secteur privé l'AGETIP et les ONG qui ont une expérience suffisante dans le pilotage et la surveillance des travaux d'infrastructures. En ce qui concerne la composante formation et encadrement des bénéficiaires, d'autres organismes spécialisés seront appelés. Il s'agit principalement, de bureaux de formation, de l'université, d'ONG et de certains services techniques décentralisés comme le Centre d'Expansion Rurale. Pour l'appui aux collectivités locales deux institutions pourront intervenir : l'Ecole Nationale d'Administration, les Ong (GADEC, AFVP,..). En matière de crédit, outre l'ACEP, des organismes de formation privés ou publics contribueront de façon ponctuelle en fonction des besoins à appuyer les futurs promoteurs.

Les prestations des travaux seront confiées de préférence aux entreprises locales et régionales. La solution technique des travaux s'inspirera de la technique HIMO permettant d'utiliser la

main-d'oeuvre locale et d'engager un processus de formation technique sur les chantiers et la promotion des règles de gestion aux micro-entreprises. Lors de l'exécution des travaux les entreprises contractantes devront tenir compte du calendrier cultural pour ne pas perturber les activités agricoles.

3.3 Etudes de rentabilité

Le projet mettra au point un système d'information fiable permettant de réaliser des études de rentabilité économiques, surtout pour les projets productifs. Il utilisera les services de bureaux d'études locaux et d'autres organismes publics ou semi-publics. Pour certains projets sociaux d'une certaine envergure le projet engagera également les études de faisabilité et d'utilité sociale nécessaires.

3.4 Pérennisation des activités

La pérennisation des activités se pose en termes de développement des capacités de négociation et de savoir-faire des groupements et collectivités locales lors de réalisation des activités.

Dès la deuxième année du FDL la Cellule d'Appui au Développement Local évoluera vers une structure

pérenne sous forme d'Agence de Développement Local. Elle aura déjà bénéficié de l'appui du FENU/PNUD d'un apprentissage technique et d'approche aux méthodes participatives qui lui permettra d'être performantes pour contribuer à fournir les appuis nécessaires auprès des collectivités locales et des groupements villageois.

Composante 1 - Développement de l'économie rurale et appui à la gestion communautaire des terroirs

1. La problématique

La responsabilisation des populations dans la gestion de leurs terroirs passe par:

- la création d'opportunités pour relever le niveau des revenus des populations et la création d'emplois ;
- la participation des populations dans le processus de programmation du développement local ;
- l'amélioration du cadre de vie et du niveau de couverture de besoins de base en santé et éducation ;
- la sécurisation alimentaire en améliorant les systèmes de production et en mettant en valeur le potentiel des terres disponibles ;
- l'application de la législation foncière et de la décentralisation administrative.
- la prise en compte de certains aspects de la tenure foncière coutumière, lorsque celle-ci n'engendre pas de conflits.
- la gestion intégrée des composantes Agriculture, Elevage et Foresterie liées à l'exploitation des ressources naturelles,
- la sécurisation foncière des individus et des communautés locales qui s'investissent dans la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles.
- la protection, la conservation et la valorisation des ressources naturelles (terre, eau, couvert végétal).

1. 2 Les objectifs et les leviers d'actions possibles

Cette composante vise à améliorer, conserver ou restaurer des équilibres socio-écologiques dans les villages afin de créer une dynamique de Développement reposant sur des bases saines et durables.¹

¹. Séminaire de Thiès sur la Gestion des Terroirs Villageois Novembre 1992.

La réalisation du développement de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie réside dans la recherche de nouvelles formes de sécurisation à court et moyen terme, dans le cadre de stratégies d'aménagements et de gestion des terroirs à vocation agro-sylvo-pastorale, impliquant la participation responsable des communautés locales à la conception, à l'identification, à l'exécution et au suivi-évaluation de leurs programmes d'activités.

Cette composante comprend quatre sous-composante :

1. Appui à la gestion communautaire des terroirs
2. les actions génératrices de revenus
3. infrastructures d'appui aux actions de développement,
4. renforcement des capacités de gestion et de négociation des communautés villageoises.

Sous-composante 1 - Appui à la gestion communautaire des terroirs

Situation et Problèmes

La gestion des terroirs villageois et de leurs ressources naturelles se situe au niveau de la famille et du village, du groupe de villages et de la communauté rurale.

La gestion des zones de terroir qui empiète parfois sur les zones classées (Dialacoto) met en contact:

- des producteurs familiaux et individuels (avec leurs cheptel, champs, équipements),
- les exploitants des produits forestiers (bois, charbon, miel, chasse, autres, ...),
- les ressources collectives (pâturages, eaux, terres),
- les ressources naturelles protégées (parcs, forêts, zone d'intérêt cynégétique).

Cette connexion induit souvent une concurrence pour l'occupation de l'espace et une pression sur l'exploitation des ressources, engendre parfois entre acteurs des conflits qui s'expriment à travers:

- des défrichements anarchiques provoqués par le système de culture itinérante,
- des coupes abusives pour la production de charbon, de bois de chauffe...
- le surpâturage de certaines zones où se concentre le bétail transhumant,
- les feux de brousse parfois occasionnés par les récolteurs de miel,
- l'occupation par les paysans des terres de culture situées dans les forêts et les parcs,

- la déprédation des cultures et les abattages de bétail par les fauves.
- les dégâts causés sur les cultures par les animaux en divagation, etc...

Objectifs

En conformité avec les politiques, les législations et réglementations relatives à l'Environnement, il s'agit entre autres:

- d'élaborer des plans d'aménagement, de développement et de gestion de terroirs au niveau villageois ou intervillageois pour régler les problèmes identifiés,
- de restaurer, protéger, conserver les ressources naturelles: eaux, sols, couvert végétal.
- d'exploiter le tourisme intégré: campements, restauration, vente de produits artisanaux,
- de promouvoir la participation responsable et efficace des communautés villageoise et collectivités locales à la gestion des ressources naturelles,
- de renforcer les capacités de production et de gestion des différents acteurs,
- de former des volontaires de l'Environnement et des animateurs de développement en ciblant les jeunes et les femmes.

Stratégie et modalités de mise en oeuvre

L'appui aux actions génératrices de revenus et le relèvement du niveau d'équipement des villages suppose avant tout une bonne connaissance du milieu pour pouvoir dégager une problématique unitaire à l'ensemble des villages mais aussi des problématiques différenciées correspondant aux contraintes et facteurs de progrès propres à chaque village ou groupe de villages, selon les domaines d'intervention. Dans la pratique, deux niveaux d'action font appel à des approches méthodologiques distinctes : le niveau des actions intéressant plusieurs villageois liés par les mêmes contraintes spatiales et le niveau des actions programmées et entreprises à l'échelle des communautés rurales. Ces deux niveaux sont étroitement interdépendants ; les actions entreprises au premier niveau ont entre autres pour finalité de servir les communautés rurales. Le premier niveau permettra par ailleurs de préciser le nombre de villages à appuyer, de connaître les systèmes de production, les modes de gestion des terres et des ressources naturelles, les liens de solidarités (familiales, lignages, ethniques,...) et le niveau de structuration de l'espace de la zone d'intervention du FDL. Les composantes d'une programmation à l'échelle de la zone du FDL concernent surtout les infrastructures de désenclavement, les services publics, les marchés et les aménagements urbains alors que le second niveau touche le développement agricole et pastoral à l'échelle des communautés ou des individus. Pour refléter cette différence opérationnelle dans la mise en oeuvre des activités qui seront soutenues par le FDL, un travail d'investigation et d'analyse selon une démarche participative impliquant à tous les niveaux les populations et les principaux partenaires de développement seront présents sur place. Parmi ces travaux il y a :

- l'étude socio-économique micro-régionale pour l'élaboration d'un cadre référentiel de développement du FDL ;
- les enquêtes socio-foncières pour la mise en place d'une capacité locale de programmation des actions de développement et l'élaboration des plans d'aménagement des terroirs avec les actions de préservation des ressources naturelles ;

Cette démarche sera entreprise par la Cellule d'Appui au Développement Local du FDL avec l'appui des consulats nationaux, internationaux et des bureaux d'études locaux.

Sous-composante 2 - Actions génératrices de revenus

Situation et Problèmes

Dans la zone du projet, l'agriculture et l'élevage offrent des possibilités de diversification et d'intensification des productions. Mais les populations connaissent un déficit vivrier pendant la période de soudure (juin à Août) parce qu'elles sont confrontées à une série de contraintes:

- le faible niveau technique et organisationnel des producteurs,
- la vétusté et l'insuffisance du matériel agricole,
- le manque d'intrants agricoles: engrais, semences, pesticides,
- la difficulté d'accès au crédit agricole,
- le manque d'eau pour les cultures de contre saison.

Les terres de bas fonds sont disponibles et fertiles, mais non aménagées et sous exploitées évalués à 400 ha dans la sous-zone de Missirah et 300 ha dans la sous-zone Kedougou . Le relief accidenté et des sols portés par le socle et l'argile favorisent le ruissellement intense des eaux de pluie et l'érosion hydrique, en l'absence d'ouvrages anti-érosifs et de mini-barrages de retenue.

L'inaccessibilité de certaines zones de production en hivernage et le sous encadrement des exploitants pendant cette période, constituent deux handicaps majeurs qui pénalisent les producteurs isolés dans ces zones enclavées.

Les objectifs

Pour réaliser l'objectif d'augmentation et de diversification des productions vivrières, le projet se proposera d'appuyer les actions visant à :

- de mettre en valeur les bas fonds en cultures céréalières d'hivernage et maraîchage de

contre saison.

- de faciliter l'approvisionnement des producteurs en équipement agricole et en intrants.
- de favoriser la formation et le suivi rapproché des producteurs, en renforçant les moyens de l'encadrement.

Les résultats attendus

- accroître les revenus monétaires avec la vente des surplus de production.
- améliorer le niveau nutritionnel et sanitaire des populations notamment pendant la période des travaux agricoles en hivernage.
- améliorer le niveau technique et les capacités de gestion des populations.
- diversifier la base productive en développant l'apiculture et le tourisme rural :

Les activités à mener pour atteindre les objectifs

- intensifier les cultures vivrières en particulier le riz :
- aménager des ouvrages anti-érosifs et des mini-barrages de retenue.
- organiser des sessions de formation en techniques de production et de gestion.
- organiser la protection des cultures contre les déprédateurs.
- appuyer les paysans à accéder au crédit d'équipement et de campagne :

Modalités de mise en oeuvre

Plusieurs partenaires seront impliquées dans la mise en oeuvre des activités productives en particulier :

- le développement communautaire et les CERP (redynamiser les groupements),
- ACEP, CNCA. Crédit Mutuel (accès au crédit),
- le Génie Rural et le GADEC (ouvrages anti-érosifs et mini- barrages),

- le PNVA et l'Agriculture (cultures vivrières).
- CARITAS et autres Instituts de formation (la formation des producteurs)
- les Eaux et Forêts (la protection des cultures contre les fauves).

Sous-composante 4 - renforcement des capacités de gestion et de négociation des communautés villageoises

Situation et Problèmes

Les projets de première génération ont tenté sans succès d'impliquer les populations dans la mise en oeuvre des opérations de développement:

- en les organisant en groupements de projet sans les associer réellement à la prise des décisions,
- en les encadrant sans les faire participer effectivement à la gestion des fonds et de la structure de projet,
- en leur imposant parfois un contrat unilatéralement établi par le promoteur qui a initié le projet.

En outre, il s'y ajoute d'autres anomalies dues à des pesanteurs d'ordre socio-culturel:

- la désignation à des postes de gestion de personnes incompetentes ne sachant ni lire, ni écrire, un choix fondé sur des critères sociaux,
- les formations appropriées à la fonction ne sont pas toujours données, ou sont dispensées à des personnes incapables d'en profiter, parce que trop âgés, analphabètes ou non motivés,
- l'absence de cadres de concertation ou de négociation ou s'ils existent, sont dominés par les hiérarchies traditionnelles et socio-politiques qui ne maîtrisent pas les affaires.

Enfin, les projets disparaissent dès que cesse le financement extérieur et que se retire l'encadrement extérieur ou expatrié, les populations locales ne disposant pas de ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour assurer leur pérennisation.

Objectifs et Activités

Dans le contexte social et socio-politique de la zone, renforcer les capacités de gestion et de négociation des communautés villageoises implique:

- de faire l'inventaire des compétences et des ressources existantes,
- de faire le recensement des besoins dans ce domaine, en se fondant sur la nécessité de "mettre l'homme ou la femme qu'il faut à la place qu'il faut".

Dans cette optique, les communautés villageoises devront:

- disposer de ressources humaines capables d'assumer les fonctions dévolues à chaque acteur.
- avoir les moyens matériels et financiers nécessaires pour accomplir les tâches et les charges,
- maîtriser les affaires locales (projets/actions/ structures) à gérer et à négocier.

Compte tenu des problèmes identifiés sur le terrain, il est important:

- d'informer et de sensibiliser sur la question les anciens et les leaders d'opinion.
- d'animer et d'appuyer les femmes et les jeunes qui sont les forces de développement et de progrès,
- de déterminer par consensus les critères de choix des personnes indiquées pour gérer et négocier.
- de donner des formations appropriées aux élus.
- de faire prendre les initiatives et les décisions par les communautés villageoises concernées.
- renforcer l'organisation des groupements villageois et des groupements socio-professionnels :

Composante 2 - Promotion des communautés rurales

La réforme de l'Administration Territoriale de 1972 n'a été appliquée dans la région de Tambacounda qu'en 1984. Les communautés rurales mises en place ont donc une dizaine d'années d'expérience, comparées à celles de la région de Thiès qui existent depuis 24 années.

La FDL appuiera 11 collectivités locales: 10 communautés rurales (3 dans le Tamba et 7 dans le Kédougou) et la commune de Kédougou créée en 1954. La Communauté rurale comprend deux principaux organes: le conseil rural et le président du conseil rural. Les conseillers ruraux ne représentent pas leurs villages d'origine, mais sont mandatés en principe par l'ensemble des villages composant la communauté rurale.

Mais en fait la plupart parmi eux se comportent en conseillers qui défendent les intérêts de leurs villages d'origine.

Les conseillers et présidents élus sont investis par les partis politiques, et les conseillers désignés le sont par les "coopératives" généralement suivant les directives des partis politiques.

Les conseillers sont en majorité des hommes (92 %), analphabètes (72 %), et âgés (50 ans de moyenne d'âge). Les femmes et les jeunes occupent une position marginale dans les conseils ruraux.

Les conseillers ruraux ne font pas de compte rendu de mandat à leurs "mandants", de sorte que, dans la plupart des villages, les populations ignorent le rôle des conseillers et la mission de la communauté rurale.

Sous-composante 1 - investissements prioritaires et renforcement des capacités d'animation

Le fonctionnement du système actuel rencontre des difficultés pour de multiples raisons:

1. Les communautés rurales n'ont pas de personnel administratif ni de moyens de fonctionnement (logistique/communication), le budget étant destiné en priorité aux investissements, en excluant en principe les dépenses de fonctionnement;
2. Les populations rurales n'ont pas réellement perçu l'impact de la décentralisation du fait de la faiblesse des investissements réalisés dans quelques villages (essentiellement au

niveau des chefs lieux). parce que les ressources budgétaires sont insuffisantes pour couvrir les besoins:

3. Les textes de lois et règlements, de même que les documents administratifs et budgétaires sont écrits en français adopté comme langue de travail, alors qu'environ 72 % des conseillers ruraux ne savent ni lire, ni écrire en français;
4. L'application de la loi relative au domaine national est marginalisée parce que le régime foncier coutumier est toujours en vigueur dans les villages placés sous l'autorité du pouvoir traditionnel.
5. L'ancrage des fonctions administratives et économiques des communautés rurales en tant qu'acteur d'animation du développement rural est inexistante ;

Les plans locaux de développement des communautés rurales élaborés en 1993 par les services des centres d'expansion rurale ² n'ont pas été utilisés - selon les responsables concernés - pour plusieurs raisons:

- Les projets inscrits dans le plan n'ont pas trouvé de financements, les moyens des communautés rurales étant dérisoires;
- les conseils ruraux et les sous-préfets n'utilisent pas ces plans lors de la préparation des budgets et programmes d'actions des communautés rurales;
- Beaucoup de partenaires au développement (les ONG notamment) travaillent directement avec les groupements et les populations au niveau des villages.

Or les structures d'encadrement local, en particulier le CER, n'ont:

- ni l'autorité nécessaire pour faire respecter les plans de développement,
- ni les moyens de s'investir dans la recherche de financement des projets.

Cependant, le plan local de développement constitue un outil de travail utile pour définir un cadre de référence et pour orienter la mise en oeuvre des budgets et des programmes d'action des communautés rurales.

L'objectif de cette sous composante est de :

- reformuler et d'actualiser les plans locaux de développement avec la participation de toutes les parties concernées.

². Avec l'appui et la contribution de la Fondation Konrad Adenauer. RFA

- d'engager des investissements prioritaires pour certains équipements collectifs :

Sous-composante 2 - Renforcement des capacités de gestion des Communautés rurales

Les ressources

La communauté jouit de l'autonomie financière. Le Président est devenu ordonnateur du budget à la place du Sous-préfet. Avant c'est ce dernier qui était chargé de gérer le budget et d'appuyer le recouvrement de la taxe rurale. Il pouvait faire pression sur les retardataires et les réticents.

Aujourd'hui, le Président du Conseil Rural assure avec difficulté cette fonction. Il lui manque les moyens, l'autorité et l'agent de la force publique qui permettaient au Sous-préfet d'accomplir cette tâche.

Aussi, à cause des revenus très faibles des populations de la zone, les budgets des communautés sont dérisoires variant en moyenne entre trois et quinze millions de francs CFA, la taxe rurale étant recouvrée en moyenne à hauteur de 30 % .

Les communautés rurales ne bénéficient pas de retombées financières provenant des revenus du tourisme et autres taxes sur l'exploitation des ressources naturelles, dans une zone où ces deux secteurs rapportent d'importantes sommes d'argent. Mais les nouveaux textes sur la décentralisation prévoient des recettes de fonctionnement, des recettes d'investissement à partir de plusieurs sources; si ces dispositions sont appliquées, les ressources des communautés rurales seront améliorées de façon substantielle.

Les capacités de gestion

Les communautés rurales ne disposent pas de ressources humaines qualifiées pour assumer les différentes fonctions qui leur sont dévolues: gestion du budgt. du domaine national et du service d'état-civil; élaboration du budget et des programmes d'actions; exécution et maintenance des investissements...

Ce déficit en compétences va s'accroître avec le renforcement des pouvoirs qui leur sont conférés par la régionalisation.

Mais la réforme actuelle permet au Président du Conseil Rural de passer une convention avec l'Etat, pour l'affectation d'agents de l'Etat susceptibles d'assurer sous son autorité le Secrétariat de la communauté rurale et le fonctionnement de ses services publics.

Les actions d'appui

Dans le domaine de l'administration foncière, il est nécessaire d'élaborer des instruments de gestion foncière: registre et dossiers fonciers, cadastre rural. Ce qui permettrait:

- de matérialiser les limites entre les collectivités locales (cas de la communauté de Dimboli et de la commune de Kédougou),
- de délimiter les chemins de bétail et les zones de parcours,
- d'anticiper sur les contributions relatives aux propriétés foncières bâties et non bâties prévues dans le cadre de la régionalisation.

Dans le domaine de la formation pour permettre aux conseillers ruraux d'exercer leur pouvoir de délibération et de décision, leur capacité de planification et de gestion, il faudra envisager:

- un plan d'alphabétisation fonctionnelle,
- un plan de formation en techniques de gestion,
- un plan de formation en gestion communale

Identification des partenaires

La mise en oeuvre de ces différentes mesures nécessite le soutien actif des organismes d'appui au développement aussi bien publics, privés que non gouvernementaux.

Dans cette perspective, les recommandations suivantes peuvent être formulées:

- dresser un répertoire des organismes d'appui ainsi qu'un tableau de bord indiquant leurs domaines d'activités,
- établir un fichier des groupements féminins, des GIE, des coopératives existant dans la zone,
- établir un partenariat contractuel entre organismes d'appui, groupements et communautés rurales à travers l'Association des Présidents des Communautés rurales du Sénégal et l'Ong française Cité Unies,
- renforcer les capacités d'intervention des CERP, des services ruraux de base et des communautés rurales,
- encourager au niveau des villages la mise en place des comités de gestion et d'animateurs relais pour participer à la gestion des micro-projets pour démultiplier l'action de vulgarisation et d'animation des professionnels...

Composante 3 : Gestion urbaine de la ville de Kedougou

L'objectif global est de permettre à la ville de Kédougou d'assurer correctement de manière autonome toutes les fonctions classiques d'un centre urbain secondaire jouant réellement un rôle structurant du développement économique et social de la zone. Il s'agira par une politique volontariste d'équipement et d'infrastructures d'élargir ses capacités de polarisation de son hinterland en lui offrant des services classiques et également des capacités de réponses aux préoccupations de sa zone d'influence.

La population actuelle de Kédougou est estimée à 13.200 habitants : Elle était de 10.600 au dernier recensement de 1988 soit donc un taux d'accroissement annuel moyen de 2,6 %. Avec le désenclavement du département et les effets conjugués d'un taux d'accroissement naturel plus élevé de la population, ajouté à d'autres facteurs, on peut avancer que le taux d'accroissement de la population urbaine va avoisiner les 3 % durant la prochaine décennie.

Dès lors un effort de planification, d'équipement et de gestion doit déjà être entrepris pour faire face aux perspectives nouvelles.

Sous-composante 1 : Promotion des activités économiques urbaines

En étroite collaboration avec le projet BIT de formation et appui aux chambres des métiers, le FDL appuiera les actions suivantes :

- la formation des futurs promoteurs aux mécanismes et règles de fonctionnement d'une micro-entreprise ;
- appui aux promoteurs pour le montage et la concrétisation de leurs dossiers de crédit;
- appui aux organisations socio-professionnelles en particulier la Chambre des métiers :

Sous composante 2 : Mise à niveau des équipements collectifs

Il s'agira de trouver un équilibre dans les interventions en combinant dans les investissements deux formes d'assistance bien distinctes qui sont les crédits et les subventions. D'une manière schématique on peut déjà avancer que les crédits seront orientés vers les infrastructures et équipements générant directement des ressources (équipements marchands) et les subventions vont être réservées aux équipements à caractère social (équipements non marchands).

- **Les équipements publics générateurs de recettes :**

Il s'agira de réhabiliter et d'agrandir le marché actuel. Il occupe une position de convergence

centrale et ne nécessite pas un déplacement. Son extension est actuellement en cours.

Le trafic des véhicules va s'accroître avec la nouvelle route nationale et après l'exécution des pistes de production et des voies départementales. il sera nécessaire de réaménager (après relocalisation) la gare routière avec une hiérarchisation des fonctions (camion au trafic international, transport en commun, transport interurbain).

Ces deux premiers équipements seront intégrés au fonctionnement d'un entrepôt frigorifique municipal et d'une glacière alimentaire.

Les fourrières municipales étant source de recette appréciable, ainsi que les abattoirs, il conviendra de réhabiliter les équipements existants.

Une extension du réseau primaire de l'adduction d'eau et d'électricité est également nécessaire.

Tous ces équipements seront financés à partir d'un montage basé sur les possibilités offertes par l'AGETIP, le nouveau projet urbain de la Banque Mondiale et les fonds d'investissement locaux du FENU y compris les apports de divers organismes locaux de crédit et les négociations à mener dans le cadre de la coopération décentralisée.

Le projet outre, sa contribution financière, assumera auprès du Conseil Municipal le rôle de bureau d'étude et de maîtrise d'ouvrage tout en formant les agents des services techniques municipaux à assurer cette fonction.

- Les infrastructures sociales non marchandes

Il s'agira avant tout d'élaborer pour chaque type d'équipement ou d'infrastructure d'élaborer des cahiers de charges très précis définissant les conditionnalités, les rôles et les implications des différents partenaires à leur construction et à leur utilisation.

Parmi ces infrastructures les investissements prioritaires à entreprendre seront l'assainissement de la ville avec deux volets:

a) un réseau primaire d'évacuation des eaux usées collectives (subventionné) avec un maillage secondaire et tertiaire à imputer (ou à récupérer) sur les citoyens impliqués :

b) un volet (à crédit) de promotion de latrines familiales. Ce sous-volet peut être intégré à l'exécution du programme de branchement sociaux pour l'adduction d'eau.

Les infrastructures sociales concernent également :

- la construction d'un lycée industriel, de deux C.E.M, d'une école par quartier et d'une école maternelle ;
- l'aménagement d'une aire de jeux et de sport par quartier ;
- la réhabilitation planifiée de la voirie urbaine avec une priorité aux voies de structuration des grandes unités de voisinage ;

- la création d'un campement de sapeur-pompier :

Sous composante 2 : Renforcement des capacités de gestion communale

L'objectif de ce volet d'aider l'institution municipale à améliorer ses capacités de gestion surtout dans la maîtrise d'ouvrage. Il s'agira d'élaborer et d'exécuter des modules de formation destinés aux agents des services techniques et financiers autour des contrôles d'exécution sur la base d'une gestion transparente autour des objectifs de gestion participative. Dans le contexte de cette gestion participative, l'accent sera mis sur les mécanismes de dialogue et de négociation avec les différentes catégories de population. Il conviendra à chaque étape d'un investissement de conduire des méthodes d'animation visant à impliquer totalement les populations dans tous les problèmes d'aménagements.

Le budget actuel de la commune ne tourne qu'autour de 43 millions de francs dont les 75 % sont absorbés par les frais de fonctionnement et seulement 19 % sont réservés aux investissements. Il s'agira donc d'améliorer sérieusement les ressources communales et corrélativement de parfaire les techniques budgétaires. Dans ce contrôle le projet aidera à l'élaboration du RFU (Registre foncier Urbain) combiné à un cadastre fiscal pour mieux valoriser le patrimoine foncier de la commune.

Le renforcement des capacités de gestion et de maîtrise d'ouvrage sera assurée à travers trois outils :

- renforcement des services techniques et financiers : il s'agit de renforcer i) les fonctions de maîtrise d'oeuvre pour les projets communaux, le suivi d'exécution des projets et la préparation des budgets et la fonction de planification et de programmation qui devra se traduire par l'élaboration d'un Programme d'Investissement Communal pour au moins trois ans.
- renforcement des capacités institutionnelles : deux types d'actions sont envisagées i) tenue des ateliers de réflexion sur des thèmes bien ciblés sur les problèmes de collecte des déchets ménagers, la gestion du marché, la gestion participative des équipements collectifs et la fiscalité locale et ii) l'établissement des partenariats inter-collectivités, entre les collectivités du Nord qui participeraient aux ateliers et la commune de Kedougou. Ce programme de formation sera appuyé par des missions d'assistance techniques de l'Ong CUD (Cités Unies de Développement) qui mettra à profit son expérience en matière de gestion communale et son réseau de relations avec les communes du Nord.
- amélioration des ressources budgétaires : il s'agit principalement d'établir un Registre Foncier Urbain afin de permettre à la commune de connaître réellement son patrimoine et les possibilités de mobilisation de l'épargne locale. Avec d'autres programmes (Programme de Gestion Urbaine) des actions de formation en matière de techniques budgétaires seront également engagées.

Dans cette sous composante, le FDL assistera la municipalité à améliorer ses capacité de présentation des dossiers et de leur négociation avec leurs différents partenaires (AGETIP-Coopération décentralisée - Projet communal, Banque Mondiale) et également avec les sociétés nationales concessionnaires des VRD (SENELEC, SDE, SONES et TP).

ANNEXES

- 1. Termes de référence**
- 2. La Communauté Rurale dans le cadre de la décentralisation**
- 3. Evaluation des capacités des organisations de base et des Ong locales**
- 4. Population par villages en 1988 de la zone d'intervention du FDL**

1. Termes de référence (à faire)

1. Etude micro-régionale

2. Enquêtes socio-foncières

3. Travaux cartographiques

4. Assistance aux collectivités locales

5. Manuel des procédures pour l'Agence de Développement Local

5. Coordinateur national

6. VNU Agro-économiste

7. VNU Sociologue

2. LA COMMUNAUTE RURALE DANS LE CADRE DE LA REGIONALISATION

1. Attributions et Compétences du Conseil Rural
2. Attributions et Compétences du Président du Conseil Rural
3. Budget de la Communauté Rurale: recettes, dépenses, tenue des comptes

1. Attributions du Conseil Rural

Le Conseil Rural règle par ses délibérations les affaires de la communauté rurale. Il délibère en toute matière pour laquelle compétence lui est donnée par la loi, notamment:

- les modalités d'exercice de tout droit d'usage pouvant s'exercer à l'intérieur du territoire de la communauté rurale, sous réserve des exceptions prévues par la loi;
- le plan général d'occupation des sols, les projets d'aménagement, de lotissement, d'équipement des périmètres affectés à l'habitation, ainsi que l'autorisation d'installation d'habitations et de campements;
- l'affectation et la désaffectation des terres du domaine national;
- le budget de la communauté rurale, les crédits supplémentaires ainsi que toutes modifications du budget;
- les projets locaux et la participation de la communauté rurale à leur financement, de même que les projets d'investissement humain;
- les acquisitions immobilières et mobilières de même que la gestion des voies et places publiques et l'entretien des pistes et chemins non classés;
- la protection de la faune et de la flore et la lutte contre les déprédateurs et les braconniers;
- la lutte contre les incendies et la pratique des feux de culture;
- la nature et les modalités d'exécution des clôtures et des dépenses limitant les fonds et protégeant les récoltes pendantes individuelles ou collectives;
- les servitudes de passage et la vaine pâture

- le régime et les modalités d'accès et d'utilisation des points d'eau de toute nature;
- la création, la délimitation et la matérialisation des chemins de bétail à l'intérieur de la communauté rurale, à l'exception des voies à grande circulation...
- l'organisation de l'exploitation de tous les produits végétaux de cueillette et des coupes de bois.

Le Conseil Rural veille au développement et à la promotion des activités et services qui concourent à la satisfaction des besoins de la collectivité. Il aide les familles à élever et à éduquer leurs enfants dans les meilleures conditions.

Il apporte sa contribution à l'amélioration de la situation de l'habitat. Il veille à la propreté et à l'aménagement des villages et prend toutes les dispositions en vue d'assurer l'exécution des mesures de salubrité et de tranquillité publique.

Le Conseil Rural élabore le Plan Local de Développement et donne son avis sur tous les projets de développement concernant tout ou partie de la communauté rurale.

Le Conseil Rural donne son avis sur:

- les allocations, les secours et subventions de toutes natures lorsqu'ils intéressent un membre ou un organisme de la communauté ou l'ensemble de la communauté rurale,
- l'organisation du service de l'état-civil dans la communauté rurale et celle des audiences foraines,
- le régime des jachères collectives et leurs modalités de bétail, de défrichement et d'incinération.

Le Conseil Rural émet des vœux sur toutes mesures réglementaires qu'il juge utile de voir son Président mettre en oeuvre et qui sont nécessaires pour l'exploitation des ressources naturelles et la protection des biens.

2. Attributions du Président du Conseil Rural

Le Président du Conseil Rural est l'organe exécutif de la communauté rurale. Il accomplit tous les actes au nom de l'Etat. Il est officier de l'état-civil. Il est chargé d'exécuter les délibérations du conseil rural.

Le Président du Conseil Rural est ordonnateur du budget de la communauté rurale. A ce titre, il est chargé:

- de préparer et de proposer le budget, d'ordonnancer les dépenses et de prescrire les recettes;

- de gérer les revenus de la communauté rurale:
- de diriger les travaux, de souscrire les marchés, de passer les baux des biens et adjudication des travaux selon les règles établies par les lois et règlements;
- de passer selon les mêmes règles, les actes de vente, d'échange, de partage, d'acceptation de dons ou legs, d'acquisition, de transaction lorsque ces actes ont été autorisés par le Conseil Rural de la communauté.

Le Président du Conseil Rural peut passer convention avec le représentant de l'Etat pour l'affectation d'agents de l'Etat susceptibles d'assurer, sous son autorité, le secrétariat de la communauté rurale et le fonctionnement de ses services publics.

La fonction de Président, de Vice Président ou de conseiller rural, de président ou de membre de délégation spéciale donne lieu sur le budget du Conseil Rural au paiement d'indemnités ou remboursement de frais que nécessite l'exécution des mandats qui leur sont confiés.

3. Le Budget de la Communauté Rurale

A. Les recettes

* Les recettes de fonctionnement de la communauté rurale comprennent:

1. le produit des impôts, contributions et taxes ci-dessous recouvrés sur le territoire de la communauté rurale;
 - la taxe rurale
 - l'impôt du minimum fiscal et taxe représentative de l'impôt du minimum fiscal,
 - la contribution des licences et des patentes,
 - la contribution foncière des propriétés bâties et celle des propriétés non bâties;
2. Les produits des centimes additionnels à l'impôt du minimum fiscal, à la contribution des patentes, à la contribution des licences perçues sur le territoire de la communauté rurale suivant le nombre de centimes créés par le Conseil rural qui est fixé à cinquante;
3. Le produit des taxes indirectes: taxe d'abattage, taxe sur les distributeurs d'essence, de gas-oil ou de tous autres carburants
4. Les produits de l'exploitation du domaine et des services, produits des droits de place perçus dans les halles, marchés, foires, abattoirs et parcs à bestiaux de la communauté rurale suivant des tarifs établis ; les produits des permis de stationnement et d'occupation de la voie publique, produits de la locations des souks, loges ou salles de boucherie, restaurants, gargotes, cantines..., produits de droits de voirie et des droits

Le compte administratif pour la gestion close doit être présenté au Conseil qui en délibère.

Les recettes et dépenses de la collectivité locale sont exécutées par un comptable chargé seul et sous sa responsabilité dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues.

Le comptable public est tenu de transmettre à la collectivité locale sa situation comptable mensuelle et son compte de gestion annuel.

Les budgets et les comptes restent déposés au siège de la collectivité locale où ils sont à la disposition du public.

3. Evaluation des capacités des organisations de base et des Ong

1. - LES COMMUNAUTES DE BASE DE LA ZONE DU PROGRAMME

1.1. Absence ou faiblesse des structures organisationnelles

Les communautés villageoises ne possèdent encore pas de traditions associatives et restent dans leur majorité inorganisées. Il est cependant remarquable qu'au niveau des femmes, des groupements aient vu le jour, souvent plus par mode que par un véritable engagement autour de projets ou d'initiatives durables. L'on doit retenir qu'une opération Moulins sur Financement FENU avait été à l'origine de ces groupements des Femmes, la condition d'en bénéficier étant de se constituer en groupe pour la gestion collective de cette unité économique. Malheureusement, cette gestion n'a pas été efficace, la plupart de ces moulins étant en panne depuis trois ou quatre ans selon les cas. En outre, ces groupements, souvent constitués depuis 1985, n'ont jamais renouvelé les membres dirigeants, ce qui est un mauvais précédent difficile à faire changer dans le futur. Il est vrai que le mode de gestion des groupements en Afrique a tendance à s'apparenter à celui de la chefferie traditionnelle qui veut qu'on est chef à vie. Or les groupements dont on ne renouvelle pas les membres dirigeants finissent par se scléroser, paralysant ainsi la dynamique collective. Il faut cependant saluer cette initiative de constitution des groupements de femmes dont certains membres ne manquent pas de projets d'actions dans le futur.

1.2. Des groupements en émergence encore timides

Certains groupements féminins ont pu çà et là bénéficier d'un appui sous forme de petits crédits. C'est le cas de quelques groupes de femmes de l'arrondissement de Bandafassi dans le Kédougou, à l'initiative d'une ONG locale.

Le Conseil Rural : de faibles capacités n'arrive pas à entraîner les communautés de base dans des dynamiques de développement:

Dans le cadre de la décentralisation, des Conseils ruraux ont été mis en place par groupe de villages homogènes appelés communautés rurales. L'ensemble de ces communautés de base élisent au suffrage universel direct des conseillers dont le nombre varie de 15 à 24. Ce sont ces conseillers qui gèrent les affaires de l'ensemble des villages. Ils élaborent des budgets annuels, lèvent des taxes rurales (1000 Fcfa per capita), financent des projets : réfection d'écoles, de puits, de cases-santé etc.. Il faut reconnaître que ces conseils ruraux (où les femmes y figurent à peine 3 ou 4 conseillères sur 18) manquent de capacités de gestion et de planification, accusent partout des déficits quant à l'information de la base sur leurs actions. La conséquence en est que la base n'est pas motivée pour payer la taxe rurale, et les budgets connaissent donc de très faibles recettes tout à fait inopérantes. Avec en plus un manque de cohérence sociale et d'entente entre les personnes au niveau d'un même village.

1.3. Une jeunesse souvent désœuvrée pendant une longue période de l'année

Dans cette zone choisie pour abriter le programme pilote de la lutte contre la pauvreté, l'immigration des jeunes vers l'étranger est extrêmement faible, comparée au phénomène presque séculaire du département de Bakel au Nord où on est immigré de père en fils (en

France). Après donc les travaux des champs au cours des 3 ou 4 mois de la saison des pluies, les jeunes restent désœuvrés et sont au "chômage", disent-ils...

L'écrasante majorité de la population reste encore plongée dans l'analphabétisme. L'effet négatif de cet état de fait est très perceptible au niveau des Conseillers ruraux dont la plupart ne savent ni lire, ni écrire tant en français qu'en arabe.

Les problèmes à résoudre

- Briser l'immobilisme des communautés villageoises en leur insufflant de nouvelles ambitions pour un mieux être. Une campagne d'information sur la philosophie du Programme pilote sera entreprise avec le soutien des autorités locales, des conseillers ruraux, des ONG des services régionaux. Ce sera la toute première action d'envergure de l'équipe du Programme. Organiser des réunions d'information afin que hommes, femmes, jeunes de la zone soient largement informés, même s'il sera nécessaire de sélectionner pour retenir le plus grand nombre de villages possibles à forte population.
- Organiser les hommes en structures opérationnelles dans des mouvement associatifs, mais dans le cadre d'activités de productions.
- Dynamiser les groupements déjà existants des femmes et en susciter de nouveaux.
- Alphabétiser les responsables des groupements des femmes et les Conseillers ruraux : cette alphabétisation fonctionnelle sera assortie de formations pour renforcer leurs capacités de gestion, d'analyse et de planification.
- Appuyer les jeunes à s'engager dans des initiatives diverses de production de contre-saison grâce aux aménagements des bas-fonds, ou dans le cadre d'autres opportunités pour vaincre leur oisiveté.
- Sélectionner parmi les nombreux jeunes présents partout dans les villages, des Volontaires qui seront formés et mis à la disposition des gros villages pour accompagner, susciter, appuyer toutes les initiatives de développement à la base pendant une durée déterminée (2 ans renouvelable).

2. - LE MOUVEMENT ASSOCIATIF RESTE ENCORE TRES FAIBLE DANS L'ENSEMBLE DE LA ZONE.

Une expérience en cours mérite cependant une attention soutenue : celle de l'AVPK - Association des Volontaires pour le Progrès de Kédougou - B.P 90, Kédougou, Tel. s/c 85.10.38. Constituée en 1991 dans la cité urbaine de Kédougou, l'association compte aujourd'hui 100 membres âgés de 15 à 20 ans, dont 30 filles, tous étant d'anciens élèves, collégiens et universitaires. Le bureau dirigeant compte 11 membres.

Les réalisations de l'association :

- Plantation d'arbres le long des rues de la ville et places publiques ;
- Séances de balayage, nettoyage des quartiers à travers l'opération "SET-SETTAL" (qui veut dire en Ouolof, être propre et rendre propre). Ainsi l'hôpital, le cimetière,

L'ONG entreprend la formation de 14 jeunes agriculteurs issus de l'arrondissement de Missira. Cette formation de 6 mois va déboucher sur l'installation des formés dans leurs villages d'origine où les terres sont disponibles. Un équipement individuel sous forme de crédit permettra à chacun d'eux d'entreprendre une production contre saison (maraîchère) et de bananes encore très peu développée dans les environs immédiats de Missira.

Objectifs : Cette ONG possède ses propres ressources humaines et une longue expérience de travail de terrain. Elle pourrait entreprendre en contrat la formation de formateurs en alphabétisation fonctionnelle (notamment certains volontaires à placer au niveau des villages). Elle pourrait également former et installer des jeunes agriculteurs issus de l'association des volontaires pour le développement de Kédougou. Cette ONG sera donc un partenaire privilégié du Programme Pilote.

4.2. Le GADEC : Groupe d'Action pour le Développement Communautaire. B.P. 123, Tambacounda - Tél. (221) 81.12.20 ; FAX (221) 81.17.20 - Antenne de Dakar, BP. 2622 - Tél.32.20.73

L'ONG est animée par 17 salariés et environ 14 membres bénévoles qui font partie des fondateurs. Elle dispose d'un Conseil consultatif de paysans qui confère à l'ONG sa vocation d'instrument du terroir pour un développement durable. Ses activités : hydraulique rurale (puits, construction de retenues d'eau) ; réhabilitation et valorisation des vallées par des productions agricoles et maraîchères ; projets générateurs de revenus ; alphabétisation fonctionnelle ; aménagement des espaces ; renforcement des organisations paysannes.

Objectif : Comme la Caritas, cette ONG possède des capacités opérationnelles réelles, une approche née de l'expérience. Sous des contrats à négocier, le GADEC pourrait assurer la formation et le renforcement des groupements villageois; le renforcement des capacités des conseils ruraux et l'organisation des producteurs en structures opérationnelles; la mise en oeuvre de l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et des conseils ruraux; opérer des choix pertinents de techniques peu coûteuses pour l'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds et des vallées; former les volontaires éventuels en animateurs dans les villages.

Cette ONG devra être considérée comme l'un des partenaires privilégiés du Programme pilote.

4.3. APROVAG: Association des Producteurs de la Vallée de la Gambie. Elle est basée à Tambacounda.

A l'origine une ONG canadienne introduit la culture de la banane dans la vallée, dans l'arrondissement de Missira. Après le départ de cette ONG, les producteurs s'organisent et se prennent en charge: 13 GIE (Groupe d'Intérêt Economique) se constituent et forment l'association. Chaque GIE compte de 30 à 50 membres producteurs.

Les organes de direction de l'association:

- Une Assemblée Générale comprenant les conseils d'administration de chaque GIE.
- Un Secrétaire Exécutif nommé (un producteur).
- Le personnel technique d'encadrement, salarié de l'association.

L'association a la maîtrise totale de la production jusqu'à la commercialisation: en tout, 2000 producteurs, avec une superficie minimum par exploitant de 1/4 d'hectare pour les hommes et de 1/8ème d'hectare pour les femmes: soit 400 et 200 pieds de bananiers correspondants,

produisant 9 et 4 tonnes et demie de banane.

Les intrants sont fournis par un magasin central en crédit de campagne de 7 mois correspondant au cycle de la production. Un fonds de garantie est en cours de constitution pour être déposé dans une banque qui accordera des crédits individuels aux producteurs.

La vente de banane s'effectue à 120 Fcfa le KG au champ ou à 200 Fcfa le KG rendu Dakar. Le transport se fait par une entreprise dont l'association détient une partie des actions. Les charges de fonctionnement annuel sont de 30 millions de F cfa, entièrement assurées par l'association. Les revenus moyens par exploitant sont de 800 000 Fcfa.

Les problèmes:

- Améliorer la qualité de présentation de la banane fortement concurrencée par les bananes de la Guinée et de la Côte d'Ivoire. Pour ce faire, un projet de magasin de mûrissement est à l'étude pour donner à la banane une couleur jaune or qui attire tant la clientèle.

- Améliorer la variété par la recherche d'une meilleure souche.

- Rompre avec la monoculture de la banane par l'introduction d'autres cultures: riz, culture maraîchère. Pour cela, réduire le temps de travail sur la banane en améliorant le système d'irrigation qui absorbe maintenant 80% du temps de travail de l'exploitant par un arrosage pied par pied.

- Zone d'onchocercose, de paludisme endémique, de ver de Guinée. Projet de mutuelle de santé à l'étude.

Le village de Wassadou Dépôt est un des villages concernés par la production de la banane où, malgré les revenus importants tirés de la banane, le niveau de vie de la population reste inchangé. Il est proposé dans ce village l'affectation d'une volontaire nationale économiste familiale pour y engager des actions pour un changement qualitatif de la vie.

4.4. LA KORA/SENEGAL, B.P 225, Tambacounda - tél. 81.16.14

Cette ONG (que nous n'avons pu rencontrer) encadre et organise la production artisanale. L'équipe du Programme pilote s'attachera à identifier les différents services qui pourraient être rendus aux communautés de base sous forme de contrats.

4.5. LE GRDR (Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural dans le Tiers-Monde) B.P. 5001, Tél. 25.86.12 - DAKAR

Cette ONG possède une antenne à Bakel. Elle y appuie les nombreuses initiatives en émergence sous l'impulsion des nombreux immigrés de la zone de Bakel en France. Dotée d'une équipe de 3 cadres, cette antenne pourrait bien faire partager son expérience à Kédougou.

4.6. HORTIBAK : Horticulture de Bakel est une "agence spécialisée" du GRDR (cité précédemment) en matière de culture maraîchère. Son expérience à Bakel sera utilement exploitée à Kédougou et le Programme pilote procédera à des contrats de formations destinées aux nouveaux producteurs qui s'engagent dans cette spéculation.

Population en 1988 par village de la zone d'intervention du FDL

5. - les ONG nationales

Elles sont très nombreuses, aux capacités opérationnelles plus ou moins affirmées, le Programme pilote se référera utilement au CONGAD (Conseil des ONG en appuie au Développement) B.P. 4109, DAKAR - Tél. (221) 21.47.20. Ce collectif regroupe la plupart des ONG les plus importantes du pays et saura à la demande, identifier celles qui correspondent le mieux aux services que le Programme pilote viendrait à faire valoir à la demande de telle ou telle communauté villageoise ou Conseil rural.

5.1. L'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal

TEL. 23.85.09 L'Union qui n'est pas une ONG dans son sens classique, possède néanmoins une expérience très intéressante menée conjointement avec le CECI (ONG Canadienne de Volontaires) en matière de formation de Volontaires. Cette expérience pourrait contribuer à une formation à la carte des volontaires qui seront recrutés et placés au niveau de certains villages. L'Union a déjà élaboré un programme expérimenté spécifique aux Volontaires femmes, et un autre programme pour volontaires hommes. Notamment, la démarche pour le recrutement est très participative, les candidats et candidates étant proposés par les coopératives de base. Dans le cas du Programme pilote, les volontaires pourront être proposés par les villages en candidatures multiples, laissant ensuite la commission de recrutement sélectionner les meilleurs profils.

En outre, cette organisation a élaboré un important programme triennal de lutte contre la Pauvreté des femmes des Unions des Coopératives Agricoles du Sénégal.

Des échanges d'expériences entre les deux programmes qui poursuivent les mêmes objectifs ne pourront qu'apporter un plus à la qualité de la conduite du Programme pilote. L'Union des Coopératives Agricoles du Sénégal pourrait être une ressource compétente pour le PNUD Sénégal, dans la formulation future d'un programme plus vaste de lutte contre la Pauvreté au Sénégal.

6. - EVALUTATION DES RESSOURCES HUMAINES LOCALES

Les ressources humaines sont abondantes, surtout dans la classe des jeunes de 15-20 ans. Le taux de scolarisation dans cette zone étant le plus bas du Sénégal, 37 % contre 57 % au niveau national, la plupart de ces jeunes ne savent ni lire ni écrire. Cependant, la fraction de jeunes ayant achevé le cycle de base de 6 ans de scolarité est relativement importante (très peu seulement parmi eux accédant dans les cycles secondaires). Le constat donc est que dans les villages, de très nombreux jeunes déscolarisés de 15-20 ans attendent un hypothétique travail salarié, ne possédant aucune formation professionnelle.

. Dans les centres urbains secondaires comme Tamba et Kédougou, la frange de jeunes de 15-20 ans déscolarisés a déjà un niveau d'éducation supérieur à celui des jeunes vivant dans les villages. C'est donc parmi eux que le Ministère de l'Education Nationale a recruté en 1995 et 1996, 2400 volontaires dans tout le pays pour l'enseignement dans les écoles primaires.

. L'expérience en cours des volontaires de l'Education Nationale:

Pour la Région de Tambacounda, 140 Volontaires ont été recrutés en 1995, 150 en 1996. Les recrutements s'organisent au niveau de chaque département : Tamba, Bakel, Kédougou. C'est un concours qui connaît une forte participation de candidatures : à Kédougou par exemple, il a fallu sélectionner 50 volontaires parmi 500 candidats environ. Cela traduit bien une situation de pléthore de demandeurs d'emploi sur un marché national de travail salarié très

étroit. Ainsi, les jeunes volontaires recrutés sont de niveaux divers, allant du BEPC à la maîtrise.

. Les Volontaires recrutés, qui n'ont aucune habileté dans l'enseignement, sont placés en formation pendant 4 mois : 3 mois de théorie pédagogique et 1 mois de pratique continue dans une classe. La fin du stage de formation est sanctionnée par une grande cérémonie collective de prestation de serment au tribunal du Département. Puis les Volontaires sont affectés dans les écoles dont certaines classes manquaient de maître depuis plusieurs années.

. Les conditions matérielles du Volontaire.

Il perçoit une indemnité ou un "salaire" de 50 000 Fcfa forfaitaire par mois. Il est prévu que son logement soit pris en charge par le village qui accueille le volontaire. La durée de son contrat est de 2 ans renouvelables une seule fois. Il cotisera à la mutuelle d'assurance des volontaires à raison de 40 000 Fcfa. Ainsi, il bénéficiera de la couverture médicale.

. Les perspectives d'avenir du Volontaire de l'Education Nationale (V.E.N.)

Les Volontaires ne pensent qu'à une chose : intégrer au bout du compte le corps régulier de l'enseignement dans la Fonction Publique. Pour cela, dès la 2ème année de fonction, l'Etat permet au Volontaire de se présenter à l'examen professionnel du Certificat Élémentaire d'Aptitude Professionnelle (CEAP) pour les Volontaires de niveau BEPC et à l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) pour les Volontaires du niveau Bac et Maîtrise. C'est à partir des titulaires de ces certificats professionnels que l'Etat recrutera désormais ses enseignants qualifiés pour les corps réguliers de la Fonction Publique. A la fin de 1998, l'Etat aura recruté en tout 4800 Volontaires pour l'enseignement primaire. C'est l'objectif fixé.

Pour l'heure, les Volontaires s'organisent. La création ou l'adhésion à un syndicat leur étant interdite selon les termes de leur contrat signé avec l'Etat, ils créent des amicales et des journaux d'informations techniques et professionnelles.

Le journal local à Bakel a pour titre "Le Volontaire de l'Education/Bakel; Revue de Réflexion Pédagogique et de Formation Professionnelle". Le prix du numéro est de 300 Fcfa ; périodicité 3 mois : le journal est entièrement géré par l'Amicale des Volontaires de l'Education/Bakel. (N.B. Bakel, à 230 km au Nord de Tambacounda, ne fait pas partie de la zone du Programme pilote).

. Certains Volontaires espèrent se constituer en Groupes d'intérêt économique (GIE) pour ouvrir des écoles privées, une fois leur professionnalisation achevée après les 2 ou 4 ans de contrat. Pourquoi pas, car il existe des "écoles" de parents d'élèves qui prennent en charge le maître à raison de 150 000 Fcfa par an.

. Quant à l'association des médecins sans emploi (à Dakar), les membres ont fixé les conditions de leur emploi : médecin généraliste : 100 000 Fcfa/mois ; médecin spécialiste : 150 000 Fcfa/mois. Il est important que cette association soit invitée à l'atelier d'information que le Programme Pilote organisera, soit à Tamba, soit à Kédougou, sur le futur service du Volontariat National au Sénégal.

. Les Volontaires nationaux que le Programme viendrait à recruter pour être placés dans certains gros villages, seront dans les mêmes conditions de travail que leurs homologues de l'Education Nationale. Avec en plus, des VTT (vélos tout terrain) pour les visites nécessaires à faire aux groupes de base sur des distances n'excédant pas 15 kms. Selon la nature des

tâches à accomplir dans tel ou tel village, le Volontaire recevra une formation conséquente. Le nécessaire partenariat entre le Programme et les ONG spécialisées permettra de définir et de mettre en oeuvre des modules de formation accélérée du Volontaire.

. Enfin, les Services Régionaux de l'Etat à Tamba recèlent de compétences utiles dont l'efficacité est limitée sur le terrain en raison de leur sous-équipement en logistique et en ressources financières pour fonctionner normalement. Le Programme pilote étudiera, cas par cas, à travers des contrats d'exécution de tâches précises au profit des communautés de base, les opportunités de renforcement des capacités opérationnelles de ces services.